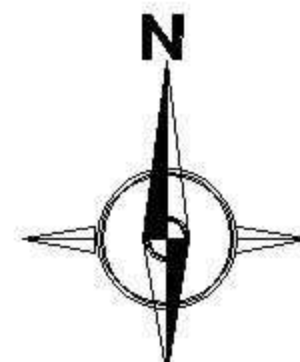


VARIANTE (01)

PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN
DE LA COMMUNE DE KELIBIA

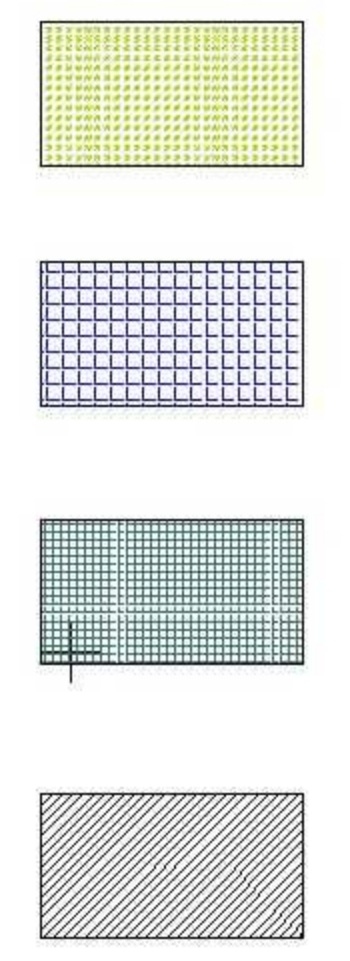


LEGENDE

1.1.1	Zone d'habitat individuel
1.1.2	Zone d'habitat individuel collectif
1.1.3	Zone d'habitat collectif
1.1.4	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.5	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.6	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.7	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.8	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.9	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.10	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.11	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.12	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.13	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.14	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.15	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.16	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.17	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.18	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.19	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.20	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.21	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.22	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.23	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.24	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.25	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.26	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.27	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.28	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.29	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.30	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.31	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.32	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.33	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.34	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.35	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.36	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.37	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.38	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.39	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.40	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.41	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.42	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.43	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.44	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.45	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.46	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.47	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.48	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.49	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.50	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.51	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.52	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.53	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.54	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.55	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.56	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.57	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.58	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.59	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.60	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.61	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.62	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.63	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.64	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.65	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.66	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.67	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.68	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.69	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.70	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.71	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.72	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.73	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.74	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.75	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.76	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.77	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.78	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.79	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.80	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.81	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.82	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.83	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.84	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.85	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.86	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.87	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.88	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.89	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.90	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.91	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.92	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.93	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.94	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.95	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.96	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.97	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.98	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.99	Zone d'habitat collectif à caractère social
1.1.100	Zone d'habitat collectif à caractère social

Légende :

- — — — — Limites des zones réquerant la révision
- — — — — Limites des zones réquerant l'établissement



ZONE PAU 2008
PRF 193 Hectar
PIF 170 Hectar
DPM

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 MINISTRE DE L'URBANISME
 MINISTRE DE L'ENvironnement

**PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN
DE LA COMMUNE DE KELIBIA**

ELABORE PAR: SOCIETE ARCHEMOOD
BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Coordination et suivi par
LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'EQUIPEMENT DE L'HABITAT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DE NADELL

DATE: Mars 2009 ECHELLE: 1/5.000

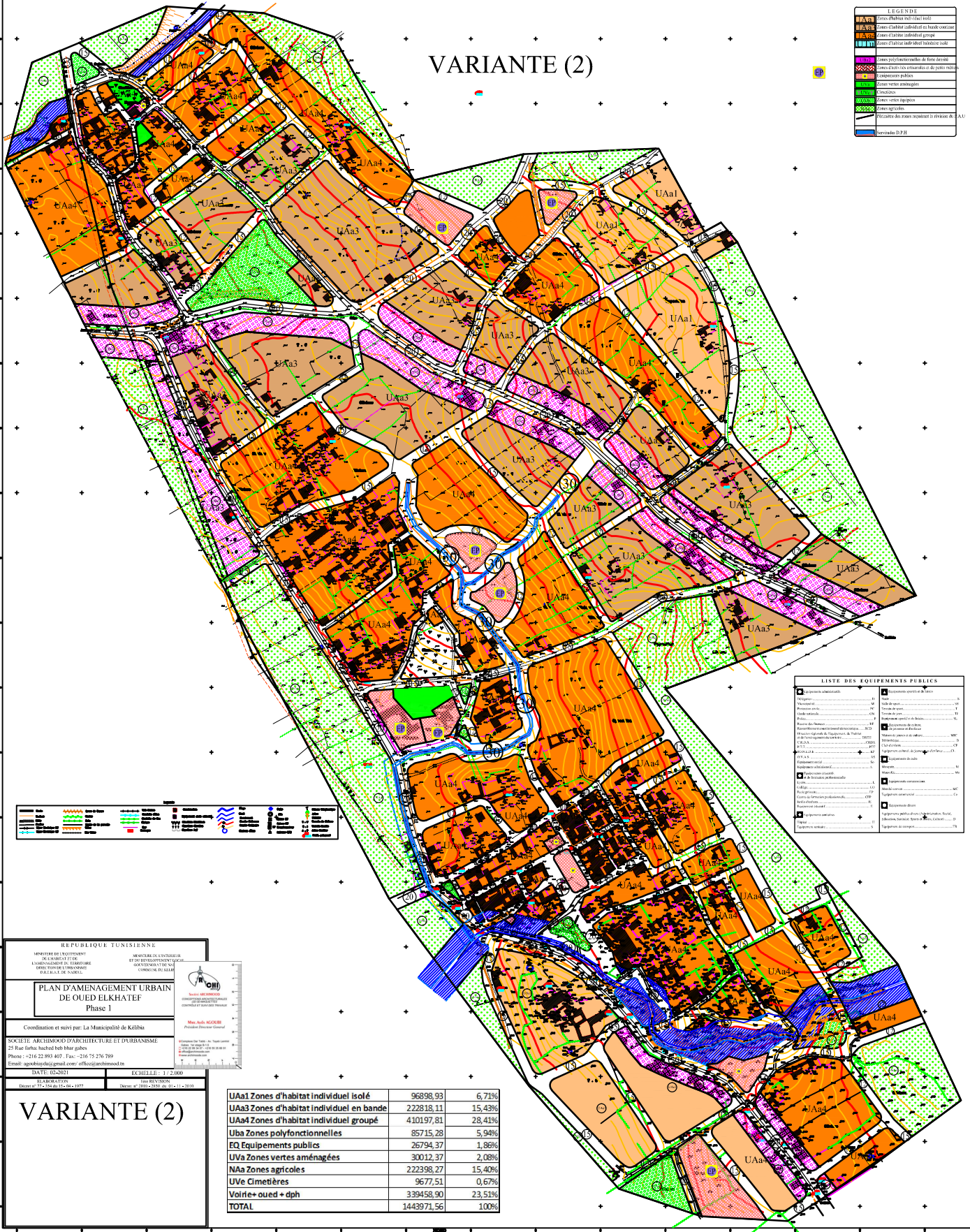
ELABORATION: Date: 2009-2009-01-11-2009
 Dessin: 77-354 du 15-04-1977 Date: 2009-2009-01-11-2009
 Dessin: REVISED Date: 2009-2009-01-11-2009

VARIANTE (01)

VARIANTE (2)

LEGENDE

UAa1	Zones d'habitat individuel isolé
UAa3	Zones d'habitat individuel en bande continue
UAa4	Zones d'habitat individuel groupé
Uba	Zones d'habitat multifonctionnel
EQ	Zones polyfonctionnelles de base destinées
UVa	Zones d'usage mixte résidentiel et paysager
NAa	Equipements publics
UVa	Zones vertes aménagées
NAa	Centrales
UVa	Zones vertes agricoles
NAa	Zones agricoles
UVa	Périmètre des zones requérant la révision de l'AU
UVa	Servitudes D.F.H.



LISTE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

1	Administration communale	10	Centre de santé
2	Assemblée communale	11	Centre de soins
3	Bibliothèque	12	Centre de services sociaux
4	Centre de culture	13	Centre de services sociaux
5	Centre de formation	14	Centre de services sociaux
6	Centre de formation	15	Centre de services sociaux
7	Centre de formation	16	Centre de services sociaux
8	Centre de formation	17	Centre de services sociaux
9	Centre de formation	18	Centre de services sociaux
10	Centre de formation	19	Centre de services sociaux
11	Centre de formation	20	Centre de services sociaux
12	Centre de formation	21	Centre de services sociaux
13	Centre de formation	22	Centre de services sociaux
14	Centre de formation	23	Centre de services sociaux
15	Centre de formation	24	Centre de services sociaux
16	Centre de formation	25	Centre de services sociaux
17	Centre de formation	26	Centre de services sociaux
18	Centre de formation	27	Centre de services sociaux
19	Centre de formation	28	Centre de services sociaux
20	Centre de formation	29	Centre de services sociaux
21	Centre de formation	30	Centre de services sociaux
22	Centre de formation	31	Centre de services sociaux
23	Centre de formation	32	Centre de services sociaux
24	Centre de formation	33	Centre de services sociaux
25	Centre de formation	34	Centre de services sociaux
26	Centre de formation	35	Centre de services sociaux
27	Centre de formation	36	Centre de services sociaux
28	Centre de formation	37	Centre de services sociaux
29	Centre de formation	38	Centre de services sociaux
30	Centre de formation	39	Centre de services sociaux
31	Centre de formation	40	Centre de services sociaux
32	Centre de formation	41	Centre de services sociaux
33	Centre de formation	42	Centre de services sociaux
34	Centre de formation	43	Centre de services sociaux
35	Centre de formation	44	Centre de services sociaux
36	Centre de formation	45	Centre de services sociaux
37	Centre de formation	46	Centre de services sociaux
38	Centre de formation	47	Centre de services sociaux
39	Centre de formation	48	Centre de services sociaux
40	Centre de formation	49	Centre de services sociaux
41	Centre de formation	50	Centre de services sociaux
42	Centre de formation	51	Centre de services sociaux
43	Centre de formation	52	Centre de services sociaux
44	Centre de formation	53	Centre de services sociaux
45	Centre de formation	54	Centre de services sociaux
46	Centre de formation	55	Centre de services sociaux
47	Centre de formation	56	Centre de services sociaux
48	Centre de formation	57	Centre de services sociaux
49	Centre de formation	58	Centre de services sociaux
50	Centre de formation	59	Centre de services sociaux
51	Centre de formation	60	Centre de services sociaux
52	Centre de formation	61	Centre de services sociaux
53	Centre de formation	62	Centre de services sociaux
54	Centre de formation	63	Centre de services sociaux
55	Centre de formation	64	Centre de services sociaux
56	Centre de formation	65	Centre de services sociaux
57	Centre de formation	66	Centre de services sociaux
58	Centre de formation	67	Centre de services sociaux
59	Centre de formation	68	Centre de services sociaux
60	Centre de formation	69	Centre de services sociaux
61	Centre de formation	70	Centre de services sociaux
62	Centre de formation	71	Centre de services sociaux
63	Centre de formation	72	Centre de services sociaux
64	Centre de formation	73	Centre de services sociaux
65	Centre de formation	74	Centre de services sociaux
66	Centre de formation	75	Centre de services sociaux
67	Centre de formation	76	Centre de services sociaux
68	Centre de formation	77	Centre de services sociaux
69	Centre de formation	78	Centre de services sociaux
70	Centre de formation	79	Centre de services sociaux
71	Centre de formation	80	Centre de services sociaux
72	Centre de formation	81	Centre de services sociaux
73	Centre de formation	82	Centre de services sociaux
74	Centre de formation	83	Centre de services sociaux
75	Centre de formation	84	Centre de services sociaux
76	Centre de formation	85	Centre de services sociaux
77	Centre de formation	86	Centre de services sociaux
78	Centre de formation	87	Centre de services sociaux
79	Centre de formation	88	Centre de services sociaux
80	Centre de formation	89	Centre de services sociaux
81	Centre de formation	90	Centre de services sociaux
82	Centre de formation	91	Centre de services sociaux
83	Centre de formation	92	Centre de services sociaux
84	Centre de formation	93	Centre de services sociaux
85	Centre de formation	94	Centre de services sociaux
86	Centre de formation	95	Centre de services sociaux
87	Centre de formation	96	Centre de services sociaux
88	Centre de formation	97	Centre de services sociaux
89	Centre de formation	98	Centre de services sociaux
90	Centre de formation	99	Centre de services sociaux
91	Centre de formation	100	Centre de services sociaux

LEGENDA

1	Administration communale
2	Assemblée communale
3	Bibliothèque
4	Centre de culture
5	Centre de formation
6	Centre de formation
7	Centre de formation
8	Centre de formation
9	Centre de formation
10	Centre de formation
11	Centre de formation
12	Centre de formation
13	Centre de formation
14	Centre de formation
15	Centre de formation
16	Centre de formation
17	Centre de formation
18	Centre de formation
19	Centre de formation
20	Centre de formation
21	Centre de formation
22	Centre de formation
23	Centre de formation
24	Centre de formation
25	Centre de formation
26	Centre de formation
27	Centre de formation
28	Centre de formation
29	Centre de formation
30	Centre de formation
31	Centre de formation
32	Centre de formation
33	Centre de formation
34	Centre de formation
35	Centre de formation
36	Centre de formation
37	Centre de formation
38	Centre de formation
39	Centre de formation
40	Centre de formation
41	Centre de formation
42	Centre de formation
43	Centre de formation
44	Centre de formation
45	Centre de formation
46	Centre de formation
47	Centre de formation
48	Centre de formation
49	Centre de formation
50	Centre de formation
51	Centre de formation
52	Centre de formation
53	Centre de formation
54	Centre de formation
55	Centre de formation
56	Centre de formation
57	Centre de formation
58	Centre de formation
59	Centre de formation
60	Centre de formation
61	Centre de formation
62	Centre de formation
63	Centre de formation
64	Centre de formation
65	Centre de formation
66	Centre de formation
67	Centre de formation
68	Centre de formation
69	Centre de formation
70	Centre de formation
71	Centre de formation
72	Centre de formation
73	Centre de formation
74	Centre de formation
75	Centre de formation
76	Centre de formation
77	Centre de formation
78	Centre de formation
79	Centre de formation
80	Centre de formation
81	Centre de formation
82	Centre de formation
83	Centre de formation
84	Centre de formation
85	Centre de formation
86	Centre de formation
87	Centre de formation
88	Centre de formation
89	Centre de formation
90	Centre de formation
91	Centre de formation
92	Centre de formation
93	Centre de formation
94	Centre de formation
95	Centre de formation
96	Centre de formation
97	Centre de formation
98	Centre de formation
99	Centre de formation
100	Centre de formation

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIRECTION REGIONALE DE Sousse
**PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN
 DE OUED ELKHATEF
 Phase 1**

Coordination et suivi par: La Municipalité de Keliba

SOCIETE ARCHITECTONIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
 25 Rue Farhat hached bel elhar gates
 Phone: +216 22 893 467 Fax: +216 75 276 789
 Email: uqad@uqad.com.tn / office@architect.com.tn

DATE: 02/2021 ECHELLE: 1/2 500

UAa1 Zones d'habitat individuel isolé	96898,93	6,71%
UAa3 Zones d'habitat individuel en bande	222818,11	15,43%
UAa4 Zones d'habitat individuel groupé	410197,81	28,41%
Uba Zones polyfonctionnelles	85715,28	5,94%
EQ Equipements publics	26794,37	1,86%
UVa Zones vertes aménagées	30012,37	2,08%
NAa Zones agricoles	222398,27	15,40%
UVe Cimetières	9677,51	0,67%
Voie+oued+dph	339458,90	23,51%
TOTAL	1443971,56	100%



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L' et de l'Infrastructure

Direction de l'Urbanisme
D.R.E.H.I. DE NABEUL
COMMUNE DE KELIBIA



Ministère des Affaires
Locales et de l'Environnement

Gouvernorat de Nabeul



Étude de révision du PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN DE LA Commune de KELIBIA et Wadi El Khatéf

RAPPORT de PRESENTATION Phase-1

Avril 2022

Bureau d'Etude en Architecture et Urbanisme ARCHIMOOD

247 Avenue Habib Bourguiba, Gabes 6000

Mail : aydaagoubi@gmail.com / Tel 22.893.407

INTRODUCTION	5
1. CADRE DE L'ETUDE	5
1.1 Objet de l'étude :	5
1.2 Objectifs de l'étude :	6
1.3 Déroulement de l'étude :	6
1.4 Délimitations :	6
1.4.1 Délimitations administrative de Kelibia :	6
1.4.2. Délimitations administrative de Wadi El-Khatef :	8
1.4.3. Limites des zones requérant la révision :	8
2. DONNEES PHYSIQUES DE KELIBIA ET WADI EL KHATEF	10
2.1. Site :	10
2.2. Topographie :	12
2.3. Genèse de la ville :	13
2.4. RELIEF ET HYDROGRAPHIE :	15
2.4.1. Composantes principales du relief :	15
2.4.2. Hydrographie :	15
2.4.3. Le Domaine Public Hydraulique :	16
2.5. Climat :	17
2.5.1. Température :	17
2.5.2. Précipitation :	18
2.5.3. Humidité :	19
2.5.4. Vent :	19
2.6. L'environnement	20
3. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	25
3.1. La population	25
3.1.1. - Evolution et perspective démographique	25
3.1.2. Evolution de la population par sexe et par ménage	27
3.1.3. - Evolution de la population pendant la saison estivale	28
3.2. L'habitat :	29
3.2.1. Tendence de l'évolution du parc de logements entre 1984-2004	30
3.2.2. Evolution des typologies de logements	30

3.3. Raccordement aux réseaux publics	32
3.3.1. Réseau électrique :	33
3.3.2. Réseau du gaz naturel :	33
3.3.3. Réseau d'eau potable :	33
3.3.4. Réseau d'assainissement :	33
3.4. LES EQUIPEMENTS PUBLICS	37
3.4.1 Evolution du nombre des écoles et des salles d'études du 1er cycle de l'enseignement de base	37
3.4.2 Evolution du nombre des écoles préparatoires, des lycées et des salles d'études	37
3.4.3 Evolution du nombre des élèves et des enseignants du 1er cycle de l'enseignement de base	37
3.4.4 Evolution du nombre des élèves et des enseignants du 2ème cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire	38
3.4.5 Formation professionnelle	38
3.4.6 Evolution des indicateurs de la formation professionnelle	38
Santé :38	
3.4.7 Equipements sanitaires et Personnel Médical	39
3.4.8 Jeunesse et enfance	40
3.4.8.1 Espaces de la jeunesse	40
3.4.8.2 Espaces sportifs	41
3.4.9 Culture :	41
3.4.9.1 Espaces Culturels à Kélibia (2018-2019)	42
3.4.9.2 Musées et sites archéologiques à Kelibia (2018)	42
4. COMPATIBILITE DU PAU AUX DOCUMENTS D'URBANISME	47
4.1. Les orientations d'aménagement du SDA DE LA REGION ECONOMIQUE DU NORD EST : LES DÉFIS	47
5. EVALUATION DU PAU EN VIGEUR	50
5.1. Les motifs de révision de PAU Kélibia	52
5.2. Les zones d'habitat :	54
5.3. Les zones polyfonctionnelles :	54
5.4. Les zones d'activités et les équipements publics :	55
5.5. Les espaces verts et les terres agricoles	56
5.6. Les zones archéologiques	57
6. UNE DENSIFICATION PARFOIS SAUVAGE A L'INTERIEUR DU PERIMETRE COMMUNAL	61
6.1. Les espaces verts équipés et aménagés	61

6.2. Les terres agricoles à l'intérieur du PAU	65
6.3. Les territoires sensibles : les dépassements au détriment du DPH	67
6.4. Les dépassements au détriment du DPM	71
6.5. Quelques confrontations entre le PAU et le bâti actuel	73
7. EVOLUTION DES DENSITES URBAINES : L'ETALEMENT URBAIN	74
8. TENDANCE D'URBANISATION	76
9. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE :	79
10. SYNTHESE	88
11. PROBLEMATIQUE ET SCENARIOS	89
11.1. La problématique d'aménagement :	90
11.2. La stratégie d'intervention (enjeux, objectifs, actions) :	90
12. LES VARIANTES D'AMENAGEMENTS	95
12.1. Les variantes d'aménagements de Kélibia	95
12.1.1. Variante n°1	95
12.1.2. Variante n°02	96
12.2. Les variantes d'aménagements de Wadi El Khatéf :	97
12.2.1. Variante n°01	97
12.2.2. Variante n°02	98

INTRODUCTION

La révision du PAU de la commune de Kelibia rentre dans le cadre de la stratégie nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme consistant à actualiser les PAU des agglomérations les plus importantes du pays et de les mettre en cohérence avec les nouvelles orientations relatives à l'urbanisme en Tunisie. Entamée sur la base d'un nouveau fond de plan topographique, la révision du PAU permettra de doter l'administration et les concepteurs d'un outil actualisé, réalisé selon les derniers standards de la technologie numérique.

La révision a été décidée pour permettre au Plan d'Aménagement Urbain de répondre aux diverses demandes quantitatives et qualitatives induites par les récentes évolutions socio-économiques et structurelles de la ville de Kelibia.

La révision du PAU doit en particulier tenir compte :

- Des modifications demandées par le conseil municipal et les administrations concernées.
- Des divers amendements du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme(CATU), notamment ceux relatif à la densification du tissu urbain.
- Des recommandations des dernières études de planification spatiale : Schéma Directeur déménagement(SDA) de l'agglomération de Nabeul, Schémas Directeur d'Aménagement des Zones Sensibles Littorales du Cap Bon (SDAZLS) et les nouvelles orientations stratégiques dictées par la globalisation et les changements climatiques
- De tenir compte des diverses circulaires récentes comme celles se rapportant à l'esthétique urbaine et à la création de zones d'activité.
- De la croissance démographique,
- De la mise en place de la nouvelle rocade,

La démarche à adopter par le bureau d'étude pour la révision du PAU de Kelibia repose sur une approche participative, partenariale et sera conduite selon un processus itératif.

1. CADRE DE L'ETUDE

1.1 Objet de l'étude :

L'étude a pour objet la révision du Plan d'Aménagement Urbain (PAU) de la commune de Kelibia, précédemment approuvé par le décret n° : 77-354 du 15/04/1977 et par le décret n° :2010-2850 du 01/11/2010.

La révision du PAU actuel de Kelibia ainsi que l'élaboration du PAU de Wadi El Khatf ont été décidée par le conseil municipal de Kelibia réuni le 09septembre 2018.

Dans cet objectif et lors de la session extraordinaire du 21 octobre 2018, une délimitation des zones d'extension a été aussi approuvée par le conseil municipal.

1.2 Objectifs de l'étude :

Pour son élaboration, l'équipe chargée de l'étude suivra les objectifs suivants assignés à la révision :

- Rendre le PAU compatible avec les nouvelles orientations de l'état dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, inscrites dans le Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de l'agglomération de Kelibia et le Schémas Directeur d'Aménagement de la Région Economique (SDARE du Sud-Est.
- Faire le constat de l'état des lieux de la ville de Kelibia, et du village de Wadi el Khatef en établir le diagnostic et élaborer les solutions aptes à renforcer son rôle et ses fonctions principales.
- Actualiser et rectifier le PAU en vigueur
- Préciser les caractéristiques et les types des différentes zones urbaines.
- Organiser le réseau routier principal de toute l'agglomération, de manière à lui permettre de remplir son rôle de liaison et de distribution.
- Elaborer le règlement d'urbanisme pour chaque zone.
- S'assurer de la cohérence des pièces constitutives réglementaires et de la conformité à la nouvelle législation, notamment à celle du CATU et du code du patrimoine.
- Respecter les servitudes relatives à la protection de l'environnement, au Domaine Public Hydraulique (DPH), au Domaine Public Maritime (DPM), au patrimoine historique et aux réseaux publics.

1.3 Déroulement de l'étude :

L'étude comprend quatre phases :

- **Première phase :** Bilan, diagnostic et élaboration des variantes (scénarii) d'aménagement.
- **Deuxième phase :** Elaboration du projet du PAU et sa rectification suite à l'enquête interservices.
- **Troisième phase :** Etablissement du projet définitif du PAU rectifié après l'enquête publique.
- **Quatrième phase :** Etablissement du dossier définitif pour approbation par décret.

1.4 Délimitations :

1.4.1 Délimitations administrative de Kelibia :

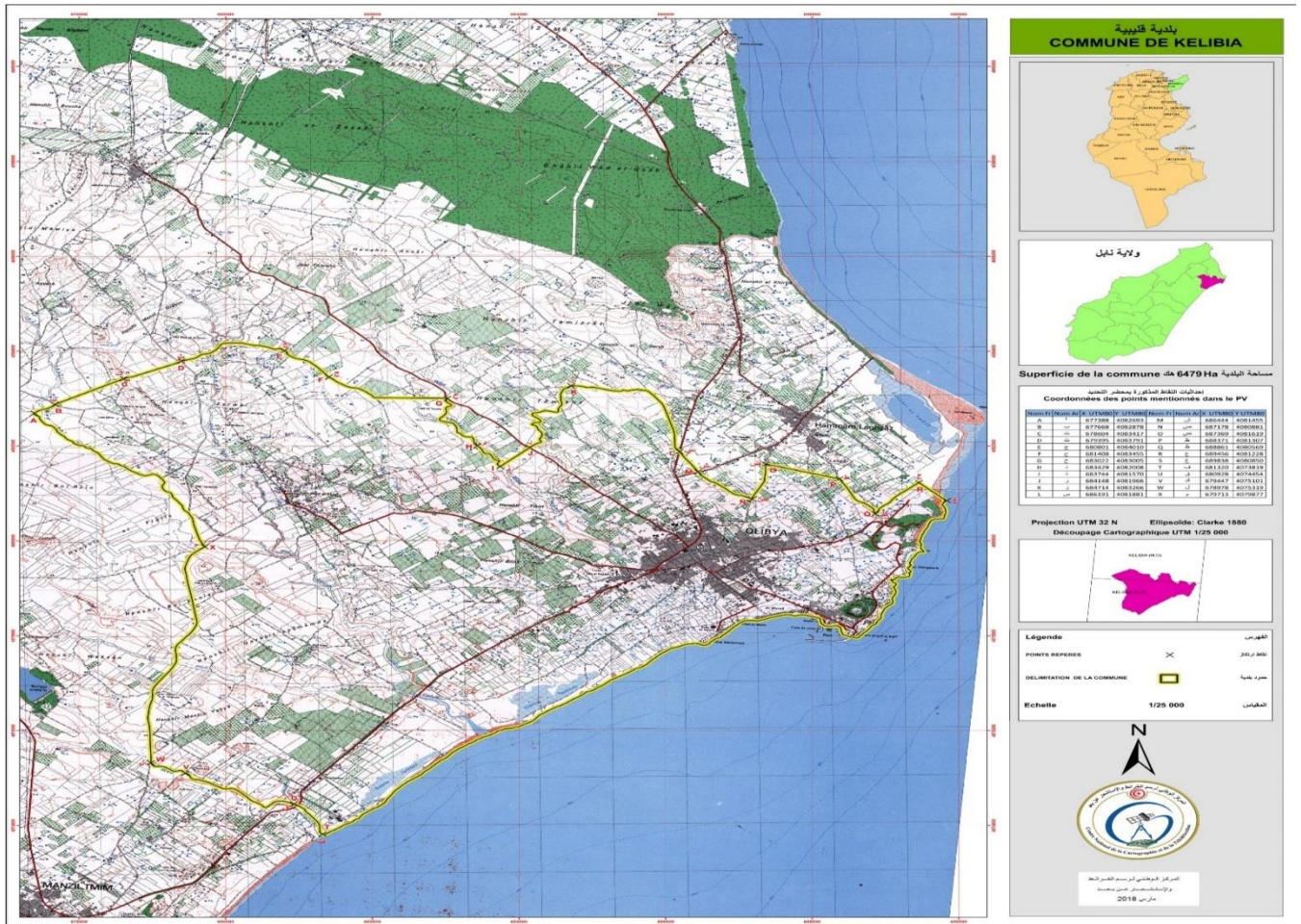
Kelibia, appartient administrativement au gouvernorat de Nabeul situé au Nord-est de la Tunisie et occupant plus précisément une position la plus éloignée du Cap Bon. Alors que Kelibia n'est qu'à 103 km de la capitale (via Korba) ou 95 km via Menzel Bouzelfa, elle est géographique plus rapprochée au continent européen ; Korba n'est qu'à 70 km de Pantelleria (Italie).

La commune de Kelibia, fût créée par décret n°-21 du 13 décembre 1957. Elle est constituée de deux imadas¹ : Kelibia-Est et Kelibia-Ouest. Elle couvrait près de 1100 hectares comme zones urbaines.

¹ Imada : (عمادة) en arabe.

Les limites de la commune se sont étendues à deux reprises ; en 2016 (Arrêté gouvernemental n° 602-2016 du 26 mai 2016) pour couvrir 34,33 km². Et en 2017, Kelibia a vu ses limites étendues une fois encore pour contenir en plus des deux imadas citées ci-dessus, l'imada d'Wadi El Khatef. Elle couvre actuellement la superficie de 6 479 hectares.

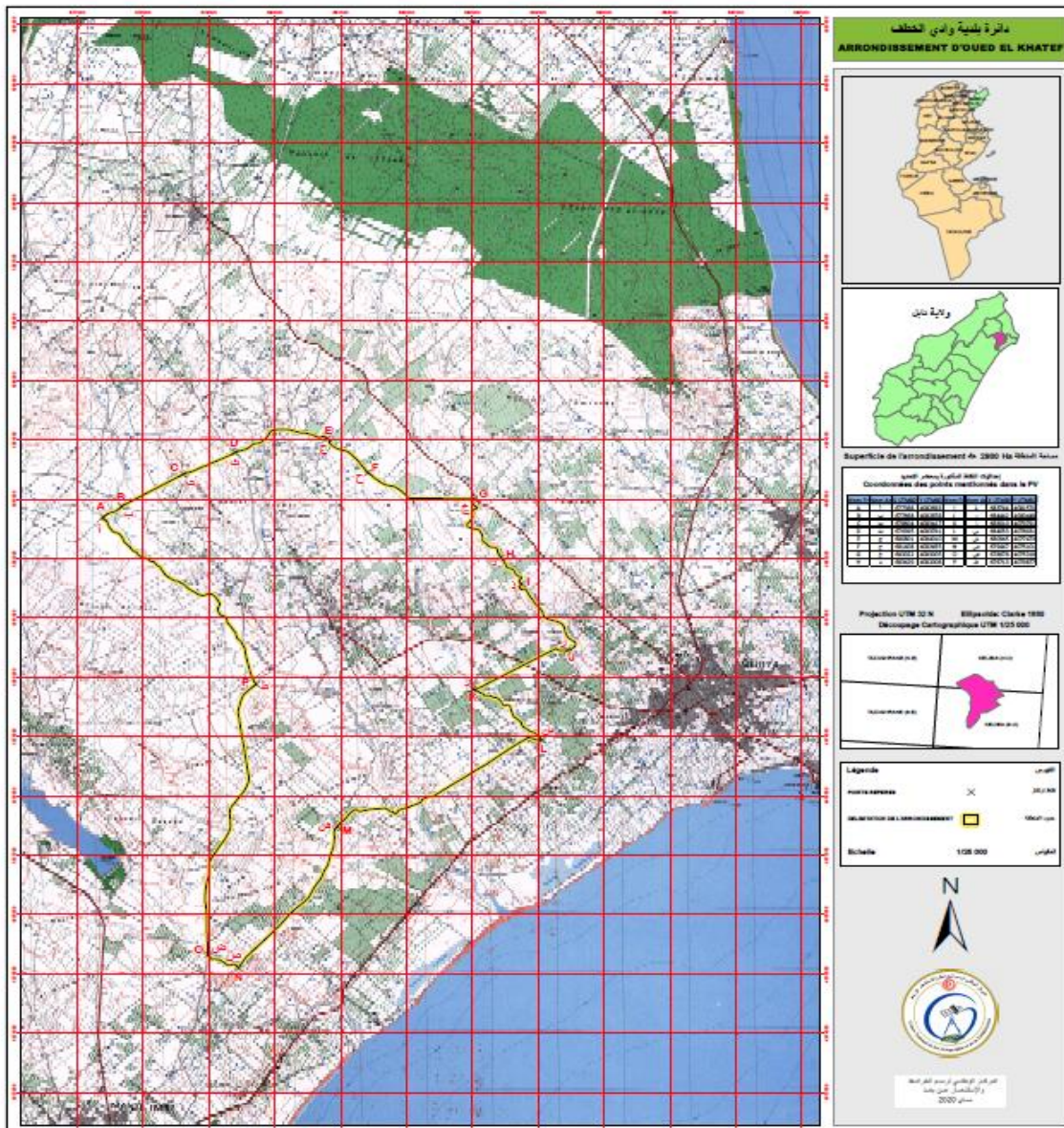
Carte n°1 : Limites de la commune de Kelibia



Source : Centre national de la cartographie et de la télédétection.

Source : Elaboration personnelle.

Carte n°2 : Limites de la village de Wadi El-Khatef



Source : Centre national de la cartographie et de la télédétection.

Source : Elaboration personnelle.

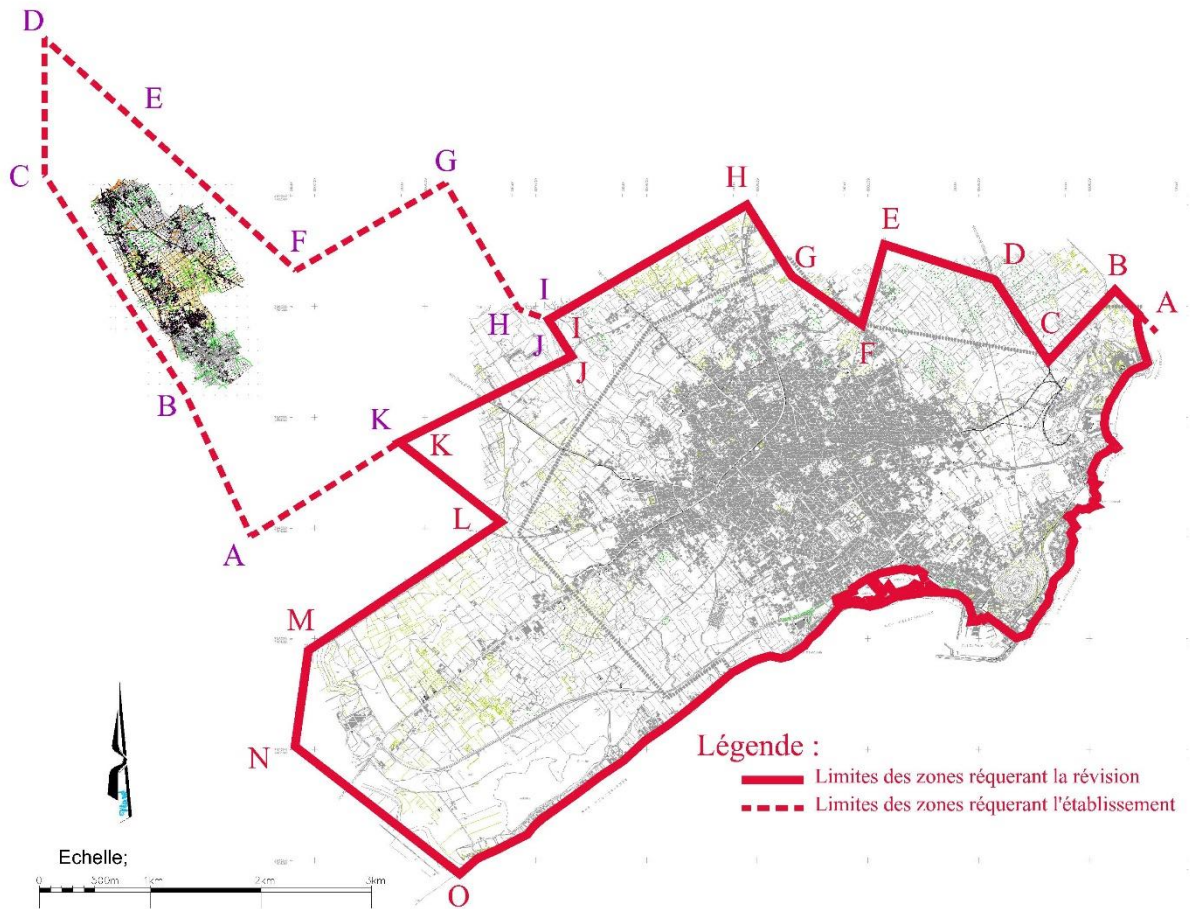
1.4.2. Délimitations administrative de Wadi El-Khatef :

Wadi El-Khatef, appartient administrativement à la commune de Kelibia, gouvernorat de Nabeul. Alors que Wadi El-Khatef n'est qu'à 6 km de Kelibia ou 57 km via Menzel Bouzelfa, Korba n'est qu'à 37 km.

1.4.3. Limites des zones requérant la révision :

Le conseil municipal, lors de la session extraordinaire du 21 octobre 2018, a approuvé la délimitation des zones requérant la révision du PAU de Kelibia et l'élaboration du PAU Wadi El Khatef.

Carte n°3 : Limites des Zones requérant la révision.



Source : Centre national de la cartographie et de la télédétection.

Source : Elaboration personnelle.

2. DONNEES PHYSIQUES DE KELIBIA ET WADI EL KHATEF

2.1. Site :

2.1.1. Site de Kelibia

Située à 103 km au Sud de Tunis, via Korba et à 95 km via Menzel Bouzelfa, Kelibia occupe une situation très excentrée au Cap Bon. Elle semble plus rapprochée du continent européen.

C'est une ville côtière du Nord-Est de la Tunisie et située à la pointe Sud de la péninsule du cap Bon. Elle est dominée par une forteresse byzantine du 6^{ème} siècle bâti sur une colline surélevée à plus de 70 mètres de la mer et qui assurait la défense du port.

Outre cette situation stratégique et de par son poids démographique (c'est la 3^{ème} ville du gouvernorat après Nabeul et Hammamet) la ville de Kelibia joue un rôle important non seulement économique et commercial mais aussi culturel et sportif ; c'est le siège du Festival international du film amateur Depuis 1964 et elle est l'un des fiefs du volley-ball tunisien avec le Club olympique de Kélibia qui compte plusieurs palmarès depuis sa fondation en 1957.

Le village de l'Wadi d' El Khatef s'étale sur une grande surface des terres agricoles dont Le périmètre d'intervention de l'opération d'aménagement couvre 2501 Hectare, Ce village est distant de presque 7.7 Km de Kélibia de côté Sud Est et de 11 Km du Menzel Temime au Sus Ouest et 6 Km d'Azmour au Nord,

2.1.2. Site de Wadi El Khaf

Située à 6 km au nord de Kélibia, 37 km via Korba et à 57 km via Menzel Bouzelfa.

La zone de Wadi al-Khataf dans la municipalité de Kelibia est une région tribale importante en termes de population, de situation géographique, de patrimoine historique et d'activité agricole.

Le patrimoine historique s'étend de la civilisation romaine à la civilisation islamique et peut-être aux grottes puniques Dans «Harouri» et les thermes romains du mont Bani Khenis, la meilleure preuve en est la meilleure preuve, et devant elle la civilisation barbare, avec ses deux parties, le barbare originel et le numide moderne.

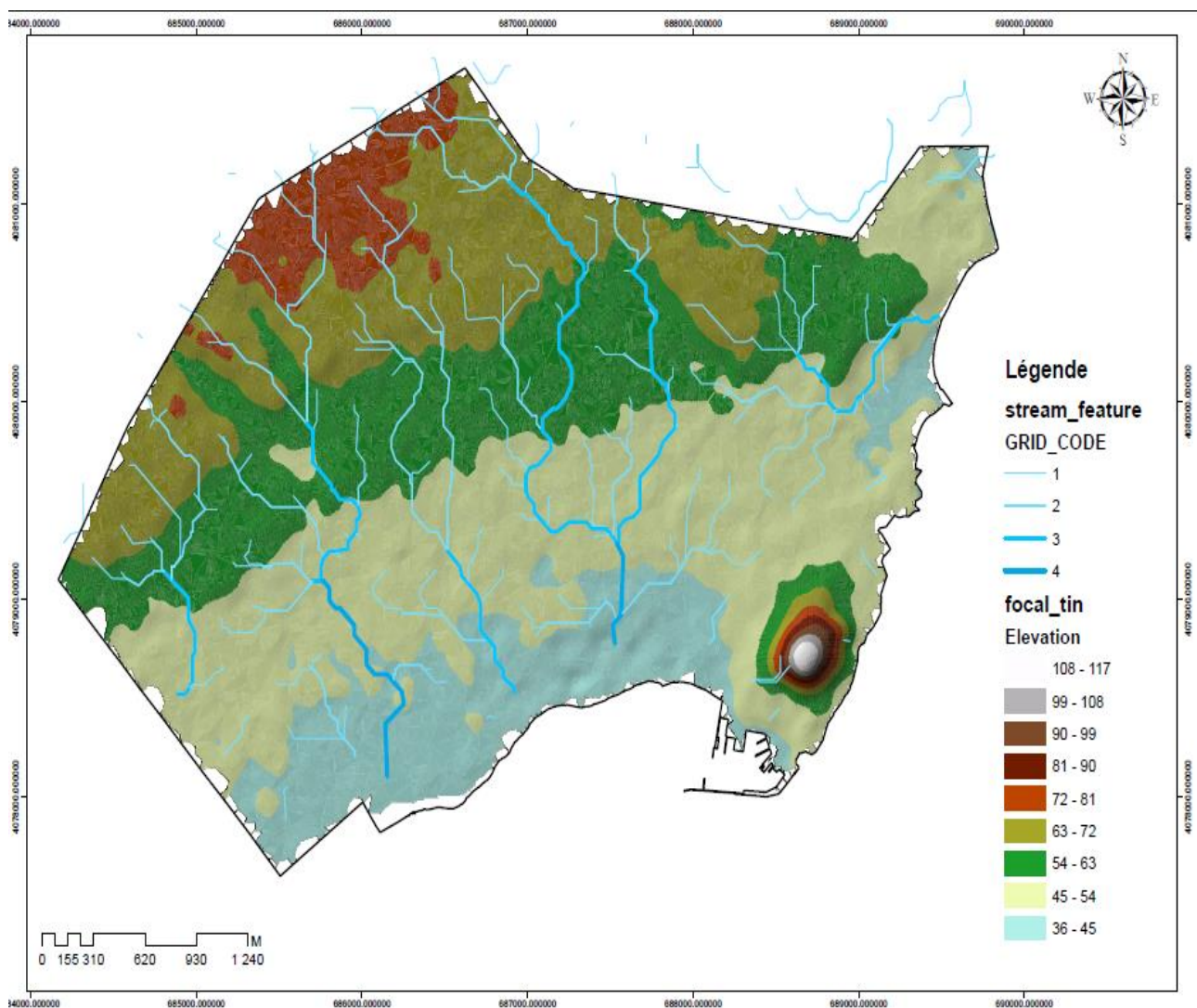
Les historiens ont convenu à l'unanimité que ce nom est dérivé du nom berbère de la région «Tawond Kataf», et le Tawond est le nom de la vallée qui la divisait et était absent depuis 1994 lorsque le prochain barrage a commencé à être utilisé pour irriguer les terres agricoles .

Kataf signifie terre fertile. La "Vallée du kidnapping" est célèbre depuis l'Antiquité pour la culture de céréales, de fourrage, de légumineuses et d'olives dans l'activité agricole tunisienne sur ses terres fertiles. La culture de la vigne est entrée dans l'ère du colonialisme français, et avec elle la culture du tabac et la production de la vallée du kidnapping fournit à la fabrique de tabac de Kairouan une part importante de ses besoins avec des spécifications de qualité et de qualité les plus élevées, sans négliger le rôle de cette région. dans la culture de légumes-feuilles, d'épices, de cacao, de poivron, de tomates et de pommes de terre. Ses terres agricoles couvrent environ 4500 hectares dont environ 1000 hectares sont des zones irriguées, 1000 hectares entre vignes, oliviers et arbres fruitiers, 500 hectares de tabac et 2000 hectares comprennent des céréales, du fourrage et des épices.

2.2. Topographie :

Bien que l'aspect général de la commune montre une planéité favorable à l'installation humaine et à l'urbanisation, son territoire comme le montre la carte affichée ci-dessous, est relativement contraignant par les cours d'eau et Wadis ainsi que les sebkhas à proximités de la côte. Toutefois, la topographie générale présente une pente proche de 2% malgré les ravins et contraintes du relief.

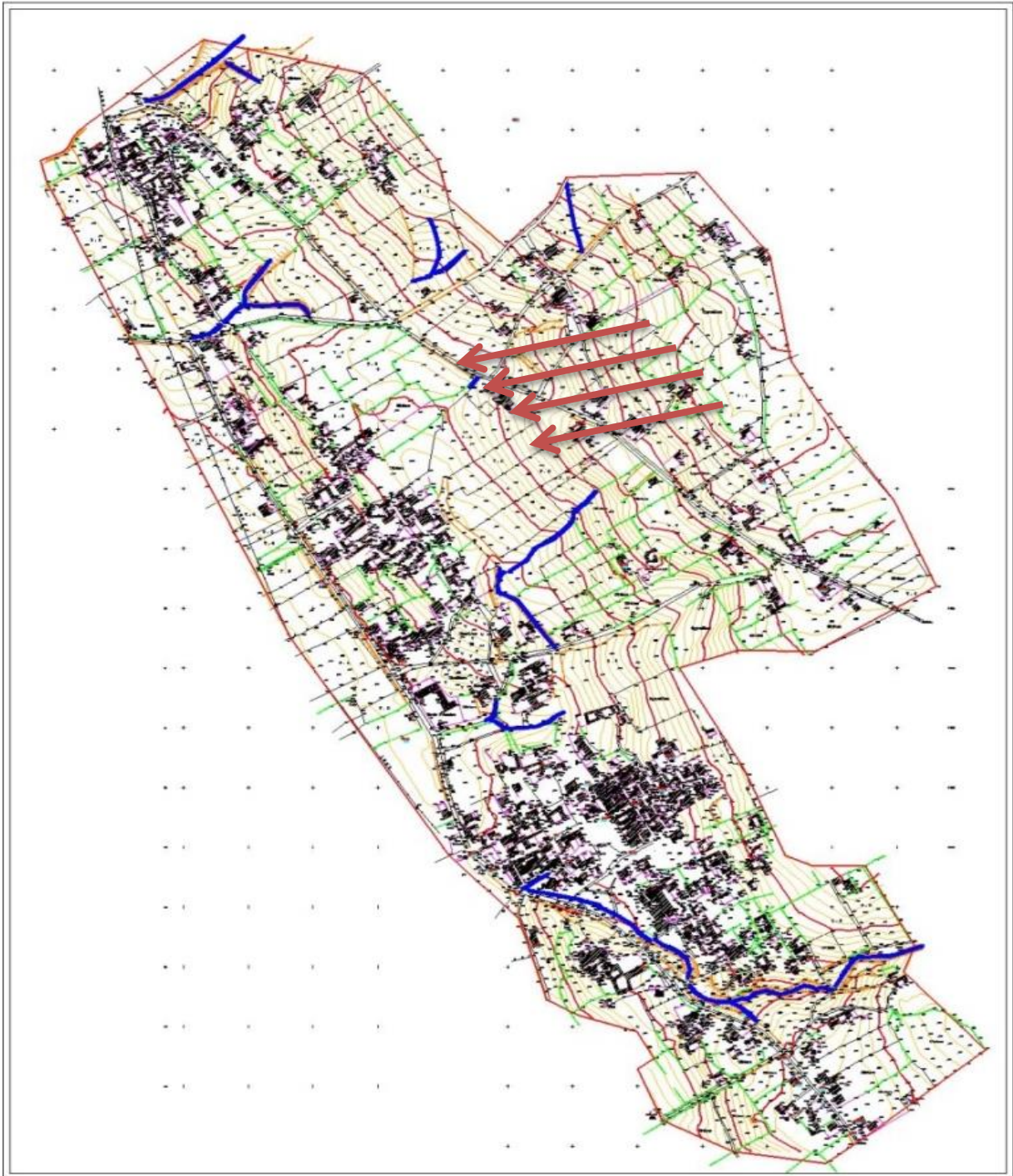
Carte n°4 : Topographie de la commune



Source : *Elaboration personnelle*

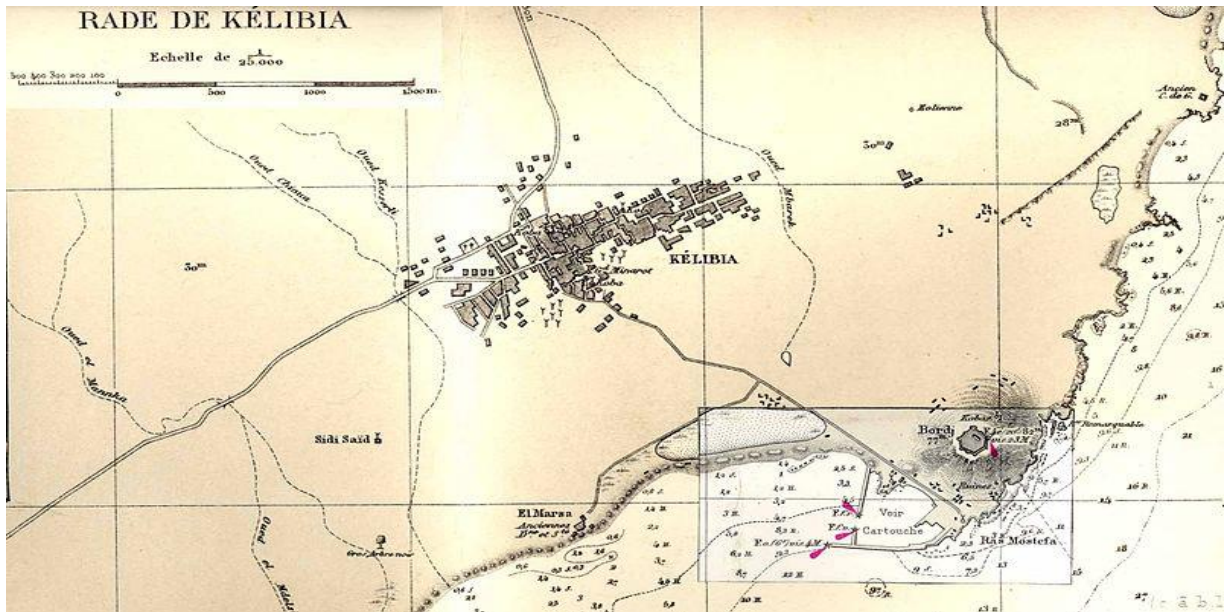
Ainsi que La topographie de la zone d'étude du Wadi el khatéf est caractérisé par un relief en pente qui se qui se réduit en passant de l'est vers l'ouest du village. Ce qui justifie l'implantation des constructions dans la partie la plus basse.

Carte n°5 : Carte de levé topographique de la zone d'intervention à Wadi el KHATEF



Kélibia, appelée **Aspislors** de la 1^{ère} guerre punique, jouie d'une histoire urbaine millénaire ; en effet, la cité fût fondée par Agathocle de Syracuse sous le nom de Clypea. Par suite les Carthaginois conservent cette cité forte.

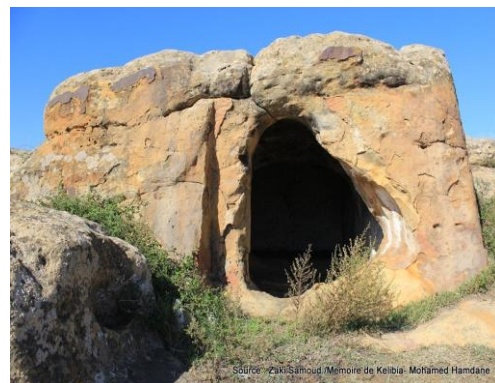
Carte n°6 : Kélibia et sa rade en 1883 avec mise à jour du port en 1954.



Source : [Wikimédia Commons](#).

Elle est transformée en colonie romaine par Jules César IX en 45 av. J.-C. Selon Pline l'Ancien, Clypea devient par la suite une ville libre possédant un port de qualité dans lequel la flotte romaine peut se mettre à l'abri.

Situé au nord de Kelibia, Wadi El-Khatef est un village berbère original. Ce village d'origine antique se situe à 6 km du centre de Kélibia. Son nom provient selon les historiens du nom Townkatak, le nom de la vallée qui existe dans la région alimentant le barrage utilisé pour l'irrigation des terres paysannes. A Haruri, près de Wadi Al-Khatf la présence des Amazighs se manifeste à travers des traces diverses de la vie quotidienne de ces habitants.



La Présence d'amazigh à Wadi El-Khatef

Vu sa situation géographique, ses origines historiques barbares et ses ascendances tribales Wadi-ALKhatf a réussi à préserver ses caractéristiques paysannes aussi bien au niveau des activités économiques qu'au niveau de mode de vie de ses habitants.

Et si on suit son évolution urbaine, on peut aussi constater la genèse de du village Wadi el Khatf s'établit au dépens des terre agricole sur la partie basse du terrain mais cette évolution est un peu timide par rapport à une dizaine d'années.



Photos aériennes 2004



Photos aériennes 2010



Photos aériennes 2021

2.4. Relief et hydrographie :

2.4.1. Composantes principales du relief :

En plus des potentialités citées ci-dessus, le paysage naturel de Kelibia est riche et attrayant ; en effet les séquences du paysage naturel sont très diversifié : non seulement la ville est côtière et possède une plage parmi les plus renommée de la Tunisie mais elle possède aussi la fameuse colline où s'érige le fort, des vastes plaines ravinées par différent cours d'eau, d'Wadis (Chioua, El Mengaâ, Henchir Hidoud)et des sebkhas.

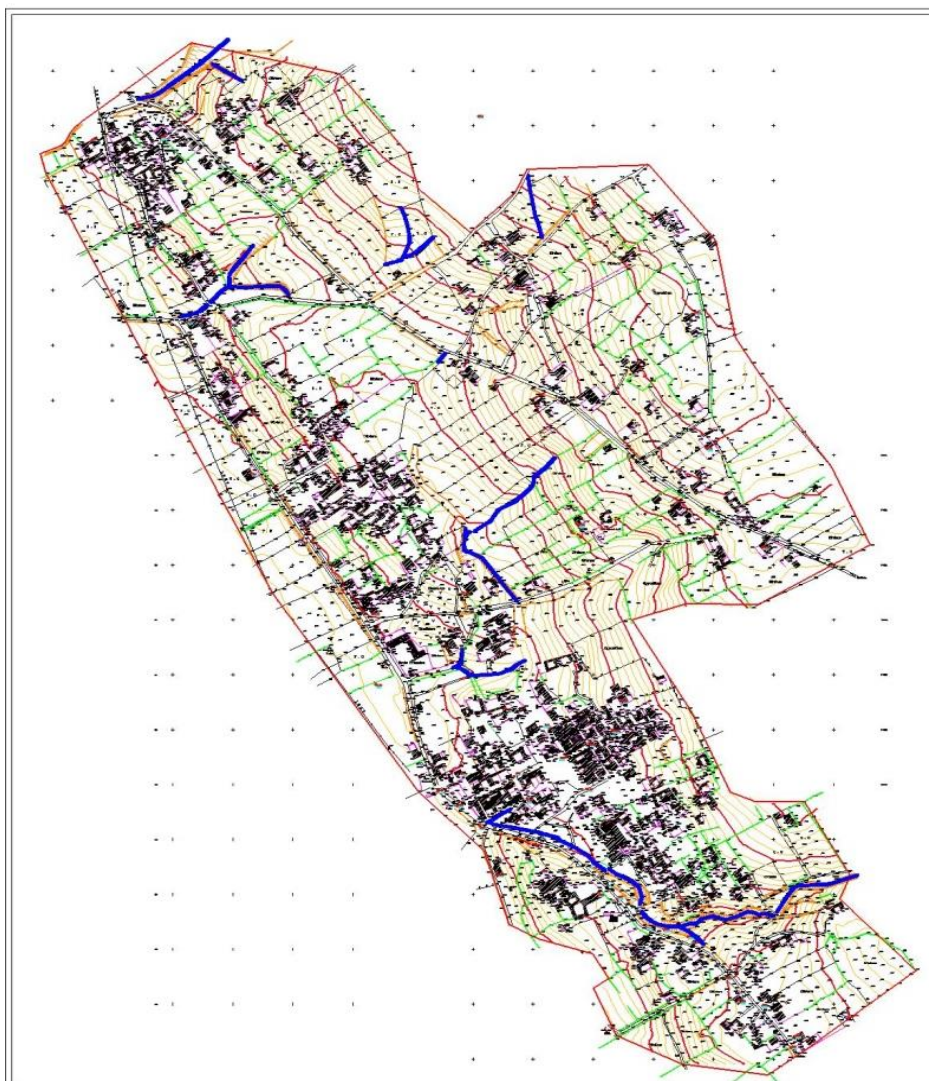
2.4.2. Hydrographie :

Le réseau hydrographique de Kelibia est relativement important dont les ressources proviennent surtout des eaux souterraines sans oublier les différents Wadis ravinant le territoire de la commune dont certains sont aménagés mais la plus part sont toujours à l'état naturel.

Donc, en plus des risques d'inondation, ces wadis imposent à la ville des conditions sévères à l'occupation de l'espace. En effet, le réseau hydrographique découpe le site en une série de plaines, cloisonne l'urbanisation et complique l'articulation des différents quartiers de la ville.

Le terrain De Wadi El-Khatf est traversé dans son partie sud par un cour d'eau avec un deuxième moins important dans la partie Nord du périmètre d'étude.

Carte n°9 : Carte de réseau hydraulique de Wadi el KHATEF



2.4.3. Le Domaine Public Hydraulique :

Les contraintes topographiques en liaison avec la configuration du réseau hydrographique sont doublées par le flou juridique lié à l'absence de Délimitation officielle du DPH :

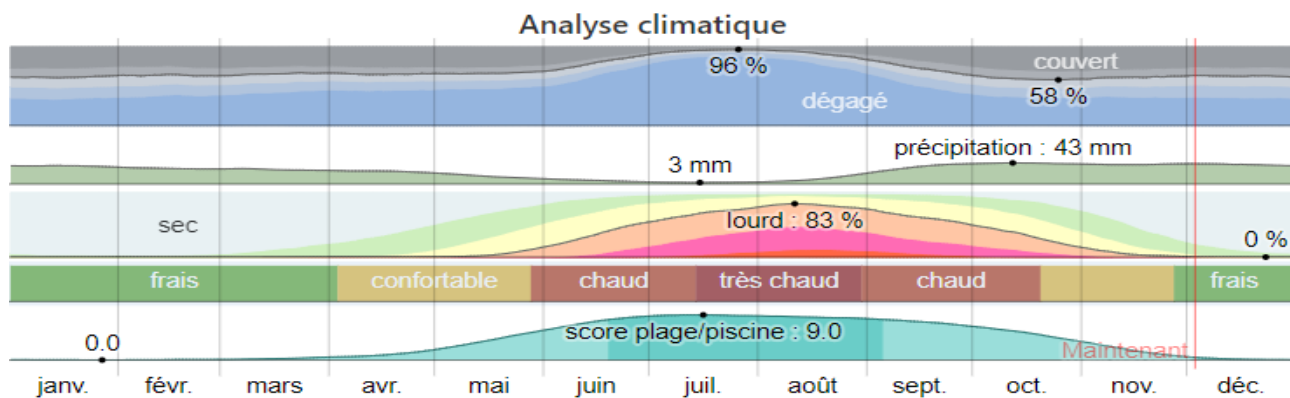
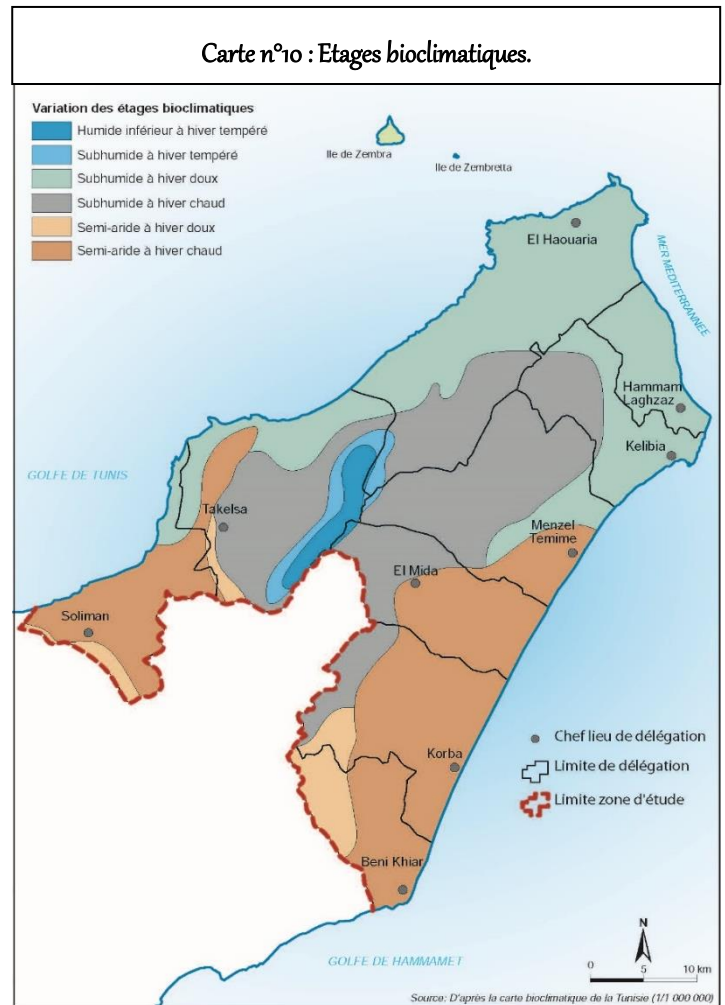
En effet le statut juridique des berges des wadis et de certains affluents est parfois contesté par certains riverains et des occupations illicites du DPH ont lieu, par des constructions anarchiques la plupart du temps.

2.5. Climat :

Kelibia et Wadi El-Khatéf bénéficie d'un climat méditerranéen caractérisé par une pluviométrie irrégulière, des amplitudes thermiques peu élevées et des vents assez forts dans sa partie occidentale.

Nabeul ainsi que la région du cap Bon sont dominées par un climat tempéré.

À Kelibia, les étés sont courts, chaud, lourd, sec et dégage et les hivers sont longs, frais, venteux et partiellement nuageux. Au cours de l'année, la température varie généralement de 9 °C à 30 °C et est rarement inférieure à 6 °C ou supérieure à 34 °C.



2.5.1. Température :

La saison très chaude dure près de trois mois, du 22 juin au 18 septembre, avec une température quotidienne moyenne maximale supérieure à 27 °C. Le jour le plus chaud de l'année est le 5 août, avec une température moyenne maximale de 30 °C et minimale de 23 °C.

La saison fraîche dure quatre mois, du 29 novembre au 30 mars, avec une température quotidienne moyenne maximale inférieure à 18 °C. Le jour le plus froid de l'année est le 3 février, avec une température moyenne minimale de 9 °C et maximale de 15 °C.

La figure ci-dessous montre une caractérisation compacte des températures horaires moyennes pour toute l'année. L'axe horizontal représente le jour de l'année, l'axe vertical l'heure du jour, et la couleur représente la température moyenne pour cette heure et ce jour.

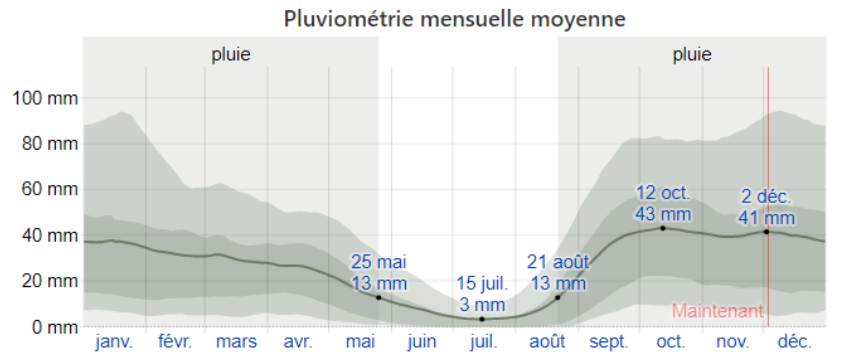
2.5.2. Précipitation :

La probabilité de jours de précipitation à Kelibia varie au cours de l'année.

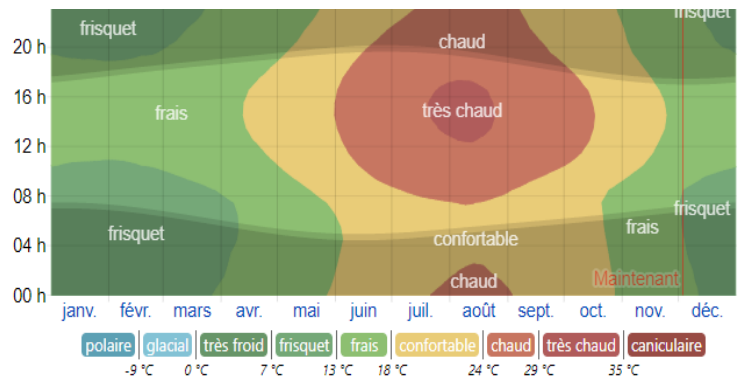
La saison connaissant le plus de précipitation dure 8,2 mois, du 2 septembre au 10 mai, avec une probabilité de précipitation quotidienne supérieure à 11 %. La probabilité de précipitation culmine à 21 % le 16 décembre.

La saison la plus sèche dure 3,8 mois, du 10 mai au 2 septembre. La probabilité de précipitation la plus basse est 2 % le 4 juillet.

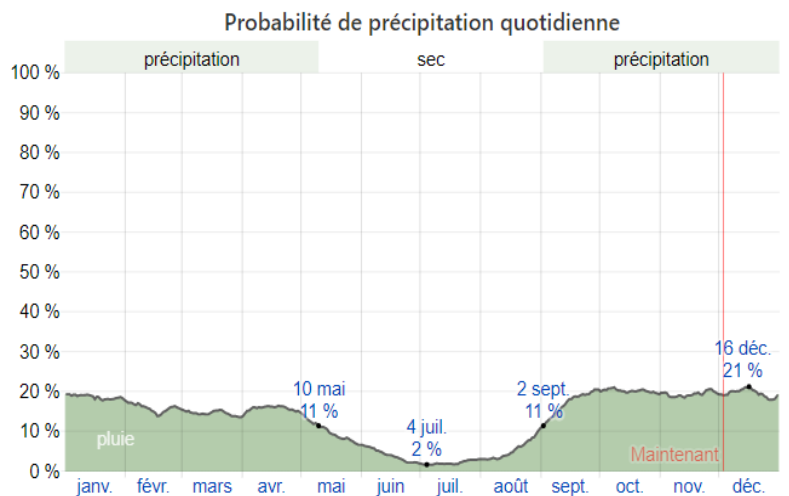
Kelibia connaît des variations saisonnières modérées en ce qui concerne les précipitations de pluie mensuelles.



La quantité de pluie moyenne (ligne continue) accumulée au cours d'une période glissante de 31 jours centrée sur le jour en question, avec bandes du 25e au 75e percentile et du 10e au 90e percentile. La fine ligne pointillée représente la chute de neige moyenne mesurée en eau correspondante.



La température horaire moyenne, codée par bandes de couleur. Les superpositions ombrées indiquent la nuit et le crépuscule civil.



Le pourcentage de jours durant lesquels divers types de précipitation sont observés, excepté les quantités traces : pluie seulement, neige seulement et mélange (de la pluie et de la neige sont tombées au cours de la même journée).

2.5.3. Humidité :

Contrairement à la température, qui varie généralement considérablement entre le jour et la nuit, les points de rosée varient plus lentement. Ainsi, bien que la température puisse chuter la nuit, une journée lourde est généralement suivie d'une nuit lourde.

Kelibia connaît des variations saisonnières extrêmes en ce qui concerne l'humidité perçue.

La période la plus lourde de l'année dure 4,6 mois, du 5 juin au 26 octobre, avec une sensation de lourdeur, oppressante ou étouffante au moins 21 % du temps. Le jour le plus lourd de l'année est le 11 août, avec un climat lourd 83 % du temps.

Le jour le moins lourd de l'année est le 23 décembre, avec un climat lourd quasiment inexistant.

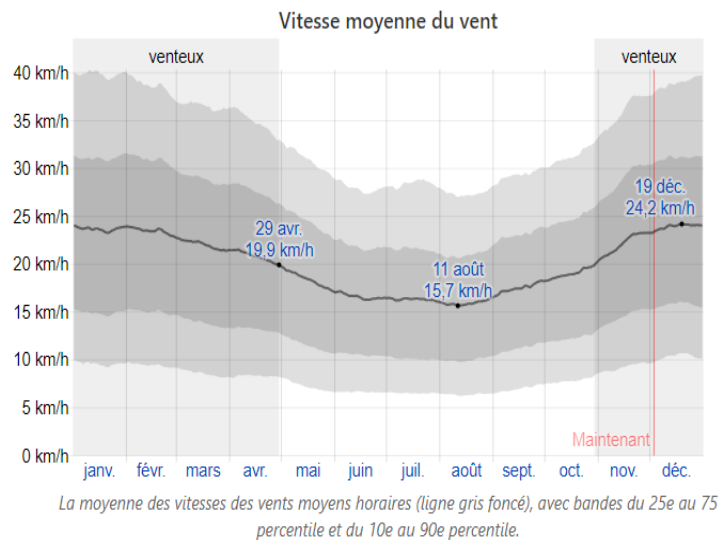
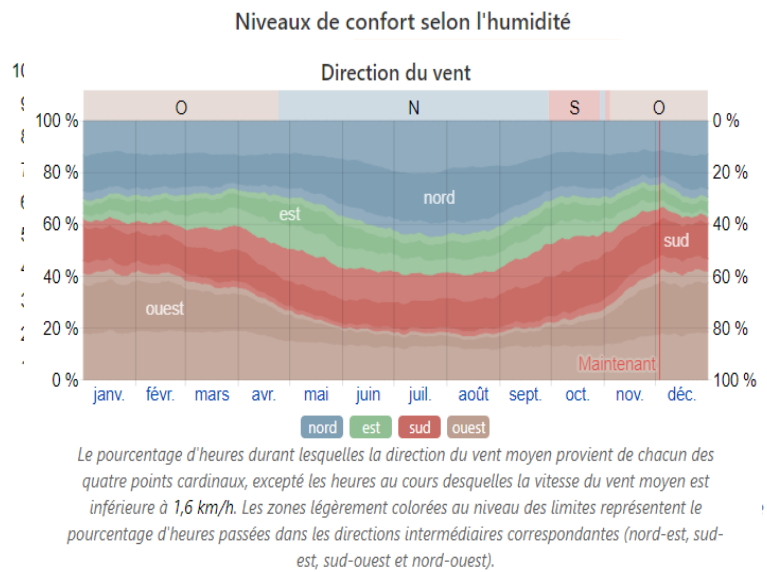
2.5.4. Vent :

Le vent observé à un emplacement donné dépend fortement de la topographie locale et d'autres facteurs, et la vitesse et la direction du vent instantané varient plus que les moyennes horaires.

La vitesse horaire moyenne du vent à Kelibia connaît une variation saisonnière considérable au cours de l'année.

La période la plus venteuse de l'année dure 6,0 mois, du 29 octobre au 29 avril, avec des vitesses de vent moyennes supérieures à 19,9 kilomètres par heure. Le jour le plus venteux de l'année est le 19 décembre, avec une vitesse moyenne du vent de 24,2 kilomètres par heure.

La période la plus calme de l'année dure 6,0 mois, du 29 avril au 29 octobre. Le jour le plus calme de l'année est le 11 août, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 15,7 kilomètres par heure.



La direction horaire moyenne principale du vent à Kelibia varie au cours de l'année.

Le vent vient le plus souvent du Nord pendant 5,2 mois, du 24 avril au 29 septembre et pendant 3,0 jours, du 29 octobre au 1^{er} novembre, avec un pourcentage maximal de 45 % le 23 juillet. Le vent vient le plus souvent du Sud pendant 1,0 mois, du 29 septembre au 29 octobre et pendant 3,0 jours, du 1^{er} novembre au 4 novembre, avec un pourcentage maximal de 32 % le 13 octobre. Le vent vient le plus souvent de l'Ouest pendant 5,7 mois, du 4 novembre au 24 avril, avec un pourcentage maximal de 42 % le 1 janvier.

2.6. L'environnement

Aujourd'hui, la commune Kelibia est menacée par la pollution, le réchauffement climatique, la surproduction, etc.

2.6.1. Le milieu naturel

Les ressources naturelles de la commune de Kélibia sont très fragilisées par les conditions édaphiques, par le climat et par le type de relief existant dans la région. Ces ressources sont confrontées à bon nombre de problèmes, tels que l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et l'augmentation du taux de salinité, qui affectent considérablement plusieurs secteurs, mais aussi la qualité de vie dans la commune.

De même, le développement des secteurs industriels, a fragilisé les différentes ressources de la région.

a. Les menaces de la biodiversité

- Les incendies

Les incendies sont par miles principaux facteurs qui menacent la diversité biologique surtout pour les forêts, car elles déploient rapidement où le contrôle sera difficile. Les causes importantes qui peuvent provoquer ce risque, sont : - Fuite de feu des fermes et les ordures ménagères.

- La dégradation de la végétation

La dégradation de la flore est marquée par la diminution des taux de régénération naturelle de quelques espèces végétales. Ce problème est causé par plusieurs facteurs notamment le surpâturage, la surexploitation des plantes naturelles et de l'expansion agricole d'où l'extinction de certaines plantes rares.

- Les pressions sur le littoral

Le littoral du gouvernorat souffre de plusieurs problèmes, bien qu'il renferme des écosystèmes caractérisés par une diversité biologique, du fait qu'il présente une richesse des ressources naturelles, de la faune et la flore. Parmi les pressions exercées sur ces zones côtières, on cite :

- L'exploitation excessive de la richesse halieutique.
- L'altération de la végétation, ce qui facilite le processus d'ensablement.
- L'érosion maritime du littoral rocheux.
- La destruction des dunes naturelles pour l'implantation des hôtels et des établissements touristiques.

Les indices du retrait du rivage continuent plus au Sud de Kelibia



- Les activités touristiques et l'environnement

L'impact du tourisme local sur l'écosystème de la zone de Kélibia se manifeste surtout par l'augmentation des déversements des déchets solides et liquides, par le piétinement des terres asséchées et des dunes. Ainsi, la gestion de l'occupation de ces plages au cours de la saison estivale permet d'optimiser la répartition des baigneurs, de limiter la pression sur les tronçons fragilisés et d'organiser l'implantation des équipements et des services. L'appel des estivants risque de fragiliser l'équilibre des plages et d'accroître la prolifération de l'habitat de villégiature. Donc, en dehors de ces populations, il y a lieu de considérer l'impact des vacanciers sur ces zones humides qui se caractérise par le piétinement, la pollution des dunes, le tassement des aires aquatiques asséchées par la circulation et le stationnement des véhicules.

- La pêche côtière

La pêche côtière est pratiquée dans la région de Kelibia jusqu'à une profondeur voisine de 20 m. En effet, l'utilisation des engins de pêche non sélectifs ou prohibés et les techniques de pêche aléatoires et abusives suivies par certains atteignent les ressources halieutiques et représentent une menace pour la pérennité des espèces marines. La pêche aux arts traînants constitue une des principales causes de la régression des herbiers de Posidonie en profondeur ; en outre, elle nuit au rôle de nurserie que joue l'herbier pour de nombreuses espèces de poissons.

b. La mauvaise exploitation des ressources en sol

Les eaux d'irrigation présentent un taux de salinité très élevé, qui a considérablement endommagé les terres, devenues improductives. La disproportion entre les ressources en eau disponibles et les besoins des PPI, a aggravé le problème de la surexploitation des eaux.

c. Les changements climatiques

Les changements climatiques constituent un des grands problèmes environnementaux qui touchent l'ensemble du territoire national. En effet la majorité des études qui ont traité ce sujet ont démontré que la zone du Sud méditerranéen est la plus touchée et elle va devenir de plus en plus sensible. Les principaux effets de ces phénomènes consistent en l'augmentation de la température, la baisse de la moyenne de précipitation et l'augmentation du niveau de la mer.

Dans ce cadre le Ministère de l'environnement a mis en place un ensemble de stratégies pour atténuer les effets indésirables de ce phénomène :

- Stratégie d'adaptation du secteur agricole et des différents écosystèmes aux changements climatiques.
- Stratégie et plan d'action d'adaptation de la zone littorale avec l'augmentation du niveau de la mer.
- Stratégie d'adaptation du secteur sanitaire avec les changements climatiques.
- Stratégie d'adaptation du secteur touristique avec les changements climatiques.
- Stratégie de mise en place d'un système d'alerte pour la protection des différents phénomènes naturels.
- Préparation d'un plan d'action et de projets qui prennent en considération le facteur de changement climatique.

En plus, plusieurs programmes et projets déjà réalisés participent à alléger les effets indésirables de ce problème tel que la protection et l'occupation des zones forestières, l'utilisation des eaux usées traitées pour alléger la pression sur les différentes ressources en eaux,

2.6.2. L'environnement urbain

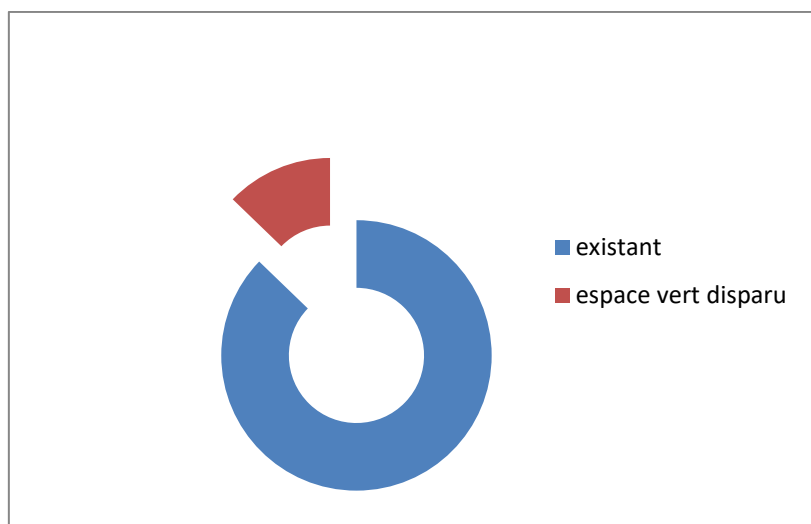
• Les zones vertes

Pour le programme du PAU de 2010, les espaces verts couvrent une superficie de l'ordre de 500000 m² répartie entre les espaces verts aménagés avec presque 492500 m² et les espaces verts équipés avec 7500 m².

Pour le PAU de 2010, les espaces verts équipés et aménagés sont projetés sur une superficie de 573390 m². La numérisation du plan de 2010 nous a montré l'existence de 500000m² seulement, d'où une disparition de l'ordre de 73300m² des espaces verts équipés et aménagés.

La situation des espaces verts équipés et aménagés

prévu (PAU 2013)	57,33
existant	50,00
espace vert disparu	7,33



Le « prévu » et le « réalisé » au niveau des espaces verts

Pour la situation actuelle, les photos aériennes de 2016 avec les images satellitaires nous ont servi dans l'étude des espaces verts programmés afin de dégager leurs états et de voir les dépassements qui ont été effectués. De fait, l'hyper concentration des demandes de logement avec l'attraction du centre-ville des différentes activités urbaines, notamment celle de forte valeur d'investissement et peu consommatrice de l'espace, ont mis à plat les espaces verts devant une logique qui cherche à les utiliser au profit de l'urbanisation. De ce fait, d'un total de 500000m² d'espaces verts équipés et aménagés qui ont été programmés sur le plan d'aménagement urbain de 2010, seulement 370000m² sont existant et 130000m² ont disparu. Ces derniers ont été urbanisés.

Tableau : la situation actuelle des espaces verts

	programmé	Existant sur Plan 2010	Situation 2020
Espaces verts aménagés	501560	492500	-
Espaces verts équipés	71830	7500	-
Total	573390	500000	370000

- La gestion des déchets solides :

On note bien l'absence de centre de traitement de déchet solides dans la commune de Kelibia ce qui a engendré une prolifération de décharges sauvages, qui n'ont fait qu'aggraver la pollution de l'environnement.

Les wadis qui traversent la commune servent aujourd'hui de décharges anarchiques, voire d'espaces d'évacuation des eaux usées (traitées et non traitées). D'où, la prolifération des insectes et la propagation des odeurs pestilentielles, notamment dans les quartiers, qui dénaturent l'environnement

La commune de Kelibia compte 61 240 habitants en 2018.

La production des déchets est calculée sur la base 0,8kg d'ordure ménagère par habitant par jour, d'où la quantité des déchets produite par la population de la commune s'élève à 50 Tonnes par jour. La quantité totale que produit ce lotissement se traduit par le tableau suivant :

Désignation	Déchets	
	T/J	T/an
61 240 habitants	50	18250
Equipements collectifs (15%)	7.5	2357.5
Total	57.5	20607.5



Décharge à ciel ouvert près de

- Les recommandations environnementales :

Pour résoudre le problème environnemental de la commune et dans le cadre de l'application de la stratégie nationale de protection de l'environnement il est conseillé de :

- Renforcer la création des espaces verts comme les zones vertes aménagées et la création d'un parc urbain.
- Développement du système de gestion des déchets ménagers, industriels et spéciaux
- Création d'un centre de collecte et de transfert des déchets industriels et spéciaux
- Renforcer les capacités des entreprises autorisées pour l'exercice des activités de gestion des déchets.
- Création d'une décharge publique contrôlée.

3. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Afin de saisir les spécificités socio démographiques de la zone d'étude, visées par le volet en cours, il est question d'étudier à part entière les caractéristiques démographiques de la commune de Kélibia. De la sorte, il sera adéquat d'étudier, en premier lieu, l'évolution de la population à des échelles différentes pour saisir les tendances d'évolution de la population et pour tracer des prévisions future de la croissance de la population. De même seront étudiées la répartition de la population par tranche d'âge, sa densité aux mêmes échelles précitées et sa mobilité. Après avoir établi un bilan démographique, seront analysées les données portant sur le secteur de l'habitat qui est en fait aussi révélateur des conditions de vie de la population.

3.1. La population

3.1.1. - Evolution et perspective démographique

Entre 1984 et 2014, l'évolution démographique à l'échelle de la commune de Kélibia était très remarquable pour arriver presque à un doublement de l'effectif. En fait, en passant de 24.595 individus en 1984 le poids démographique de Kélibia a atteint 46.856 individus en 2014 accusant un taux d'accroissement annuel de 1.38%.

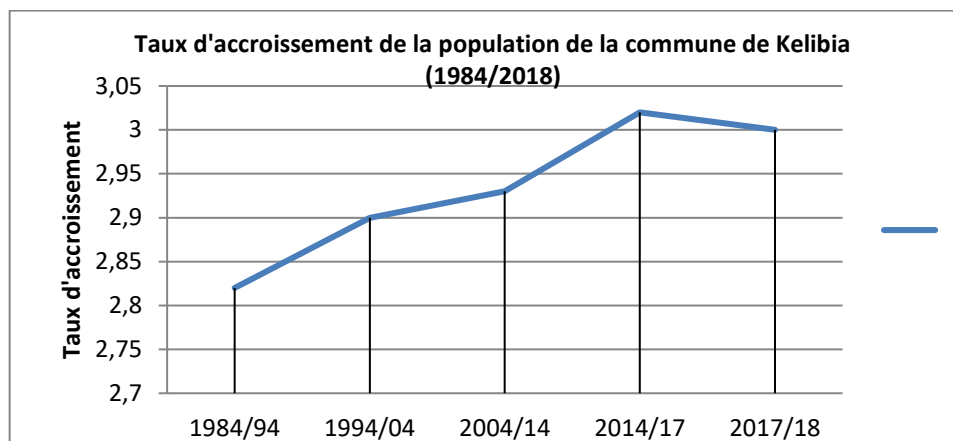
Tableau : Evolution de la population de Kélibia

Année	1984	1994	2004	2014	2018	2019
Nbre. Population	24.595	32.162	43.209	46.856	61.240	61.959
Période d'accr.	84/94	94/04	04/14	14/18	18/19	84/19
Tx. d'accr.	2.82	2.90	2.93	3.02	3	

Sources : INS, RGPH 2014 et INS, Estimation de la population 2018-2019
Commissariat Général au Développement Régional p.5

La commune a connu un taux d'accroissement remarquable de 2.93% durant 2004/2014 après avoir été légèrement inférieur pendant les années 1994/2004, soit de 2,90%. Cette importance du taux peut être expliquée par l'attractivité de la zone et sa position stratégique qui

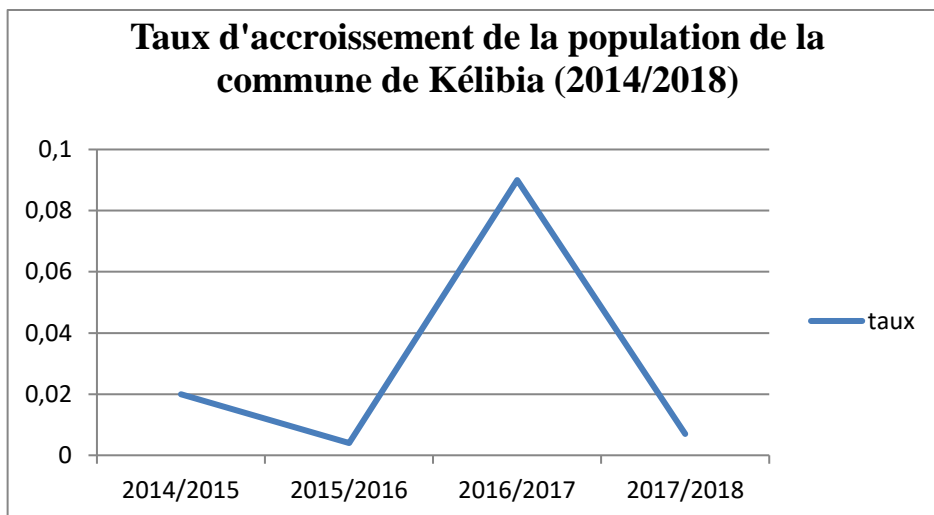
relie les communes des régions du Nord-Est du cap Bon à Tunis et au chef-lieu du gouvernorat. Le rythme du taux d'accroissement de la population de la commune de Kélibia est en hausse continue. Il a été de l'ordre de 2,82% pour la période de 1984/2004, pour atteindre en 2018 et 2019 successivement les nombres 61 240 et 61 959.



Après la période de 2004/2014, le rythme annuel du taux d'accroissement pour la période allant de 2014 jusqu'au 2018 est resté souvent important pour enregistrer un taux de l'ordre de 0,61%. Une simple comparaison entre les années de cette période montre bien une variation du rythme. Après l'évolution de la période 2016/2017 (0,09%), le taux a connu une baisse pour enregistrer 0,007% pour la période 2017/2018.

Tableau : Evolution de la population (2014/2018)

	Commune de Kélibia		
	Effectif	Taux d'accroissement	
2014	46.856	-----	
2015	48.019	0,02	2014/2015
2016	48.243	0,004	2015/2016
2017	52.992	0,09	2016/2017
2018	53.389	0,007	2017/2018
		0,61	2014/2018

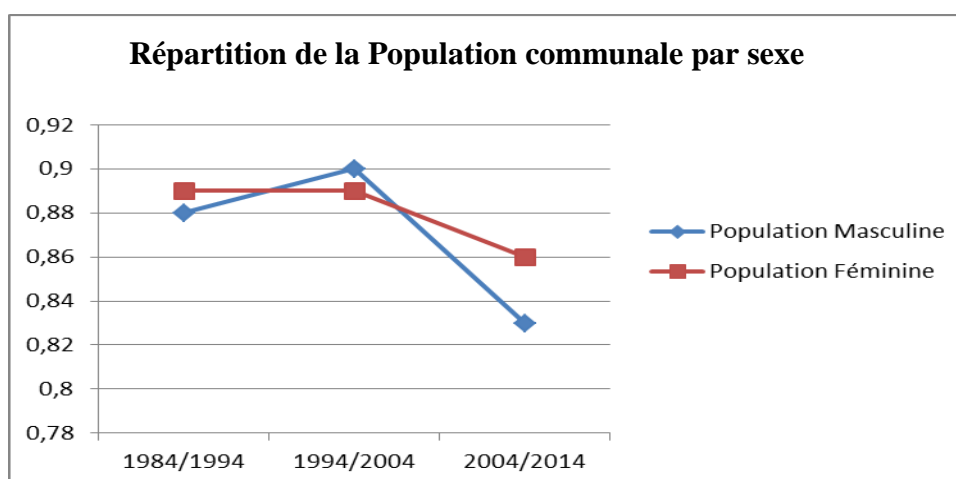


3.1.2. Evolution de la population par sexe et par ménage

Entre 1984 et 2014, le taux d'accroissement annuel moyen du sexe féminin au niveau de la zone d'étude est plus important que celui du sexe masculin, soit respectivement 0,89%, 0,89% et 0,86%. L'importance de ce taux d'accroissement s'explique par une augmentation plus importante du sexe féminin dont le taux est de 1,004% contre 1,001% pour le sexe masculin.

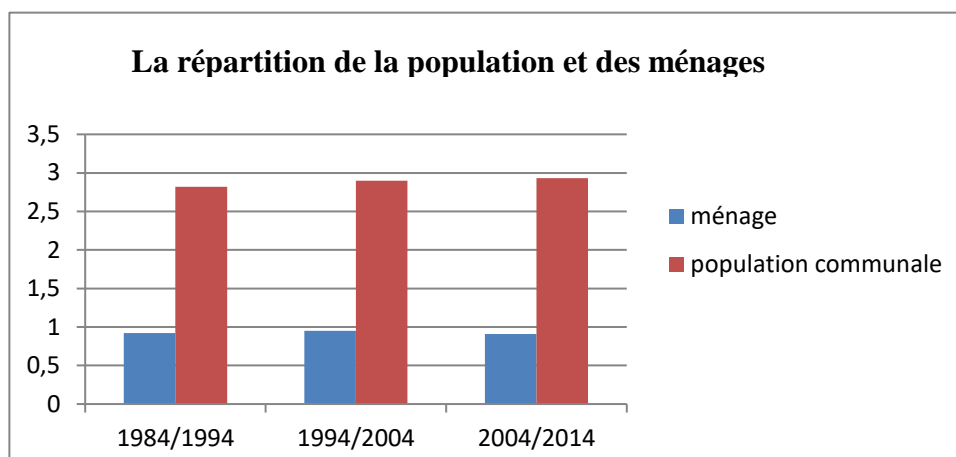
Tableau : Population communale

	1984	1994	2004	2014	Tx. d'acccr 84/94	Tx. d'acccr 94/04	Tx. d'acccr 04/14	Tx. d'acccr 84/14
Population Masculine	12.680	16.458	22.468	26162	0,88	0,90	0,83	1,001
Population Féminine	11.915	15.704	20.741	25.748	0,89	0,89	0,86	1,004
Ménages	4.717	6.788	10.975	15.405	0,92	0,95	0,91	1,02



Entre 1984 et 2004 le taux d'accroissement des ménages au niveau de la commune de Kélibia était souvent de l'ordre de 1,02 %. Toutefois, une lecture par période montre que ce taux d'accroissement a enregistré une valeur extrême de l'ordre de 0,95 % pour la période de

1994/2004. Pour les périodes de 1984/1994 et de 2004/2014, les valeurs enregistrées sont respectivement de 0,92 % et de 0,91%.



3.1.3. - Evolution de la population pendant la saison estivale

Pour connaître l'importance du nombre des estivants au niveau de Kélibia et en raison de l'absence des statistiques, nous avons élaboré un questionnaire auprès des habitants pour estimer le nombre des estivants quel que soit par jour, soit par mois.

Entre 2016 et 2019 le taux d'accroissement des estivants de la commune de Kélibia a baissé de 0.35 % à 0.20 %. Malgré cette baisse, l'importance du nombre des estivants s'explique certainement par l'attraction de la zone qui s'est avérée importante.

Tableau : Kélibia et l'évolution du nombre des estivants

Kélibia	2016	2017	2018	2019	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.	Tx. d'accr.
					16/17	17/18	18/19	16/19
Populations délégation	60456	60785	61240	61959	0,005	0,007	0,01	0,29
Populations commune	48243	52992	53389	54015	0,08	0,007	0,01	0,47
Estivants ²	45000	70000	95000	120000	0,35	0,26	0,20	0,85

L'évolution du nombre des estivants était plus remarquable à Kélibia que l'évolution de la population. Au moment où la population de la délégation a enregistré un taux d'accroissement de 0.005% (16/17), les estivants ont enregistré un taux plus important de l'ordre de 0.35%. Pour la commune sa position stratégique et son pouvoir administratif lui confère un taux d'accroissement remarquable entre 2016/2017 de l'ordre de 0.08%.

² Cette estimation se réfère seulement aux mois de juin, de juillet et d'aout

Le taux d'accroissement des estivants ne suit pas l'évolution de celui de la population. Pour la population et à l'exception de la période de 2017/2018 où le taux a enregistré une baisse au niveau de la commune (0,007) et au niveau des estivants (0,26), le rythme du taux d'accroissement a connu son évolution au niveau de la délégation (0,007).

Par contre, le nombre des estivants a connu une baisse par rapport au taux enregistré entre 2016 et 2017. Il a passé de 0.26 % à 0.20 % entre 2017 et 2019. Malgré cette baisse du taux d'accroissement, le nombre des estivants a augmenté en 2019 tout en passant de 45000 à 120000 estivants.

Le croisement de la population de la commune de Kélibia en rapport avec l'évolution du nombre des estivants va nous permettre de connaître la pression humaine non seulement sur la plage mais encore sur toute la ville.

Tableau : La population de Kélibia pendant la saison estivale

Kélibia	2016	2017	2018	2019	Tx.	Tx.	Tx.	Tx.
					d'accr.	d'accr.	d'accr.	d'accr.
					16/17	17/18	18/19	16/19
Délégation	60456	60785	61240	61959	0,005	0,007	0,01	0,29
Commune	105456	130785	156240	181959	0,19	0,16	0,14	0,75
Populations/commune	48243	52992	53389	54015	0,08	0,007	0,01	0,47
Population estivants	93243	122992	148389	174015	0,24	0,17	0,14	0,77

Le taux d'accroissement de la population a connu pendant les années 2016/2017 un rythme faible qui était de l'ordre de 0.005% pour la délégation. La commune a conservé son poids écrasant de point de vue concentration humaine. Elle a un taux de 0.08% pour 2016/2017. Avec l'afflux d'un nombre important des estivants, le rythme du taux d'accroissement, si on associe les estivants à la population, devient important et intéressant. En fait, la population de la délégation a passé de 60456 à 105456 en 2016 et de 61959 à 181959 en 2019 accusant un taux d'accroissement annuel de 0,75 %. Pour la commune la population a passé de 48243 à 93243 en 2016 et de 54015 à 174015 en 2019. Malgré cette évolution qui est dû au nombre des estivants, le taux d'accroissement quel que soit pour la commune ou pour la délégation a connu une baisse continue.

3.2. L'habitat :

De par son importance socio-économique et urbaine, l'habitat représente un secteur stratégique pour le développement économique et régional. Les dysfonctionnements urbains ont souvent été causés par une politique d'habitat non adaptée aux besoins du grand nombre. Dans ce cadre, le PAU doit se baser sur une politique pointée pour que ses orientations concourent à amender le développement urbain et à améliorer les conditions de vie de la population. Nous nous sommes attachés, à étudier les conditions d'habitat, afin de recommander des actions, pouvant faire de ce secteur un vrai pilier.

3.2.1. Tendance de l'évolution du parc de logements entre 1984-2004

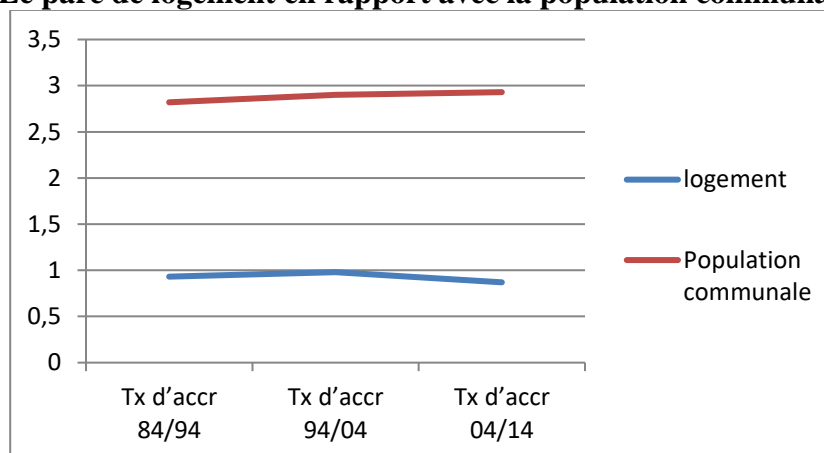
Entre 1984-2014, la croissance du nombre de logements de la commune de Kélibia était de 1,02%. Cette croissance est plus importante pour la période de 1994/2004 avec un taux qui était de l'ordre de 0,98% après avoir été de 0,93 pour la période 1984/1994. Pour la situation actuelle, le taux d'accroissement a enregistré une baisse pour arriver à 0,87 % pour les années de 2004 jusqu'au 2014.

Tableau : évolution du parc de logements entre 1984-2014

Années Zones	1984	1994	2004	2014	Tx d'accr 84/94	Tx d'accr 94/04	Tx d'accr 04/14
logement	4.949	7.575	13894	17726	0,93	0,98	0,87
Population communale	24.595	32.162	43.209	46.856	2,82	2,90	2,93

L'accroissement du nombre du ménage qui atteint un taux de 0,95% entre 1994-2004 explique cette augmentation du parc logement. Pareillement, la fragmentation nucléaire de ménage exprimé par la baisse de la taille de ménage se traduit en fait par une augmentation du nombre de logements

Le parc de logement en rapport avec la population communale



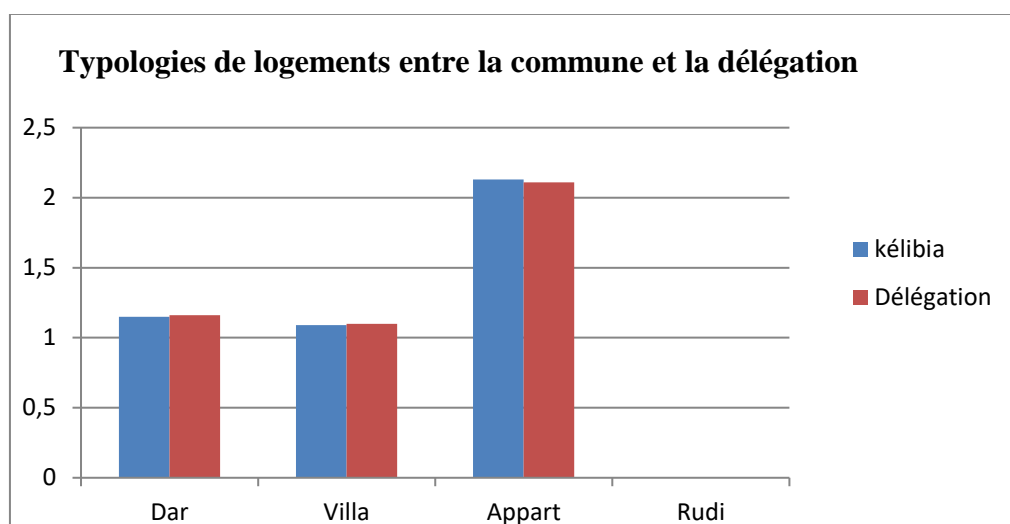
3.2.2. Evolution des typologies de logements

La proportion du logement rudimentaire est restée souvent stagne et n'a pas dépassé le seuil de 0% quel que soit pour la commune de Kélibia ou l'ensemble de la délégation. Ceci s'explique surtout par le rythme d'amélioration de l'habitat qui est le plus souvent plus rapide que le rythme du gouvernorat et celui enregistré à l'échelle nationale.

Tableau : Evolution des typologies des logements

Typ.log Zones	2004				2014				Taux d'accroissement 04/14			
	Dar	Villa	Appart	Rudi	Dar	Villa	Appart	Rudi	Dar	Villa	Appart	Rudi
Kélibia	40.7	58.8	0.4	0.2	20.66	20.17	76.97	0.20	1,15	1,09	2,13	0
Délégation	45.1	54.4	0,3	0.2	25.50	20.87	53,43	0.21	1,16	1,10	2,11	0

Les logements de type jumelé ou étage log. jumelé (Appart.) sont les mieux représentés dans la commune de Kélibia. Ils représentent 76.97 % en 2014 après avoir été de 0.4% en 2004, et évoluent suivant un taux d'accroissement de 2,13% pour la zone d'étude. Pour les logements de type « Villa » et de type « Dar », ils représentent respectivement des taux d'accroissement de 1,09 et de 1,15% pour la période allant de 2004 jusqu'au 2014.

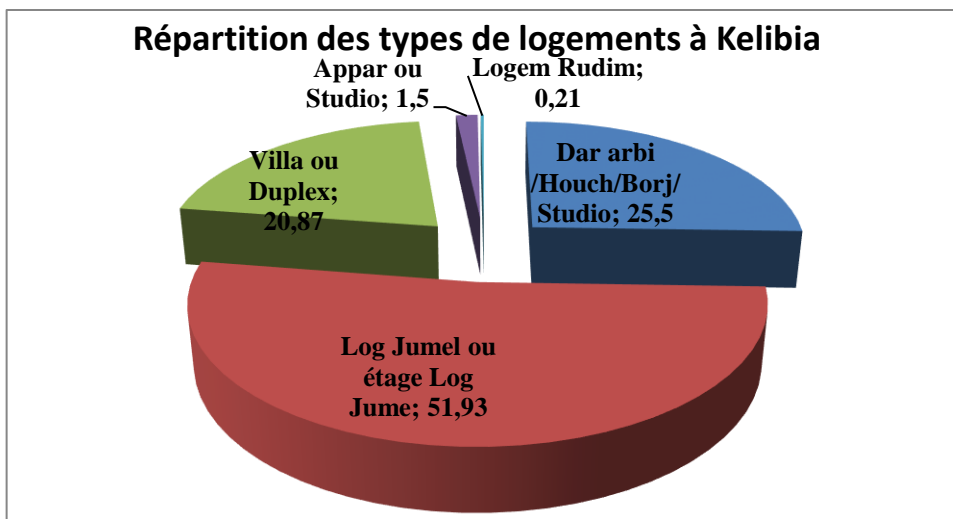


3.2.3. Répartition des logements à Kelibia par type (total milieu) (%)

	Nbre de logement	Répartition des logements par type				
		Dar Arbi Houch/Borj/Studio	logement jumelé ou étage log jumelé	Villa ou duplex	Appart Ou Studio	Logement Rudimentaire
Kelibia	19814	25.50	51.93	20.87	1.50	0.21
Total Nabeul	257580	22.16	52.82	20.51	4.15	0.36
Tunisie	3289901	26.72	38.74	26.52	7.61	0.41

Source : INS – RGPH 2014, p.113

A Kelibia, la répartition est presque similaire à celle du gouvernorat de Nabeul, mais elle est sensiblement différente de celle de l'ensemble du pays. En effet, plus que la moitié du nombre total 51.93% des logements sont de type jumelés ou étage de logement. Le type Dar Arbi /Houch ou villas Duplex représentent tous 46.3%; ceci dénote le niveau économique moyen des ménages.



En contrepartie, le type Appartement ou studio ne paraît pas un type préféré chez les habitants de Kelibia, il n'a représenté dans cette répartition que 1.5%. ; Le type logements jumelés, appartements et logements rudimentaires, ne représentent à peine que 7

On note aussi le très faible nombre de logements rudimentaires qui ne représentent que 0,21%. Soit un pourcentage très inférieur à celui du gouvernorat ou même national.

Population, nombres des logements et nombres des ménages à Wadi El-Khatef :

D'après les données de l'institut national de la statistique, Le village Wadi El-Khatef de Kelibia comptait 3336 habitants en 2014, avec 990 Logements et 878 ménages.

Année	Population		Nombres des logements		Nombres des ménages	
	Féminine	masculin	Non communal	communal	Non communal	communal
2004	1522	1581	781	0	707	0
2014	1660	1676	990	0	878	0

Source : INS

3.3. Raccordement aux réseaux publics

- **Répartition des logements par raccordements aux réseaux de services d'infrastructures au niveau délégation (total milieu) (%)**

Les taux de raccordement aux réseaux publics à Kelibia paraissent moyennement acceptables, à l'exception du raccordement au réseau du gaz naturel qui est encore faible au niveau de toute la délégation ;

Tableau : Taux de raccordement aux réseaux publics (%)

	Nbre de logement	Répartition de logement par raccordements aux réseaux de services			
		Electricité STEG	Gaz naturel	Eau potable SONEDE	Assainissement ONAS
Kelibia	19814	97.67	2.96	88.36	78.68
Total Nabeul	257580	98.19	35.12	88.51	68.43
Tunisie	3289901	96.55	22.33	84.61	61.40

Source : INS – RGPH 2014.

3.3.1. Réseau électrique :

Malgré l'intégration de secteurs ruraux au périmètre communal de Kelibia, le taux d'électrification des logements reste assez conséquent : 97,67% ; il est légèrement inférieur au taux du gouvernorat mais assez supérieur à la moyenne nationale.

3.3.2. Réseau du gaz naturel :

Le raccordement au réseau du gaz naturel est encore très faible : 2,96% ; aussi bien par rapport au taux du gouvernorat (35.12) qu'à la moyenne nationale : 22,33%.

3.3.3. Réseau d'eau potable :

Le raccordement au réseau public de la SONEDE est de : 88,36% ; et qui paraît légèrement inférieur au taux du gouvernorat mais dépassant de 4 points le taux national.

3.3.4. Réseau d'assainissement :

Bien que le taux de raccordement au réseau public de l'ONAS soit relativement loin de couvrir la totalité du territoire de la commune (78,68%), il est néanmoins plus important que celui du gouvernorat ou national.

• Répartition des ménages selon la source d'eau potable à Kelibia (total milieu) (%)

	Nombre ménages	Eau robinet	source publique ou association	autre source privée ou publique	source non contrôlée	loin plus que 1 km de la plus proche source d'eau liée au SONEDE ou GR
Kelibia	15405	88,39	3,38	8,22	0,01	0,76
Gouvernorat	202554	88,93	4,93	5,94	0,21	1,86
Tunisie	2712974	89,27	4,10	4,86	1,76	2,26

Source : INS – RGPH 2014, p.92

La source principale pour l'approvisionnement des habitants de Kelibia en eau potable est le robinet. Cette source est utilisée par 88.39% des ménages. Le reste des sources utilisées est réparti entre source publique 3.38% ou privée 8.22%, et non contrôlée (0.01%

• Répartition des ménages selon la source d'énergie et son utilisation à Kelibia (total milieu) (%)

	Nombre ménages	Electricité pour éclairage	Utilisation d'autre source pour éclairage	Gaz bouteille pour cuisson et gaz naturel	Gaz bouteille et gaz naturel pour chauffage d'eau	Gaz bouteille et gaz naturel pour chauffage
Kelibia	15405	99,86	0,14	99,72	92,29	19,47
Gouvernorat	202554	99,81	0,19	99,65	95,28	22,61
Tunisie	2712974	99,81	0,19	99,47	88,85	31,60

Le village de Wadi AlKhatf souffre de marginalisation en raison de l'absence de projets de développement qui pourraient fournir une source de revenus à ses habitants, en particulier à ses jeunes. Outre l'absence d'électricité et des divers besoins vivriers dans

plusieurs quartiers (tel que Chahid jamil Al-Abyad à Alfalaessa) pousse de plus en plus vers la révision du PAU de Kelibia qui va permettre sans doute l'intégration de ce village dans la délégation de Kélibia

Superficie ha	Longueur totale des routes et rues en Kilomètres	Routes Non Pavées en Kilomètres	Routes Pavées en Kilomètres	%	Les trottoirs	%	Eclairage Public	%	Connectivité de l'eau purifiée %
2832	22.400	10.600	11.800	52 %	0	0%	115	40 %	20%

Source : la commune de Kelibia

- **Répartition des ménages selon mode d'occupation, mode propriété à Kelibia (total milieu) (%)**

Les habitants de Kelibia sont dans leur quasi majorité des propriétaires de leurs logements (81.99%), qui se sont arrivés à acquérir leurs demeures à travers une initiative d'auto-construction (81.12%). En contrepartie, l'achat comme mode d'occupation du logement n'a pas de poids à ce propos avec 1.00% du total, il est aussi clairement inférieur aux pourcentages régionale et nationale.

	Nombre ménages	Mode propriété pour les propriétaires			Mode d'occupation du logement		
		Propriétaire	Locataire	Autre mode	Auto construction	Achat	Autre
Kelibia	15405	81,99	12,43	5,58	81,12	1,00	17,89
Gouvernorat	202554	78.35	15.10	6.55	79.82	2.48	17.70
Tunisie	2712974	77.23	17.73	5.04	76.84	7.63	15.53

Source : INS – RGPH 2014, p.100

L'habitant de Kelibia est sans doute convaincu par l'auto-construction de son demeure pour être son propriétaire.

- **Répartition des ménages par Possession des moyens de loisir, à Kelibia, (total milieu) (%)**

En ce qui concerne la possession des moyens de loisir à Kelibia, la comparaison entre les taux à l'échelle de la délégation avec celle du gouvernorat peut nous permettre de déduire qu'il n'y a pas de différence significative entre ces niveaux de comparaison (locale, régionale et nationale)

	Nombre ménages	voiture	Radio/ cassette	TV	Parabole	Bibliothèque
Kelibia	15405	19,33	52.58	97,58	94,69	15,81
Gouvernorat	202554	24.44	54.49	96.88	93.51	12.52
Tunisie	2712974	27.21	54.12	94.75	90.46	14.18

Source : INS – RGPH 2014, p.103

- **Répartition des ménages selon possession des Electroménager à Kelibia, (total milieu) (%)**

	Nombre ménages	Réfrigérateur	Cuisinière avec four	Machine à laver	Lave-vaisselle	Climatiseur	Chauffage centrale
Kelibia	15405	96,97	57,76	84,37	2,01	16,11	2,65
Gouvernorat	202554	96,53	66,84	80,27	2,51	19,38	5,72
Tunisie	2712974	94,97	69,44	71,69	3,59	27,23	7,08

Source : INS – RGPH 2014, p.106

Une lecture comparative entre les trois niveaux d'étude, peut nous permettre de déduire que pour l'habitant de Kelibia, posséder une machine à laver est prioritaire par rapport à la possession d'une cuisinière avec four ou d'un climatiseur. Ce qui n'est ni le cas de ceux qui demeurent au gouvernorat de Nabeul en général ni le cas des tunisiens à l'échelle nationale.

- **Répartition des ménages selon Possession des moyens d'information et communication à Kelibia total milieu (%)**

	Nombre ménages	Tel. fixe	Le ménage a au moins 1 Tel portable	Ordinateur	Ménage connecté à l'internet
Kelibia	15405	15.87	96.44	31.39	26.08
Total Nabeul	202554	15.80	96.69	31.94	27.59
Tunisie	2712974	20.36	97.09	33.08	28.75

Source : INS – RGPH 2014, p.109

Pour tout ce qui est utilisation des moyens d'information et de communication permettant l'accessibilité aux réseaux internationaux, les pourcentages exprimés par les résultats du RGPH paraissent presque identiques en ce qui concerne les différentes variables d'étude (possession d'un portable et d'un ordinateur, connexion du ménage à l'internet...)

- **Caractéristiques migratoires à Kélibia entre 2009-2014**

Le mouvement migratoire caractérisant la délégation de Kelibia paraît d'avantage assez important avec une mobilité générale de 10900, mais le solde migratoire reste encore négatif (-44), malgré ce solde même est élevé au niveau du gouvernorat de Nabeul. Les raisons de sortie sont presque de même taille par rapport au total du gouvernorat à l'exception de sortie des habitants pour continuer les études hors Kelibia.

- **Répartition des migrants selon la délégation de résidence en 2014 et raisons de**

Sortie, sexe et milieu entre 2009 et 2014 (%)

	Mobilité Générale	migration au niveau délégation			Raisons de sortie					
		Entrants	Sortants	Solde migratoire	emploi	acquisition logement ou meilleur condition de vie	mariage	Accompagnement de la famille	études	Autres
Kelibia	10900	2682	2726	-44	17.02	9.68	30.34	25.20	14.45	3.30
Total Nabeul	14501	46538	33036	13502	16.72	13.32	30.09	26.73	9.72	3.42
Total Tunisie	1666036	688277	688277	0	17.17	19.09	25.52	29.09	5.90	3.23

Source : INS – RGPH 2014. p. 147

- **Répartition des immigrants et des émigrants, à Kelibia les raisons de l'émigration, sexe et milieu entre 2009 et 2014 (%)**

Le nombre des émigrants (migration internationale) de Kélibia est d'une importance au point que le solde migratoire devient assez élevé (-201). L'emploi représente la raison qui monopolise la part du lion à ce propos (79.47%)

	migration internationale			Raisons d'émigration (%)					
	immigrants	émigrants	Solde migratoire	emploi	acquisition logement ou meilleur condition de vie	mariage	Accompagnement de la famille	études	Autres
Kelibia	286	487	-201	79.47	0.21	6.37	0.00	12.11	1.85
Total Nabeul	3810	5495	-1685	73.86	0.15	10.07	0.86	14.05	1.02
Total Tunisie	43643	65924	-22281	73.38	0.52	9.66	1.06	14.20	1.18

Source : INS – RGPH 2014. p. 156

3.4. LES EQUIPEMENTS PUBLICS

3.4.1 Evolution du nombre des écoles et des salles d'études du 1er cycle de l'enseignement de base

	Ecoles			Salles d'Etudes		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	17	17	17	113	117	116
Gouv Nabeul	269	269	269	1673	1727	1728
% K/N	6.31	6.31	6.31	6.75	6.77	6.71

Direction Régionale de l'Education du gouvernorat de Nabeul

L'ensemble de la délégation compte, jusqu'à 2014, 17 écoles primaires, dont 9 sont localisées dans la zone urbaine, ce qui montre une répartition relativement homogène à ce plan.

Ces écoles de la délégation totalisent 116 salles, soit une moyenne qui dépasse 50 élèves par classe, ce qui est considéré comme trop élevé aussi bien par rapport à la moyenne nationale qu'aux normes internationales

3.4.2 Evolution du nombre des écoles préparatoires, des lycées et des salles d'études

	écoles préparatoires et lycées			Salles d'Etudes générales			Salles d'Etudes spécialisées		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	6	6	6	125	131	130	62	65	65
Gouv Nabeul	69	69	69	1512	1521	1542	670	679	689
% K/N	13.04	13.04	13.04	8.26	8.61	8.43	9.25	9.57	9.43

Direction Régionale de l'Education du gouvernorat de Nabeul

En 2014 on compte à Kelibia 6 entre collèges et lycées qui sont localisés dans la zone urbaine de la délégation.

Ces 6 établissements totalisent 130 salles normales et 65 salles spécialisées, soit une moyenne de 27.87 élèves par classe. C'est une moyenne relativement acceptée

3.4.3 Evolution du nombre des élèves et des enseignants du 1er cycle de l'enseignement de base

	Elèves			Enseignants		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	5779	5859	6112	305	305	302
Gouv Nabeul	73375	75174	77354	3844	3827	3932
% K/N	7.87	7.79	7.9	7.93	7.96	7.6

Direction Régionale de l'Education du gouvernorat de Nabeul

Pour le 2ème cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, le nombre des élèves de ce niveau est aux alentours de 5500 réparties sur 6 établissements avec 416 enseignants toutes spécialités confondues.

3.4.4 Evolution du nombre des élèves et des enseignants du 2ème cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire

	Elèves			Enseignants		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	5787	5659	5436	403	410	416
Gouv Nabeul	57550	57539	57186	4238	4322	4372
% K/N	10.05	9.83	9.5	9.5	9.48	9.51

Direction Régionale de l'Education du gouvernorat de Nabeul

3.4.5 Formation professionnelle

La formation professionnelle à Kélibia est assurée par deux centres de formation l'un est un CFA et l'autre de type CFP.

3.4.6 Evolution des indicateurs de la formation professionnelle

C.F.A. Kelibia						
	Nbre de spécialités			Capacité		
	2012/13	2013/14	2014/15	2012/13	2013/14	2014/15
Kelibia	11	10	08	560	560	560
Gouv Nabeul	75	67	63	4200	4200	4200
% K/N	14.66	14.92	12.69	13.33	13.33	13.33
CFPA Kelibia						
	Nbre de spécialités			Capacité		
	2012/13	2013/14	2014/15	2012/13	2013/14	2014/15
Kelibia	3	3	3	120	120	120
Gouv Nabeul	28	28	25	990	973	805
% K/N	10.71	10.71	12.00	12.12	12.33	14.9

Source : L'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle
: Les centres de la formation professionnelle du gouvernorat de Nabeul

Le 1er centre compte 8 spécialités (en baisse entre 2012 et 2015) avec une capacité d'accueil presque régulière (560 stagiaires par année de formation)

Santé :

Dans la délégation de Kelibia la répartition des équipements sanitaires entre secteur public et secteur privé paraît un peu équilibrée.

Par rapport au nombre d'habitants de la délégation les équipements offerts dans le secteur public (1 Hôpital régional avec 7 centres de santé de base et 50 lits peuvent être considérés acceptables malgré l'absence d'une salle d'opération à Kelibia)

Les équipements dans le secteur privé peuvent être jugés complémentaires avec ceux du secteur public (Laboratoires d'analyse, centre d'hémodialyse et infirmeries)

3.4.7 Equipements sanitaires et Personnel Médical

<u>Equipements sanitaires dans le secteur public (partie 1)</u>									
	Hôpitaux régionaux et de circonscription			Salles d'opérations			Nombre de lits		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	1	1	1	-	-	-	50	50	50
Gouv Nabeul	11	11	11	13	15	15	965	978	978
<u>Equipements sanitaires dans le secteur public (partie 2)</u>									
	Centres de santé de base			Nombre de laboratoires					
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	7	7	7	1	1	1			
Gouv Nabeul	113	113	113	14	14	14			
<u>Equipements sanitaires dans le secteur privé (partie 1)</u>									
	Cliniques			Cabinets de libre Pratique			Pharmacies		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	1	1	1	39	42	45	12	12	12
Gouv Nabeul	5	5	5	466	506	508	160	162	163
<u>Equipements sanitaires dans le secteur privé (partie 2)</u>									
	Nombre de laboratoires			Centres d'hémodialyse			Infirmieries		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	2	3	3	1	1	1	1	1	1
Gouv Nabeul	21	22	28	7	7	8	12	13	12

Source : Direction Régionale de la santé/ Nabeul

<u>Le personnel médical dans le secteur public</u>									
	Généralistes			Spécialistes			Pharmaciens		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	9	8	6	1	2	2	1	1	1
Gouv Nabeul	134	146	132	101	106	104	21	24	25
<u>Le personnel médical dans le secteur privé</u>									
	Généralistes			Spécialistes			Pharmaciens		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	15	15	18	23	25	27	12	12	12
Gouv Nabeul	231	240	220	233	265	288	161	162	163
<u>Le personnel paramédical dans le secteur public</u>									
	Techniciens supérieurs			Infirmiers			Auxiliaires		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	35	43	42	87	102	90	1	1	-

Gouv Nabeul	588	603	609	1157	1259	1315	54	56	70
-------------	-----	-----	-----	------	------	------	----	----	----

Source : Direction Régionale de la santé/ Nabeul

Les services sanitaires assurés par le secteur public sont encadré par le personnel médical suivant (2014) ;

- 6 Médecins généralistes.
- 2 Médecins spécialistes.
- 00 Dentiste.
- 01 Pharmacien.

Ils sont conforté par le personnel paramédical suivant (2018) ;

- 42 Techniciens supérieurs.
- 90 Infirmiers.
- 00 Auxiliaire.

En plus du secteur public, le secteur privé conforte les services rendus grâce à :

- 18 Cabinet de Médecin de libre pratique.
- 12 Pharmacies.
- 27 Médecin Spécialiste

3.4.8 Jeunesse et enfance

3.4.8.1 Espaces de la jeunesse

	Maisons de Jeunes						Clubs de la jeunesse rurale		
	Nombre			Adhérents					
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	2	2	2	224	160	256	-	-	-
Gouv Nabeul	22	22	22	4367	4067	3597	8	8	8

Source : Direction régionale de la jeunesse, du sport et de l'éducation physique de Nabeul

La délégation de Kélibia est dotée de deux maisons de jeune mais dans l'absence totale des clubs de la jeunesse rurale. En 2014, les deux maisons de jeunes comptaient ensemble 256 adhérents dont la majorité (186) est de sexe féminin.

3.4.8.2 Espaces sportifs

	Clubs d'enfants (Pub Privés)			Jardins d'enfants (Pub Privés)			Crèches privées		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	13	13	12	23	24	23	-	-	-
Gouv Nabeul	118	138	122	276	296	319	10	12	13

Source : Service de l'enfance / Nabeul

Le service rendu à l'enfance dans la délégation est assuré à travers plusieurs espaces publiques et privés comme le montre le tableau ci-dessus. Pour une communauté qui comptait jusqu'au 2019, 61.959 habitants le nombre des espaces consacrés à l'enfance (clubs et jardins) peut être considéré relativement satisfaisant toute en signalant l'absence totale des crèches privées malgré le rôle cruciale de ces établissements pour la femme travaillante.

	Salles de sport publiques			Salles de sport privées			Terrains du sport			pistes d'athlétismes		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	1	1	1	5	5	8	6	7	8	1	1	1
Gouv Nabeul	11	12	13	54	54	56	52	57	63	7	7	7

Source : Commissariat Régional de la jeunesse et du sport de Nabeul

Les activités sportives de la délégation de Kélibia sont caractérisé par leur diversité, elles sont supportées par 8 terrains de sport avec un piste d'athlétismes, Cependant, les salles de sport, au nombre de 9, sont inégalement répartis entre Public et Privé (1 seule en public et 8 dans le privé) Le stade municipal est situé au centre-ville près du marché municipal de Kélibia

	Associations Sportives Civiles					
	Nombre			licenciés		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	7	7	7	1250	923	1308
Gouv Nabeul	82	89	93	13386	8603	11337

Source : Commissariat Régional de la jeunesse et du sport de Nabeul

Pour les 1308 licenciés à Kélibia il existe 7 associations sportives civiles faisant l'affaire avec une moyenne de 187 licenciés par association.

3.4.9 Culture :

	Bibliothèques			Maisons de culture		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	3	3	3	1	1	1

Gouv Nabeul	25 (*)	25(*)	25(*)	8	8	8
-------------	--------	-------	-------	---	---	---

Source : Commissariat Régional de la culture et de la sauvegarde du patrimoine de Nabeul

(*) Dont une bibliothèque ambulante

3.4.9.1 Espaces Culturels à Kélibia (2018-2019)

	Bibliothèques	Maisons de Culture	Théâtres	Festivals
2018	3	1	1	9
2019	3	1	1	5

Source : Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine à Nabeul

La répartition des espaces culturels à Kélibia paraît stagnante, le nombre des bibliothèques n'a pas dépassé les trois entre 2012 et 2019, avec une seule maison de culture et un seul théâtre pour la même période. 9 festivals sont organisés en 2018 à Kélibia, mais ce nombre s'est réduit à 5 festivals seulement en 2019.

3.4.9.2 Musées et sites archéologiques à Kelibia (2018)

Musées	Sites Archéologiques	
0	Site	Nbre Visiteurs
	Borj Kélibia	22483

Source : Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine à Nabeul

Kélibia comprend un site archéologique (Borj Kélibia) qui représente le site le plus fréquenté parmi ceux du gouvernorat de Nabeul avec 22483 visiteurs/an. Notons à ce propos l'inexistence des musées dans une région historique comme Kélibia.

Kélibia est riche en zone archéologique dont on peut déterminer leurs cartes rattachées.

Carte archéologiques des sites et monuments de Kélibia

Système de coordonnées : UTM (Zone 32 N), Datum (Carthage)

Nom délégation	Identifiant	Toponyme	X	Y
KELIBIA				
	016.001	Sidi Abdallah, Sidi Moussa	677817.42355	4091808.24844
	016.002	El Souatir, Menzel Belgacem	677580.97598	4090405.52551
	016.003	Sans nom	679432.70452	4090273.44176
	016.006	El Methnane	679987.15684	4089828.67819

016.007	Sidi Kh,lifa	680814.71351	4089586.62722
016.016	El Henchir	675391.81932	4089233.95568
016.017	Henchir Sidi Tahar	677401.79596	4088253.12210
016.018	Ruines islamiques	677770.74149	4086306.07982
016.019	Ghrouss El Benia	679331.45253	4087821.67789
016.020	Henchir El Ksour	679624.91066	4085923.90315
016.029	Sans nom	677388.10340	4084501.80086
016.030	Henchir Ben Rezine	677298.24453	4083450.59319
016.031	Menzel Brahim El Jaoufi	679331.15724	4085270.84568
016.032	Henchir Zarouel I	680007.88379	4082526.47650
016.033	Henchir Zarouel II	680053.53893	4082977.06994
016.034	Sidi Daoud	681265.36104	4081788.37914

Nom délégation	Identifiant	Toponyme	X	Y
	016.036	Sans nom	682775.15406	4083403.54104
	016.037	Sans nom	682509.78481	4082400.62380
	016.041	Henchir Kordoghli	684864.10711	4082023.26396
	016.050	Sans nom (aras,)	679497.88984	4078370.13180
	016.051	Henchir Ben Khenis Bir Amir	679848.43645	4078323.49725
	016.052	Sidi Abderahmane Bir Smara	679938.79801	4079324.71565
	016.053	El Gal...a	680490.34749	4079179.98902
	016.054	Sans nom	681332.77493	4079988.40474
	016.055	Harouri	681838.66766	4079393.08077
	016.056	Hammam Harouri	682734.97357	4079801.88265
	016.057	Ksir Kourbia	682948.54343	4078403.44338
	016.058	El Mangoub	683441.39393	4079158.47528
	016.059	Sans nom (aras,)	683595.77329	4078709.80372
	016.060	Henchir Wadi El Manka...	683789.04639	4079411.92526
	016.061	Sans nom (aras,)	683379.53927	4080383.31845
	016.062	Henchir Ksir Digagou	684301.09292	4080767.36465
	016.063	Sidi Mafmer	684256.05112	4077665.79703
	016.064	Sidi Sa'd	685645.70813	4078779.63086
	016.065	Henchir Bir El Kebir (ou Khaçfalla	687595.63995	4078848.50168
	016.066	Henchir Choobet Ch,rif	688633.77042	4080109.02333
	016.067	Cliepa	688547.78401	4078657.63311
	016.072	Henchir Menzel Yahia	680366.38385	4076477.84558
	016.073	Henchie de Sidi Hamida	679630.70592	4074970.22398
	016.074	Sidi HassŠne	681005.16785	4077659.42326
	016.075	Sans nom (aras,)	682012.35998	4076943.88333
	016.076	Chatt Menzel Yahia-Tafkhsit	681529.38764	4075163.58474
	016.077	Sans nom (aras,)	681535.89636	4074488.40277
	016.078	Henchir Dhroua	682816.38017	4076551.49638
	016.084	Sidi El Khafi	678932.62918	4090268.58997
	016.085	Sans nom (aras,)	678434.49563	4090063.69525
	016.086	Kabr Kafouane	676387.59548	4089693.74098
	016.087	Bousakouma	676045.78600	4088840.17000
	016.088	Henchir Oum Guessis Bir Sidi Naceu	679549.69987	4088524.01862
	016.090	Dar Taleb Hassine	676407.22089	4087668.30985
	016.092	Sans nom (aras,)	677804.76335	4087956.93215
	016.093	Azmour Sidi Hamza	678755.39315	4087916.12734
	016.096	Sidi Maouia	676235.82775	4087291.53428
	016.097	Zaouia de Sidi Amor	676236.31200	4087241.52349
	016.099	Açn Siguel	680165.79483	4086879.45422
	016.100	Sidi Salah Bir El Afou	678769.44526	4086465.79790
	016.101	Lalla Halima	676369.56106	4086392.54887

Nom délégation	Identifiant	Toponyme	X	Y
	016.104	Sans nom	675470.88114	4086233.80634
	016.107	Sans nom (aras,)	684296.88062	4078616.54075
	016.110	Dar Menzel Brahim	679362.45507	4084620.93459
	016.112	Henchir El Jaouf	677586.68351	4084653.76991
	016.113	Menzel Brahim	678312.28320	4084610.77311
	016.115	Omm El Frej	675867.22008	4084036.95185
	016.116	Sidi Bouzoutina	679696.70520	4083673.85325
	016.117	Sidi Ali Taoucht Henchir Sebahon	682703.28732	4083077.73207
	016.120	Henchir Zarouel III	679749.13305	4083424.27683
	016.128	Henchir Rabta	678204.43498	4082834.14914
	016.129	Sidi Salah	678708.14475	4082463.89412
	016.130	El Bekakech Ouled Boubaker	682014.04711	4081945.67129
	016.131	Sidi Ben Houilate	682765.63834	4081802.88828
	016.132	Sidi Abdallah Tahert	685670.07659	4081430.84601
	016.133	Rjel Zitoun	687572.40677	4081249.18586
	016.134	Beit El Aissa d'El Mansoura Henchi	689677.22207	4080819.39525
	016.135	Wadi El Khatef	680920.13342	4081284.86895
	016.136	Sidi Frej	686901.62246	4080792.52417
	016.137	Sidi Ali Ben Khelifa	681423.60927	4080939.61416
	016.138	Henchir Smamda Henchir Snib	684603.08769	4080570.21287
	016.139	Ksir Bouk Slimane	684331.90265	4080167.44505
	016.140	K,libia	686686.49680	4079765.05890
	016.143	Sans nom (aras,)	681610.24264	4079740.99761
	016.144	Zaouia de Sidi El Afti	681810.76358	4079692.91719
	016.146	Zone suburbaine de Clipea	680674.07210	4078281.44812
	016.148	El Koubba	682024.32891	4078294.48288
	016.149	Sidi Hassšne	681202.55080	4077936.42550
	016.154	Sidi Brahim	680513.27668	4076804.37713
	016.155	Açn El Gala...	679804.77532	4075071.93656

Source Carte national des sites archéologique et des monuments historiques

En ce qui concerne les équipements du village de Wadi El-Khatéf, le diagnostic doit être établi sur deux aspects fondamentaux : le niveau d'équipements et leur répartition dans l'espace. Le village présente un niveau faible en équipement et en infrastructures.

D'après l'enquête faite sur le terrain, le village possède :

- une mosquée
- une école primaire
- Un bureau de poste
- Un terrain de quartier



Mosquée Wadi El-Khatéf



Bureau de poste de Wadi El-Khatéf

Pour un village qui présente le future réserve foncier de kélibia ces équipements de proximité paraient insuffisants, d'où une nécessité de plus animé e village pour répondre au critère d'une ville durable.

4. COMPATIBILITE DU PAU AUX DOCUMENTS D'URBANISME

4.1. Les orientations d'aménagement du SDA DE LA REGION ECONOMIQUE DU NORD EST : LES DÉFIS

La région économique du Nord-est est composée de 7 gouvernorats qui sont Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Bizerte et Zaghouan Elle couvre 12855 km² et représente seulement 8.2% du territoire national et pourtant elle présente plusieurs potentialités et secteurs porteurs assurant une participation importante à l'économie nationale

La région se caractérise également par une diversité des fonctions économiques importantes : industrie conséquente, agriculture diversifiée, tourisme dynamique, services de haut niveau... Elle abrite plus de 40% des activités, ce qui lui confère ainsi une place stratégique parmi les pays étrangers, puisqu'elle se valorise aussi par les exportations industrielles et agricoles.

Le tissu économique de la région se distingue par sa forte diversification et l'importance de sa contribution au rythme de l'investissement et de la croissance nationale grâce au dynamisme de secteurs porteurs et entraînants :

- **L'agriculture :**

Le secteur agricole régional contribue majoritairement à la production nationale en quantité et en qualité grâce à l'extension des périmètres irrigués qui ont atteint 115 mille ha dont 36 % se trouvent dans le Gouvernorat de Nabeul mais aussi et surtout grâce au savoir-faire ancestral des agriculteurs de la région et leur capacité d'ouverture à l'innovation. La région du NE produit 17 % des céréales du pays, 36 % du lait, et occupe le premier rang en production des agrumes. 4 Les produits agricoles phares de la région sont :

- les céréales, principalement à Bizerte, Zaghouan, et Manouba.
- Les légumes à Nabeul (tomates et piments) Bizerte et Manouba (artichaut et autres légumes).
- L'arboriculture, notamment à Ben Arous et à Nabeul, Zaghouan et Bizerte - L'élevage laitier principalement à Bizerte, à l'Ariana et à Nabeul et l'élevage de viandes rouges sur l'ensemble du territoire agricole de la région
- Une production halieutique d'environ 28 mille tonnes/an réalisée à partir d'une douzaine de ports dont les plus importants sont ceux des Gouvernorats de Nabeul et de Bizerte.
- L'émergence prometteuse d'une agriculture biologique surtout à Zaghouan, Manouba et Nabeul.

- **L'industrie :**

Au niveau industriel, la région du Nord Est dispose de tous les préalables à la consolidation et à l'amélioration de sa compétitivité dont notamment ;

- Une tradition industrielle (2724 entreprises industrielles dont 1324 entreprises exportatrices, soit respectivement 50 % et 56 % du national).
- Un tissu industriel diversifié où toutes les branches d'activités sont représentées avec une prédominance pour les Industries agroalimentaires, l'Industrie mécanique et électrique,

l'industrie du textile et de l'habillement et les Industries des matériaux de construction et du verre.

- Un environnement favorable aux affaires - La proximité des institutions d'appui à l'investissement, des institutions financières et bancaires.

- Une assise technologique (TIC, technopôles, centres techniques sectoriels)

- Un environnement propice à l'investissement (infrastructure moderne, main d'œuvre qualifiée disponible, et cadre de vie agréable....)

- Les services Le secteur service occupe une place majeure dans le tissu économique de la région.

Ceci s'explique à la fois par l'importance de la population active occupée par le secteur qui s'élève à plus de 50 % de l'emploi total. Ainsi que par la diversité de ce secteur qui comprend : les sociétés de commerce international, les bureaux d'études de comptabilité et de consulting, les centres de recherches et de développement, les services liés aux transports et aux travaux publics, les services d'informatique et d'internet. Ainsi qu'un important réseau bancaire comprenant la banque centrale de Tunis, les sièges sociaux des banques de développement et des banques commerciales, les agences bancaires, les banques d'affaires, les banques offshores, les établissements financiers spécialisés tels que les sociétés de factoring et de recouvrement, la bourse des valeurs de Tunis, les sociétés de leasing et les groupes d'assurance....

- **Le tourisme**

De par sa position géographique en méditerranée, la région du Nord-Est constitue un véritable carrefour de civilisations. La région fût successivement punique, romaine, vandale, byzantine et arabo-musulmane. Plusieurs monuments et sites archéologiques témoignent de l'importance de ce patrimoine historique à l'instar des sites phéniciens de Carthage et d'Utique, les châteaux beylicaux de 5 Manouba, les mosquées et les Souks de la Médina de Tunis, les Vestiges berbères et andalous de Zaghouan et les vestiges, grecques romaines, espagnoles et ottomanes de Nabeul. Le Nord-Est est un pôle touristique diversifié (Tourisme balnéaire, thermal, sportif, culturel, de santé, de congrès, d'animation, et écologique) La région concentre 6 zones touristiques à savoir Bizerte, Hammamet, Nabeul, Kélibia, Slimène, Tunis-Nord qui comptent 273 unités hôtelières soit 37% de la capacité totale d'hébergement hôtelier.

L'une des particularités du Nord-Est est sa richesse en eaux thermales. Des stations de thalassothérapie par les eaux naturelles font la réputation de la région du Nord –Est à l'instar des stations de Korbous à Nabeul et de Jbel Oust à Zaghouan.

L'activité artisanale constitue un support important au développement du tourisme dans la région, à titre d'exemple, la céramique et la sculpture sur pierres dans le gouvernorat de Nabeul et l'activité de Chéchia, les cages typiques, la sculpture sur cuivre et sur argent dans le gouvernorat de Tunis, la poterie de Sejnène à Bizerte, la distillation artisanale de l'églantine à Zaghouan et des fleurs à Nabeul.

L'ouverture de l'économie nationale par rapport au marché mondial est l'un des défis de la mondialisation auquel la Tunisie est confrontée, et de ce fait s'est engagé au cours de ces dernières années à réaliser « la recherche d'une meilleure compétitivité au niveau de l'industrie de l'agriculture et des services ».

La compétitivité repose en effet sur différents facteurs, tels que la qualité des ressources humaines, la disponibilité et la qualité des infrastructures de transport et de télécommunication,

la qualité des services administratifs et le capital productif. Outre ces facteurs, le développement de la logistique et du transport multimodal sont nécessaires à l'articulation des ports et des espaces industriels.

4.1.1. LES AXES STRATEGIQUES ET LES PRINCIPALES ACTIONS

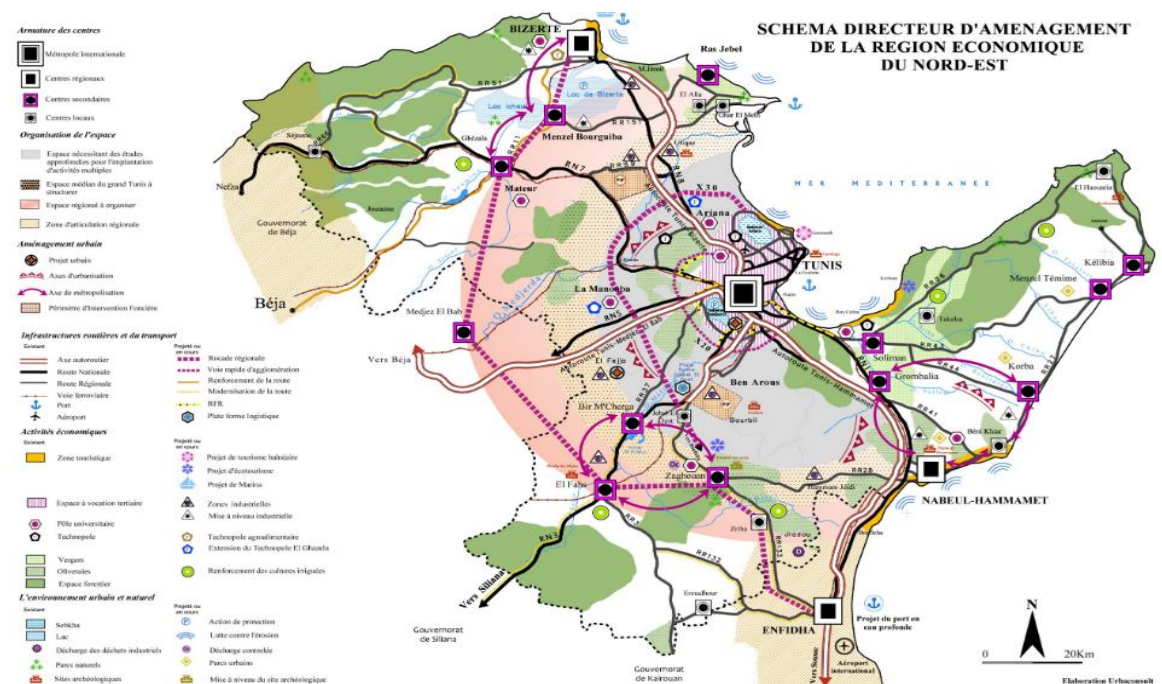
- Les axes stratégiques :

- **Renforcer la compétitivité économique de la région :**
 - Favoriser le développement des activités agro –industrielles dans les gouvernorats de Zaghouan-Nabeul-Manouba et Bizerte.
 - Mettre à niveau les zones industrielles des gouvernorats de Nabeul-Zaghouan et Bizerte.
 - Moderniser et développer les infrastructures et les moyens de transport en commun.
- **Assurer une meilleure maîtrise de l'étalement urbain :**
 - Favoriser le report de la population vers les villes de Bizerte, Nabeul et Zaghouan.
 - Développer des projets de logement évolutifs destinés aux populations à faibles revenus.
- **Assurer l'articulation de Nord –est et les régions avoisinantes du Nord-Ouest et du centre- est.**

La programmation du SDARE est conçue selon les échéances des plans de développement, Elle constitue un instrument de travail pour la mise en cohérence des actions et mesures sectorielles d'aménagement et de développement.

Les mesures d'accompagnement :

- Améliorer le management territorial ;
- Renforcer les intercommunalités ;
- Promouvoir la coopération décentralisée ;



En amont et en aval il s'agira de faire suivre les infrastructures, la gouvernance et gestion des territoires, etc... dans un processus de mise à niveau permanente par le biais de l'innovation et de la compétitivité.

LES ENJEUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CROISSANCE DES VILLES

Un environnement régional propice au développement.

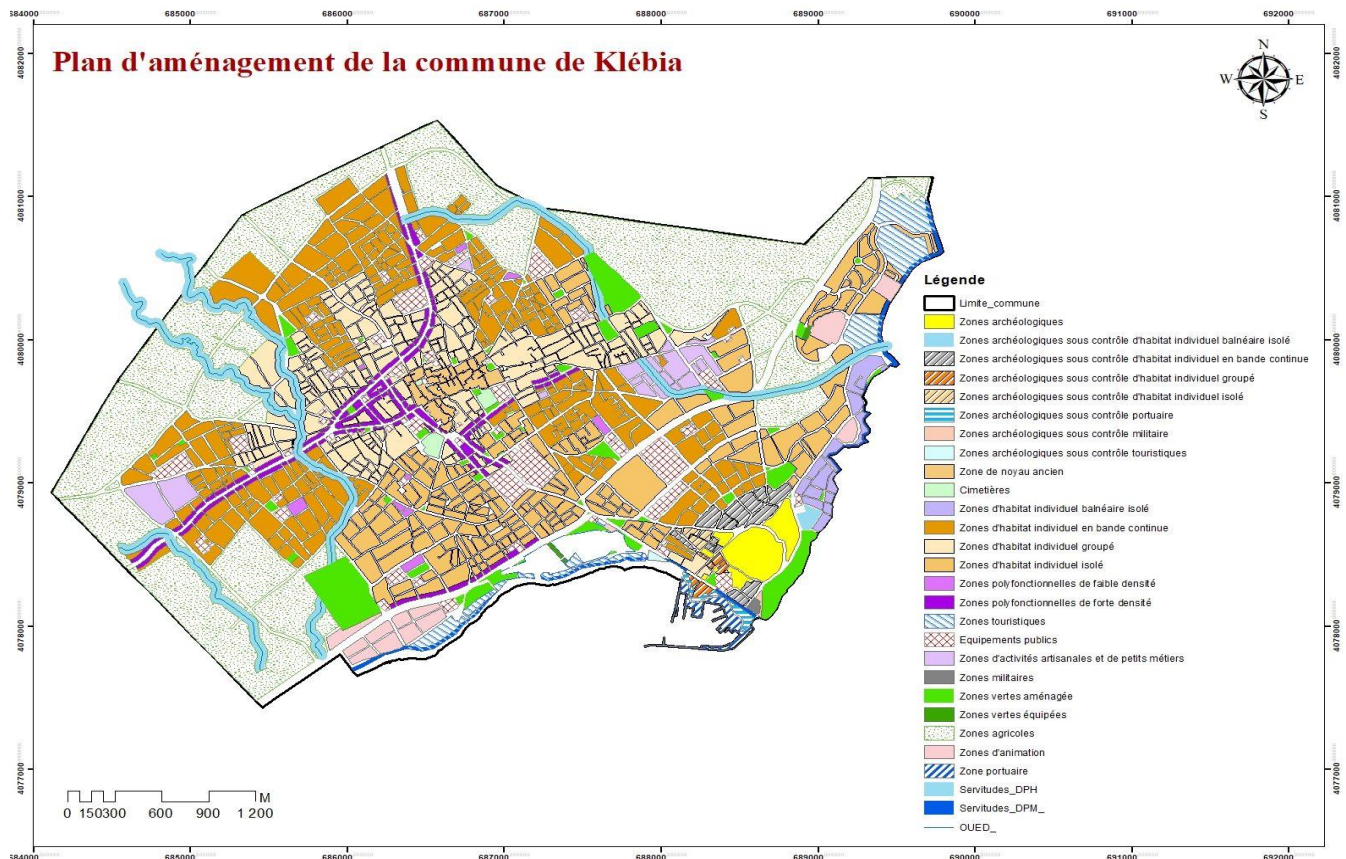
Notre projet urbain doit prendre en considération les orientations stratégiques suivantes :

- S'inscrire dans une démarche de développement durable,
- La recherche d'une plus grande compétitivité urbaine par les principes de maîtrise de l'urbanisation, de qualité de vie et de cohésion sociale.
- Renforcent de l'attractivité du territoire de KELIBIA,
- Valorisation du secteur touristique,

5. EVALUATION DU PAU EN VIGEUR

Le PAU en vigueur de la commune de KLIBIA a été approuvée par le décret n° : 2010-2850 du 01/11/2010. Il a été basé sur les options d'aménagements suivantes :

- Tenir compte de la carte de protection des terres agricoles, en assurant une meilleure concertation avec les services du CRDA pour toute extension urbaine,
- Une intégration du tourisme et des activités manufacturières au fonctionnement urbain de la ville,
- Identifier et circonscrire les noyaux d'habitat spontané,
- Se limiter aux besoins réels de la population additionnelle en matière de d'habitat,
- Décongestionner la ville en assurant une meilleure circulation des véhicules notamment des poids lourds, et ce par la projection d'une rocade périphérique,
- Programmer tous les équipements socio – collectifs conformément à la grille des équipements en vigueur et des recommandations de la commune,
- confirmer le caractère commercial de l'artère principale traversant l'agglomération
- Définir un centre urbain par une matérialisation physique (hauteur des constructions, typologie, commerces,...),
- La délimitation d'un périmètre de protection de la Sebkhia de « Bouzid » et l'interdiction de toute construction avoisinant cette zone humide, La délimitation de la Zone touristique de Mansoura « Kélibia la blanche » avec le maximum d'un programme de 3000 lits,
- L'établissement des mesures nécessaires pour protéger la côte rocheuse ainsi que les constructions existantes proches de la côte, contre les phénomènes d'érosion marine,
- De même, il est nécessaire pour les constructions futures d'observer un recul suffisant conformément aux règles du domaine public maritime (DPM),
- la réalisation d'un parc urbain sur la colline du "Borj "de Kélibia en intégrant la partie boisée et le site archéologique.



Bien qu'il soit une action qui vise à assurer le bien-être du groupe, l'aménagement du territoire était souvent censé par une nécessité de faire un bilan diagnostique de la situation actuelle afin de fixer les orientations d'aménagement. C'est une action d'organisation et de gestion de l'espace sur la base de ce qui a été tiré précédemment afin de corriger les défaillances de la ville et régler les contrastes de développement urbain.

Il semble cependant intéressant de dire que les dysfonctionnements et les défaillances de l'urbain, soient différemment ressentis, interprétés et hiérarchisés. Chaque ville a ses propres spécificités.

Pour Kélibia, le PAU de 2010, la morphologie urbaine existante et projetée témoigne d'une volonté de produire des conditions socio-spatiaux-économiques et environnementales adaptables à la vie urbaine. Il a programmé des zones d'habitats sur 494,44 ha, des zones polyfonctionnelles sur 66,94 ha, des zones d'activités sur 75,1 ha, des équipements sur 46,5, des espaces verts sur 54,25 ha, et il a fini par la programmation de l'agriculture urbaine sur 335 ha et des zones archéologiques sur 38,54 ha.

Cette redistribution des activités urbaines, conduit incontestablement à atténuer les niveaux de sur- densification des quartiers centraux.

5.1. Les motifs de révision de PAU Kélibia

- *La programmation des espaces verts et des équipements publics sur des terrains privés a empêché leur réalisation
- * Le déséquilibre dans la répartition des espaces verts, où on trouve des zones proches dans certains quartiers et inexistantes dans d'autres, comme le quartier de Tehrt et Al-Qusaiba,
- *Extension urbanine aléatoire au détriment des espaces verts, partant d'une superficie programmée de 57 hectares, il ne restait que 37 hectares en l'an 2020
- *L'absence de musée, bien que Kélibia recèle de nombreux sites archéologiques
- *Absence de clubs de jeunes ruraux à Kelibia et Wadi El-Katf
- *Manque en nombre de crèche
- *Mauvaise répartition des salles de sports et des maisons de jeunes
- *Il n'y a pas de terrain affecté à la construction collective ou semi-collective
- *Adoption de terrains destinés à la construction individuelle comme logements sociaux verticaux
- *Dépassement de la hauteur légale des bâtiments
- * L'incapacité de divisions et d'édicter un régime urbain pour la construction, en particulier dans la zone de Wadi al-Khatf qui s'adapte avec sa nature agricole
- *Attribuer des zones d'équipements publics et marquer des vallées et certaines routes vu qu'elles sont classées
- *Fermeture de certaines routes programmées Pour la route programmée de Mansoura, 60/50 mètres, et il ne reste que 12 mètres de largeur
- * Il y a un conflit entre le cheminement de certaines routes programmées dans l'exemple de la configuration avec ce qui est programmé Homologué (lieu de concentration, possession de la route)
- *Contradiction dans le règlement d'urbanisme sans la zone se Kelibia Al-Bayda, qui peut porter atteinte aux droits d'autrui
- *Certains règlements actuels ne correspondent pas aux particularités architecturales de la ville et aux attentes des habitants

-

*L'absence d'une zone industriel organisée sauf une, de certaines installations industrielles au détriment des terres agricoles ou des zones résidentielles, ce qui entraîne de pollution naturelle et sonore et de dérangement pour les habitants

*Fermeture d'une partie des voiries programmées avec

*Certains équipements administratifs doivent être retirés du centre-ville pour pallier les problèmes de transport,

* fournir des places pour les voitures, allouer des voies pour les vélos et augmenter la largeur des voiries pour les zones d'expansion

*L'emprise de la route programmée Mansoura 60/50 mètres, avec seulement 12 mètres de largeur restante

*Modification de l'itinéraire de certaines routes programmées.

Comme d'autres villes tunisiennes, il y a des problèmes de transport aux heures de pointe et en été lorsque les vacanciers viennent.

* L'absence d' une zone industrielle, sauf l'érection aléatoire de certaines installations industrielles au détriment des terres agricoles ou des zones résidentielles, et ce que cela entraîne de pollution naturelle et sonore et de dérangement pour les habitants

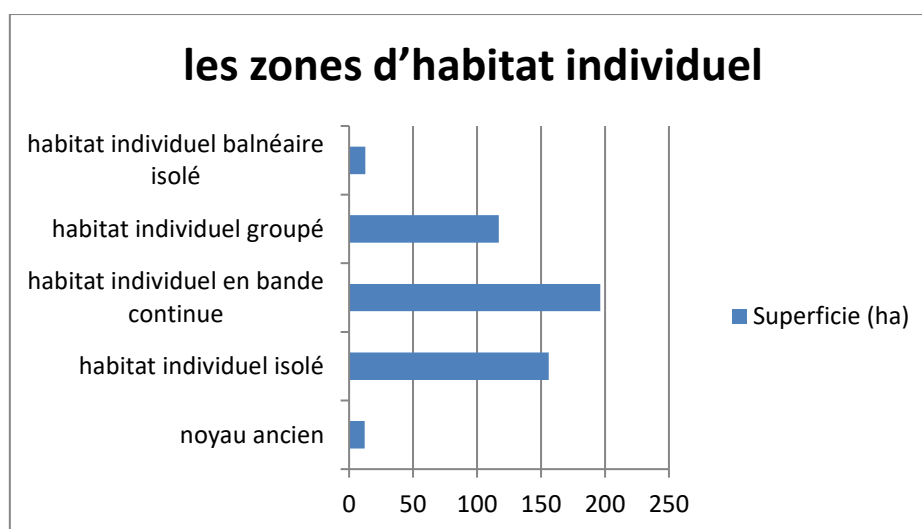
*La situation actuelle ne répond pas à tous les besoins de la ville dans le domaine du logement, des services publics et des espaces verts en termes de distribution, surtout après qu'un grand pourcentage d'entre eux sont des anciennes constructions

5.2. Les zones d'habitat :

Le volume si important des zones d'habitat au niveau du PAU de Kélibia témoigne de l'importance de cette activités dans la satisfaction des besoins sans cesse croissants en matière de logement. Cette activité se répartit sur presque 494,12 ha (sans prendre ne considération les extensions à l'intérieur du PAU après l'approbation du plan). Mis à part le noyau ancien qui occupe 12,18 ha, cette activité regroupe plusieurs type d'habitat individuel allant de l'isolé et arrivant au balnéaire (voir tableau).

Cette différenciation d'usage de cette activité d'habitation n'est qu'un témoignage de la diversité des strates sociales qui occupent la zone d'étude. Tout type de projection et de programmation des zones d'habitat individuel doivent prendre en considération ce constat dans la définition des orientations d'aménagement.

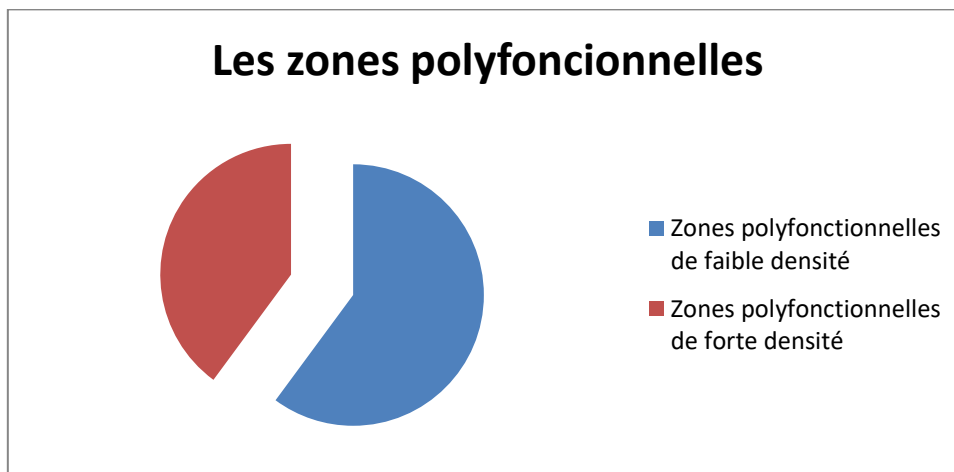
	Superficie (ha)
Zone de noyau ancien	12.18
Zone d'habitat individuel isolé	156
Zones d'habitat individuel en bande continue	196.3
Zones d'habitat individuel groupé	117
Zones d'habitat individuel balnéaire isolé	12.64



5.3. Les zones polyfonctionnelles :

Cette activité se répartit sur deux volets. Les zones polyfonctionnelles de faible densité et les zones polyfonctionnelles de forte densité. Ses deux activités occupent une superficie de l'ordre de 67,04 ha. La croissance démographique avec l'extension sans cesse croissant du tissu urbain, peuvent être d'une grande importance dans la programmation de ses zones d'activités lors de la révision du plan d'aménagement urbain.

	Superficie (ha)
Zones polyfonctionnelles de faible densité	40.30
Zones polyfonctionnelles de forte densité	26.74



5.4. Les zones d'activités et les équipements publics :

Le PAU a déjà programmé des morceaux de territoire dédiés à l'activité économique. L'implantation géographique des zones d'activités dans une approche sensible du territoire reste un défi pour beaucoup d'acteurs. Au fil du temps, lesdites zones ont été souvent malmenées. De fait, leur programmation était souvent inscrite dans une logique purement économique afin de commercialiser (vendu ou loué) les portions de terrains aménagés.

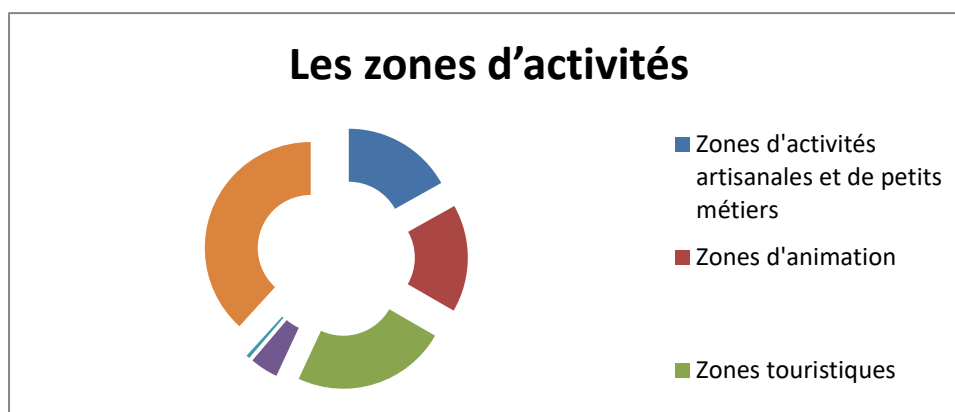
Pour Kelibia, la programmation des zones d'activités et des équipements publics était souvent initiée par une volonté de répondre à un besoin sans croissant. 75,1 ha sont dédiés à accueillir des zones d'activités artisanales et de petits métiers (20,53 ha), d'animations (20 ha), touristiques (28,7 ha), portuaires (5,23 ha) et militaires (0,64 ha). Et si on ajoute les équipements publics, la superficie totale sera de 121,6 ha.

La réaffectation des locaux et le changement de vocation de certains lieux (de vocation résidentiel à usage commerciale), peuvent être d'une grande importance dans la définition et la programmation de ses activités lors de la révision du PAU.

Tableau : Les zones d'activités et les équipements publics

	Superficie (ha)
Zones d'activités artisanales et de petits métiers	20.53
Zones d'animation	20.00
Zones touristiques	28.70
Zone portuaire	5.23
Zones militaires	0.64
Équipements publics	46.5

Source : Le PAU en vigueur



5.5. Les espaces verts et les terres agricoles

Il n'est plus admissible d'étudier le développement des villes sans faire recours à la programmation des espaces verts et sans penser à l'agriculture urbaine. Le passage à la modernisation et la clé de voûte du développement durable doit nécessairement se faire à travers la verdure et la nourriture.

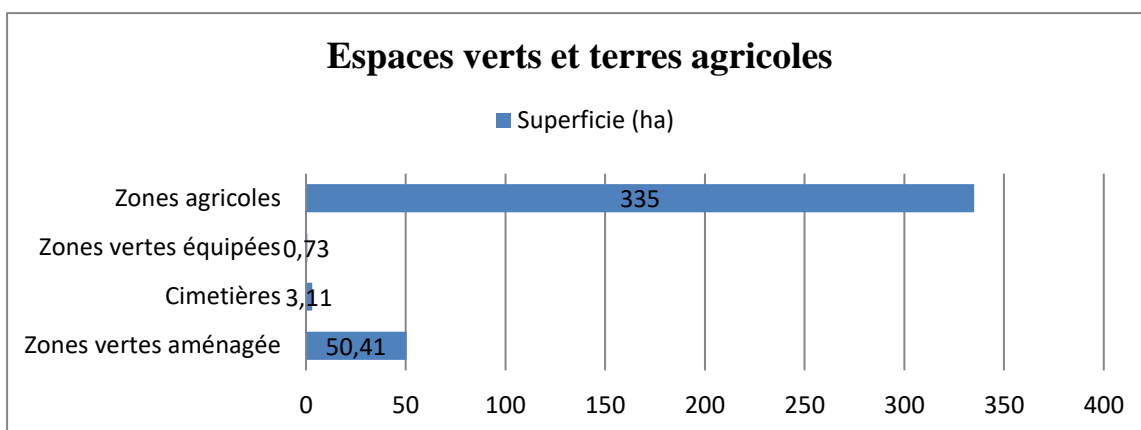
Pour Kélibia, le PAU et les programmations qu'il a effectuées prouvent bien cette tendance de développement. Le programme consiste à aménager 51,14 ha d'espaces verts répartis entre les zones vertes aménagées et les zones vertes équipées. De plus, le programme consiste à conserver classé 335 ha comme étant des zones agricoles. Généralement, 386,14 ha sont destinés à accueillir des espaces verts et des terres agricoles.

La situation actuelle nous a montré non seulement la disparition totale de quelques espaces verts, mais encore un grignotage accru et sauvage des terres agricoles. Ce qui est intéressant de dire est que le respect de la verdure et de la nourriture mène à la durabilité et le bien-être de la société.

Tableau : Les espaces verts et les terres agricoles

	Superficie (ha)
Zones vertes aménagées	50.41
Cimetières	3.11
Zones vertes équipées	0.73
Zones agricoles	335.00

Source : Le PAU en vigueur 2010



La pression du bâti sur les terres agricoles

5.6. Les zones archéologiques

Le type des zones	Superficie (ha)
Zones archéologiques	17.50
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel isolé	1.74
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel en bande continue	11.50
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel groupé	2.35
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel balnéaire isolé	1.61
Zones archéologiques sous contrôle touristiques	0.50
Zones archéologiques sous contrôle portuaire	2.97
Zones archéologiques sous contrôle militaire	0.37

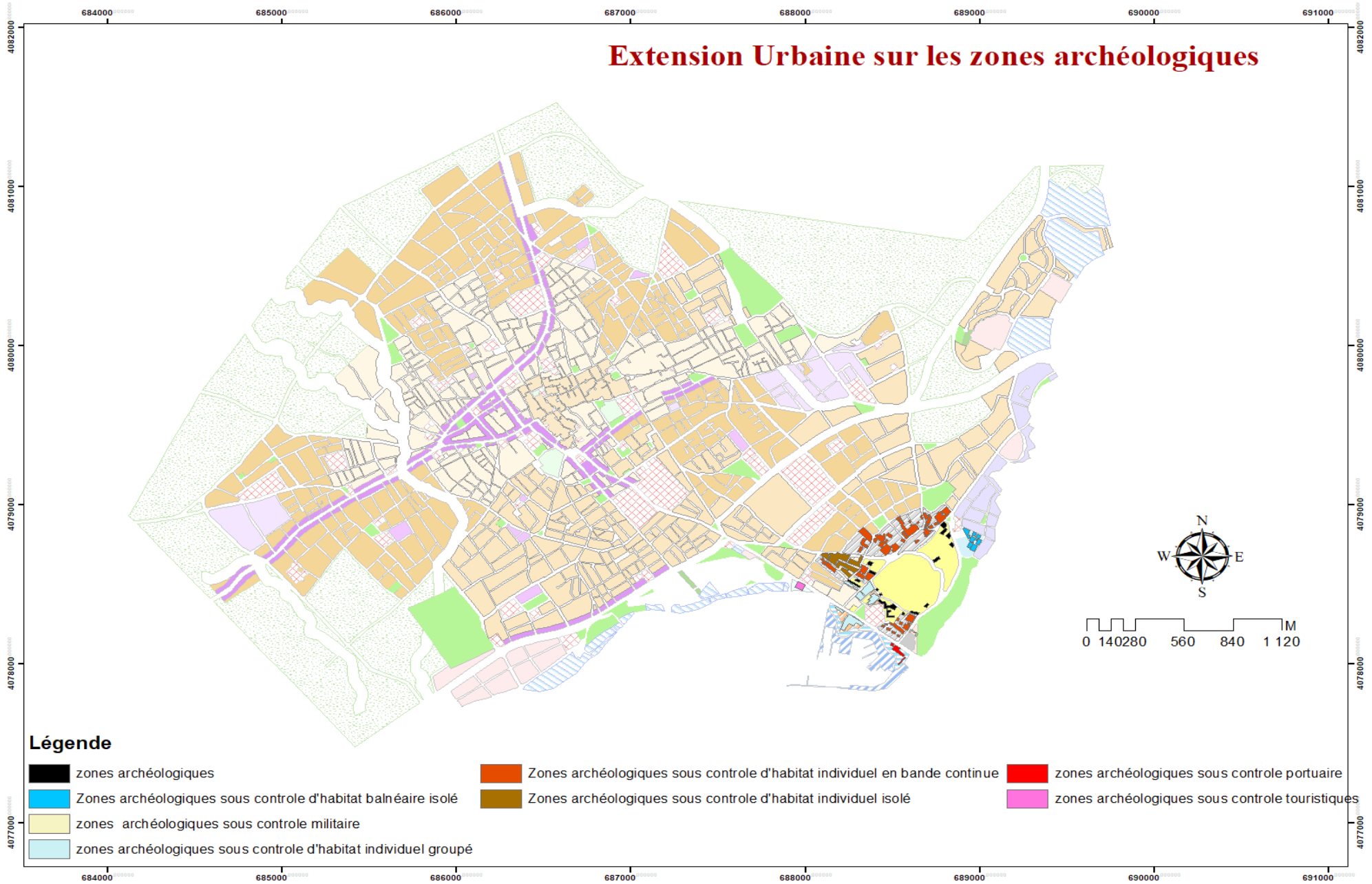
Par comparaison entre la surface prévue et celle restante on peut trouver les données suivantes :

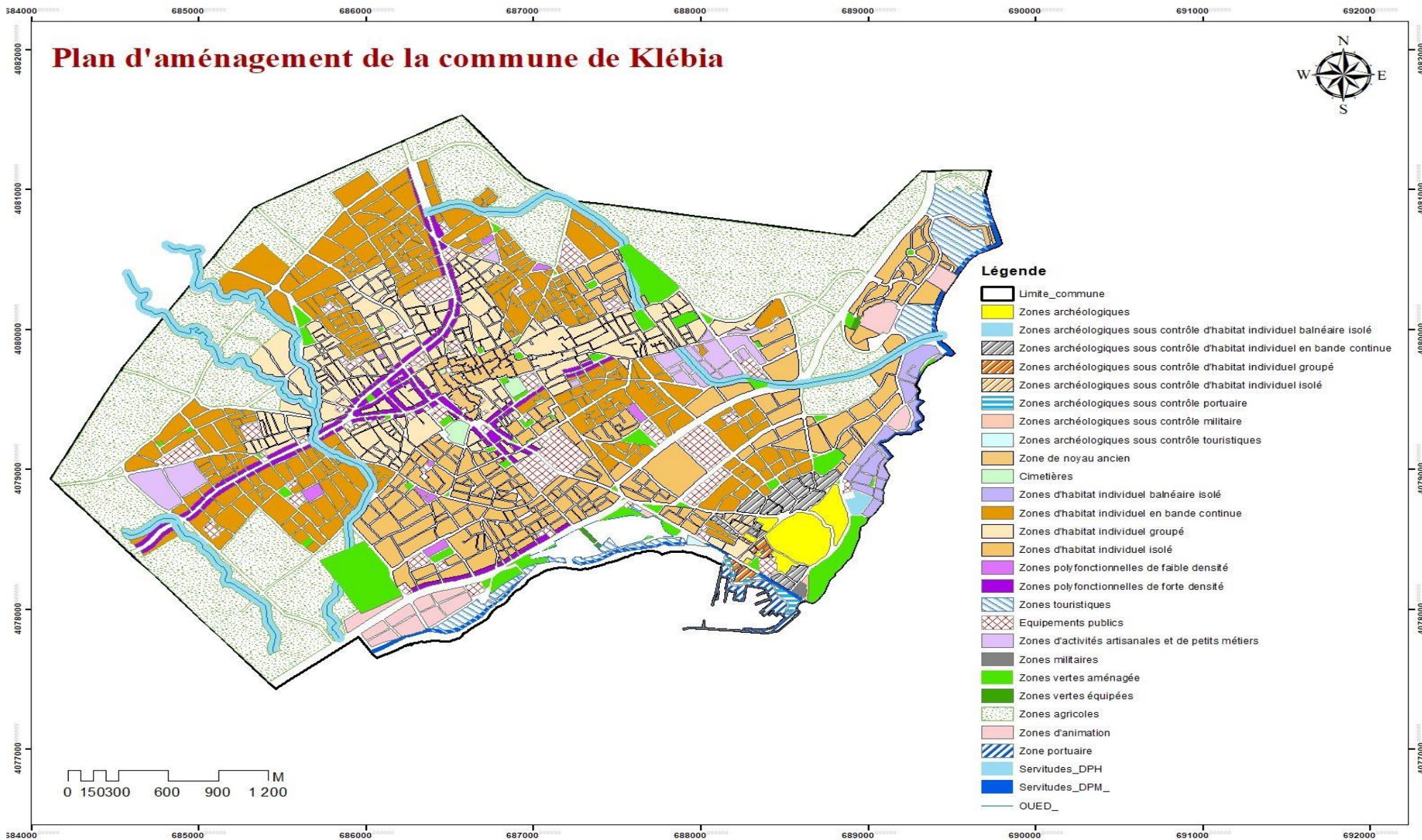
	Superficie dans le P.A. U (hectare)	Superficie sur terrain (Hectare)
Zones archéologiques	17.5	1.15
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel groupé	2.35	1.5
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat balnéaire isolé	1.74	0.6
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel en bande continue	11.5	4.5
Zones archéologiques sous contrôle d'habitat individuel isolé	1.61	1.4
Zones archéologiques sous contrôle militaire	0.37	0.06
Zones archéologiques sous contrôle portuaire	2.97	0.3
Zones archéologiques sous contrôle touristiques	0.5	0.17



La pression du bâti sur les monuments historiques

Extension Urbaine sur les zones archéologiques





6. UNE DENSIFICATION PARFOIS SAUVAGE A L'INTERIEUR DU PERIMETRE COMMUNAL

6.1. Les espaces verts équipés et aménagés

Suite à l'hyper concentration des activités et des personnes dans la commune de Kélibia, cette ville est sujette à de nombreux enjeux socio-environnementaux concernant l'aménagement du territoire. Pour ce qui est du volet des espaces verts et des terres agricoles, la commune de Kélibia n'a cessé de multiplier les efforts afin de programmer des espaces verts et de garantir l'activité agricole à l'intérieur du périmètre communal et ce à travers le PAU qui a été approuvé en 2013. Tout ceci afin de garantir le bien-être des citoyens.

Pour ce qui est des espaces verts, la portion la plus importante du portefeuille des programmes de la commune demeure concentrée au niveau des espaces verts aménagés et des espaces verts équipés qui se sont réparties sur 573390 m², soit 57,339 ha.

Types d'espaces verts	Surface en m ²
Espaces verts aménagés	501560
Servitudes DPM	175850
Espaces verts équipés	71830
Cimetières	30465
UVA projetés	5900
UVA projetés	3230
Total	790375 m²

Il est à dire que les espaces verts favorisent le développement durable des villes et ce à travers une régulation naturelle des températures, en purifiant l'air, l'eau et les sols, en assurant une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales et en favorisant la biodiversité. Ils contribuent au bien-être thermique des citoyens. De ce fait, leurs programmations et leurs présences témoignent d'une grande importance dans la définition d'un aménagement rationnel et équitable.

Le programme se veut résolument moderniste et attrayant et les caractéristiques de développement des villes littorales ne cachent pas certaines disparités et déviation entre le « prévu » et le « réalisé ». A vrai dire, l'attrait de la zone et sa position stratégique lui confère une situation spéciale régie par la spéculation foncière qui s'effectuait même au détriment des espaces verts.

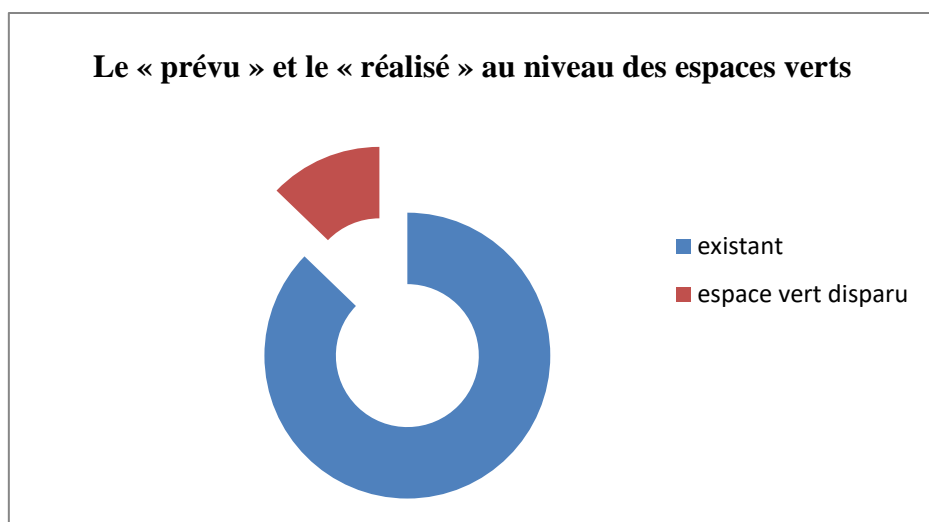
Pour le programme du PAU de 2010, les espaces verts couvrent une superficie de l'ordre de 500000 m² répartie entre les espaces verts aménagés avec presque 492500 m² et les espaces verts équipés avec 7500 m².

Pour le PAU de 2010, les espaces verts équipés et aménagés sont projetés sur une superficie de 573390 m². La numérisation du plan de 2010 nous a montré l'existence de

500000m² seulement, d'où une disparition de l'ordre de 73300m² des espaces verts équipés et aménagés.

La situation des espaces verts équipés et aménagés

prévu (PAU 2013)	57,33
existant	50,00
espace vert disparu	7,33



Pour la situation actuelle, les photos aériennes de 2016 avec les images satellitaires nous ont servi dans l'étude des espaces verts programmés afin de dégager leurs états et de voir les dépassements qui ont été effectués. De fait, l'hyper concentration des demandes de logement avec l'attraction du centre-ville des différentes activités urbaines, notamment celle de forte valeur d'investissement et peu consommatrice de l'espace, ont mis à plat les espaces verts devant une logique qui cherche à les utiliser au profit de l'urbanisation. De ce fait, d'un total de 500000m² d'espaces verts équipés et aménagés qui ont été programmés sur le plan d'aménagement urbain de 2010, seulement 370000m² sont existant et 130000m² ont disparu. Ces derniers ont été urbanisés.

Tableau: la situation actuelle des espaces verts

	programmé	Existant sur Plan 2010	Situation 2020
Espaces verts aménagés	501560	492500	-
Espaces verts équipés	71830	7500	-
Total	573390	500000	370000

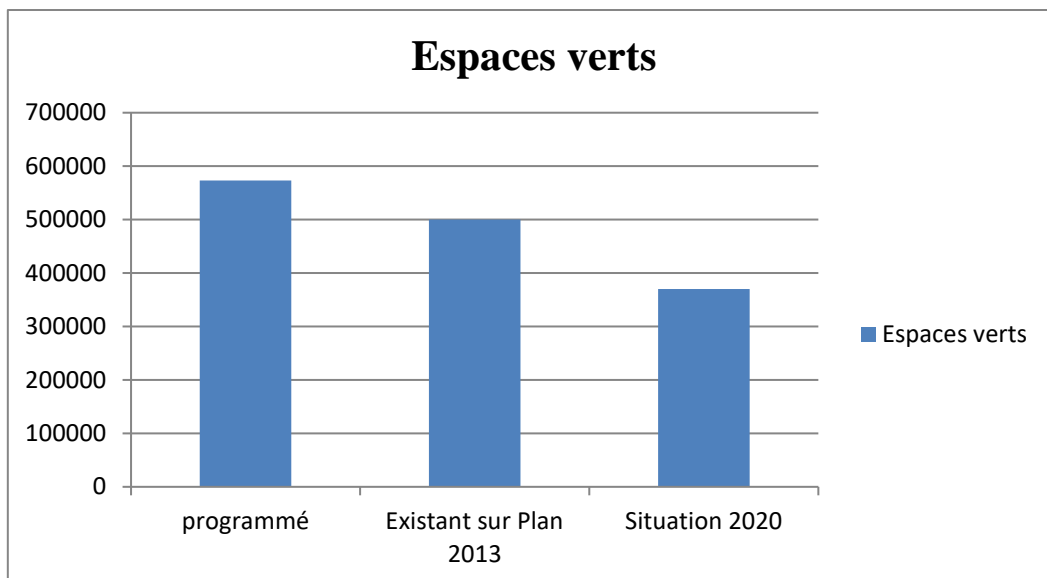
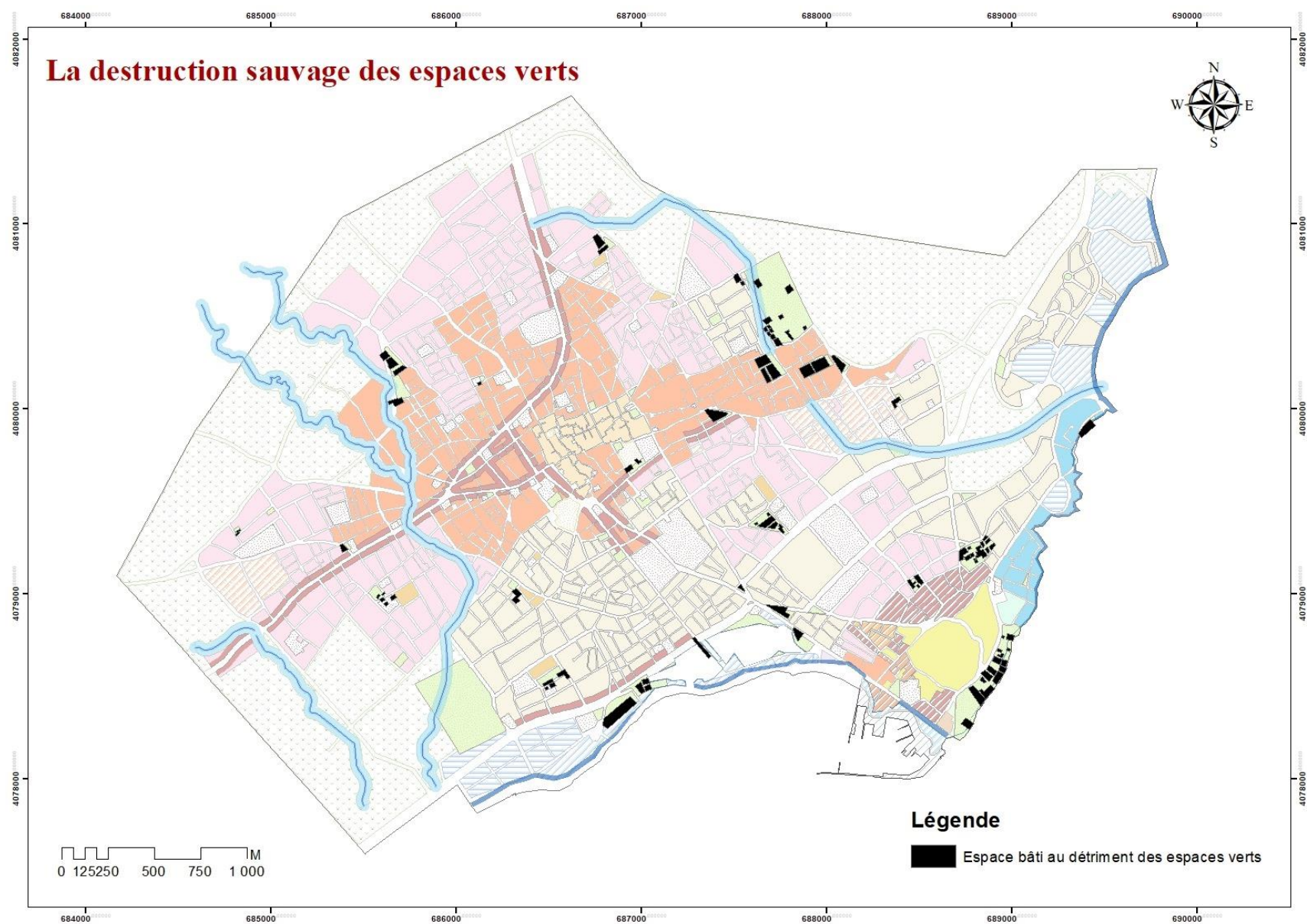


Tableau : le prévu et le réalisé au niveau des espaces verts aménagés et équipé

	Espace vert aménagé		Espace vert équipé		Total	
	Hectares	m ²	Hectares	m ²	Hectares	m ²
Superficie prévue dans le P.A.U	49.25	492500	0.75	7500	50	500000
Consommation spatiale des espaces verts	-				13	130000



6.2. Les terres agricoles à l'intérieur du PAU

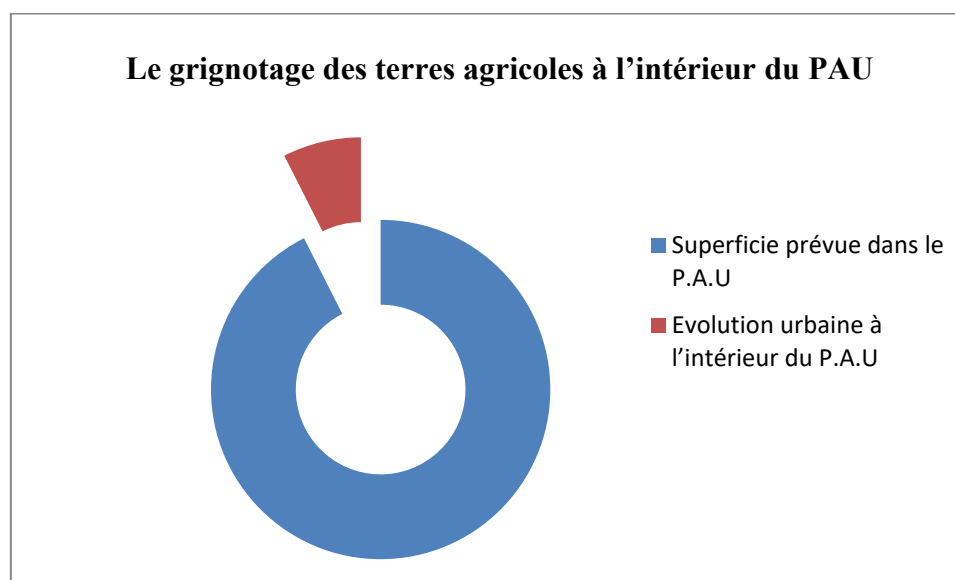
La progression de la ville qui graduellement grignote les espaces agricoles, a permis la dénonciation de l'étalement urbain et la prise en compte du volet de l'agriculture dans le travail de l'aménageur. Quel que soit espace vert ou agriculture, la durabilité de la ville ne peut être réalisée qu'à travers la prise en compte de ses deux composantes : agriculture et espace vert. Le contexte urbain est un milieu soumis à différentes pressions, notamment économiques et anthropiques, et nécessite un retour à une ville réfléchie et aménagée à l'échelle humaine. De ce fait, l'agriculture occupe une place prépondérante dans la définition de la ville durable.

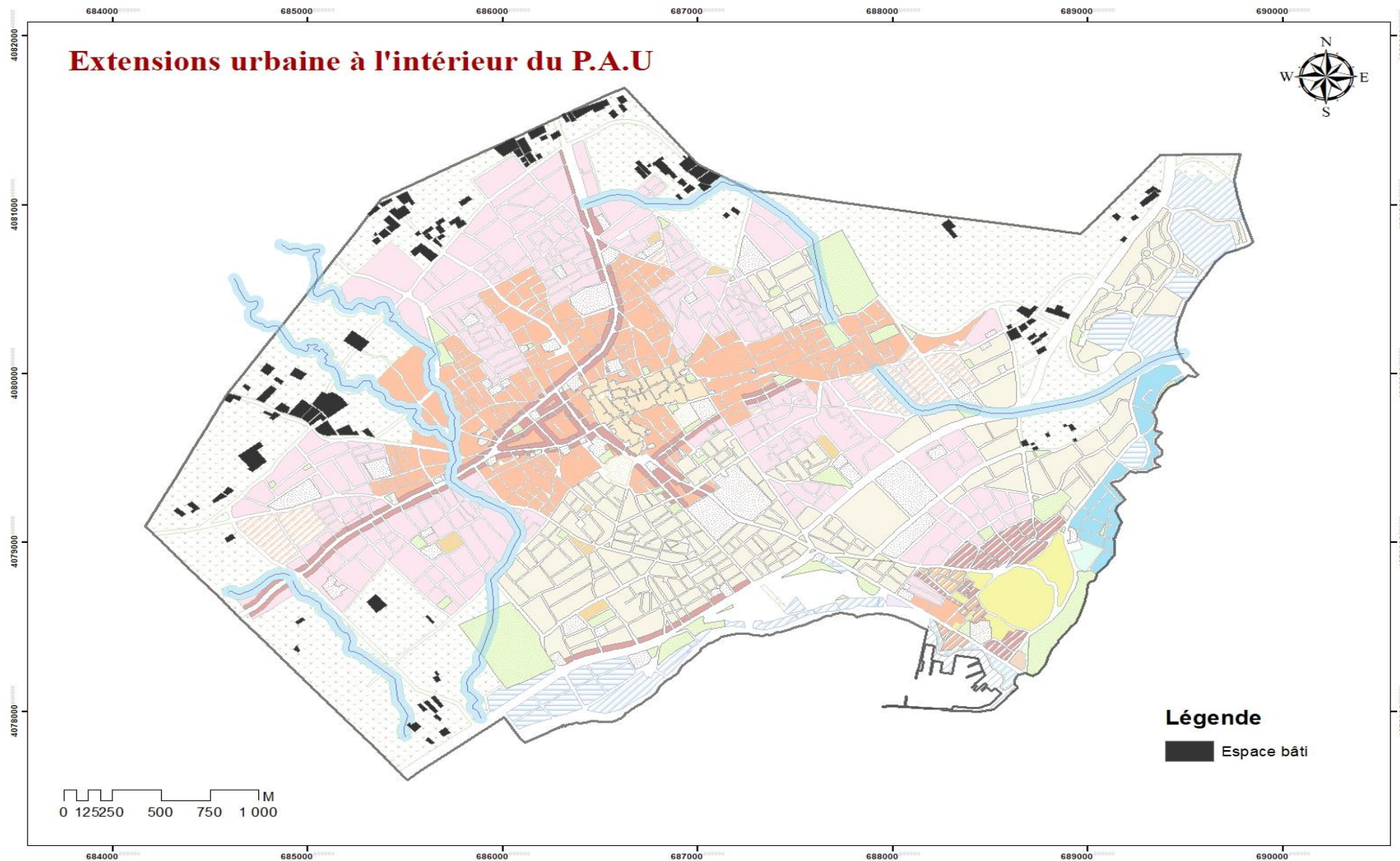
Pour Kélibia, le volume des espaces verts programmés par le PAU de 2013, n'a pas mis à l'écart la programmation des terres agricoles au sein du périmètre communal. Elles ont été programmées sur une superficie de 335 ha longeant ainsi la ville du Nord vers le Sud en passant par l'Ouest. C'est une ceinture verte au sens propre du terme qui peut être considéré comme un défi pour la ville durable.

Aujourd'hui, les terres agricoles ont connu une forte pression urbaine jusqu'au moment où 25 ha ont été utilisés au profit de l'urbanisation le plus souvent anarchique et illégale.

Tableau : La pression sur les terres agricoles à l'intérieur du PAU

	Zones agricoles	Total
Superficie prévue dans le P.A.U	335ha	310 ha
Evolution urbaine à l'intérieur du P.A.U	25 ha	25ha





6.3. Les territoires sensibles : les dépassements au détriment du DPH

L'évolution des rapports entre l'homme et son territoire a permis d'identifier les processus naturels qui caractérisent les interactions entre l'eau et la société. Ces interactions avec l'évolution permanente des sociétés ont mis les espaces sensibles devant une nécessité de les aménager pour conserver ses aspects naturels et pour les exploiter au profit des usagers. De ce fait, la gestion des espaces humides a été dictée soit par des risques d'inondation, soit par des pratiques liées à l'évolution des sociétés mettant ainsi une obligation de l'appréhender à travers une bonne gestion de divers acteurs quelques soit scientifiques ou gestionnaires des territoires. Toutefois, l'évolution permanente et parfois sauvage des sociétés a mis le devenir du littoral en question. La consommation spatiale qui s'accroît autour des grandes agglomérations a permis de considérer ses espaces, liés aux domaines publics hydrauliques, comme un revers spatial de la ville qui peut être utilisé pour régler les contrastes de développement urbain.

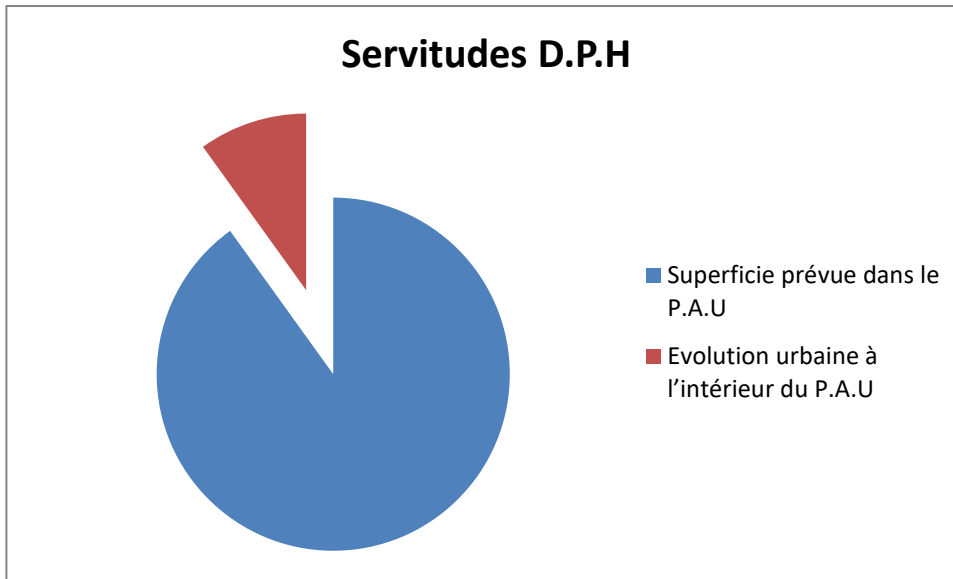
En Tunisie, les berges des Wadis n'ont cessé d'attirer les regards des différentes activités urbaines (industrielle, touristique, résidentielle, ...) au point de connaître des espaces de concurrence exhaustive entre les activités pour s'installer sur des portions spatiales bien définies. Le danger est de premier ordre lors des inondations et des précipitations orageuses au point de connaître des dégâts matériels et humains. Les exemples sont nombreux. De ce fait, Les responsables de l'Etat étaient convaincus de porter remède à cette situation délicate qui nécessite des interventions à travers un cadre purement institutionnel et réglementaire. C'est dans ce cadre que plusieurs instruments de gestion ont vu le jour pour la traduction du « voulu » sur le « réel ».

La commune de Kélibia n'échappe pas à cette situation. Les dépassements qui ont été enregistrés sur les berges des wadis sont nombreux au point de connaître l'apparition des constructions à l'intérieur des servitudes afférentes aux Wadis et qui étaient fixées à 25 m.

Tableau : la pression urbaine sur les berges des Wadis

	Servitudes D.P.H
Superficie prévue dans le P.A.U	72.5ha
Evolution urbaine à l'intérieur du P.A.U	7.2ha

Cette commune connaît l'existence de trois Wadis importants à savoir Chioua, El Mengaâ et Henchir Hidoud. Deux wadis traversent la ville du Nord vers le Sud et le troisième de l'Ouest vers l'Est. Tout comme on a signalé, les servitudes sont fixées à 25 m c'est-à-dire il est strictement interdit de construire dans la zone afférent aux servitudes. Cependant, l'attraction de la ville et son appauvrissement en sols urbains ont joué un rôle éminent dans l'utilisation des terrains appartenant au domaine public hydraulique au profit de l'urbanisation.



Les dépassements enregistrés au niveau des berges des Wadis ne cachent pas certains débordements au niveau des rives de la Sebkhha et au niveau des zones appartenant aux Domaines Publics Maritimes, qui connaissent aussi l'apparition des constructions le plus souvent à usage d'habitation.

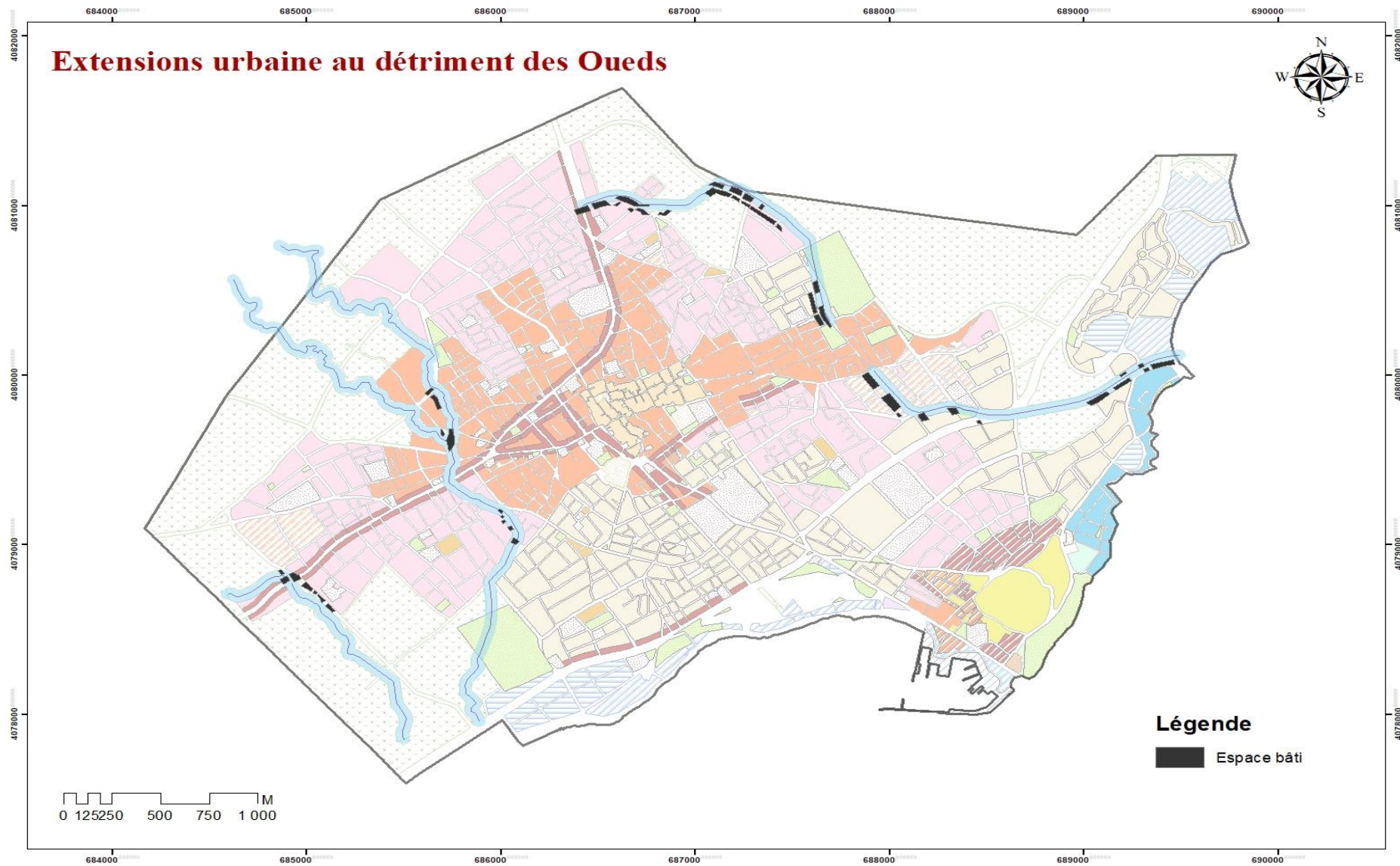
Ce qui est intéressant de le dire est qu'il serait impératif de respecter les emprises foncières et de porter remède à la situation actuelle. Tout ceci pour le seul but d'assurer le bien-être du groupe et de produire une ville durable et attrayante.



Des extensions aux alentours de la Sebkhha



Les berges des wadis ont devenu des lieux d'extension périphérique illégale



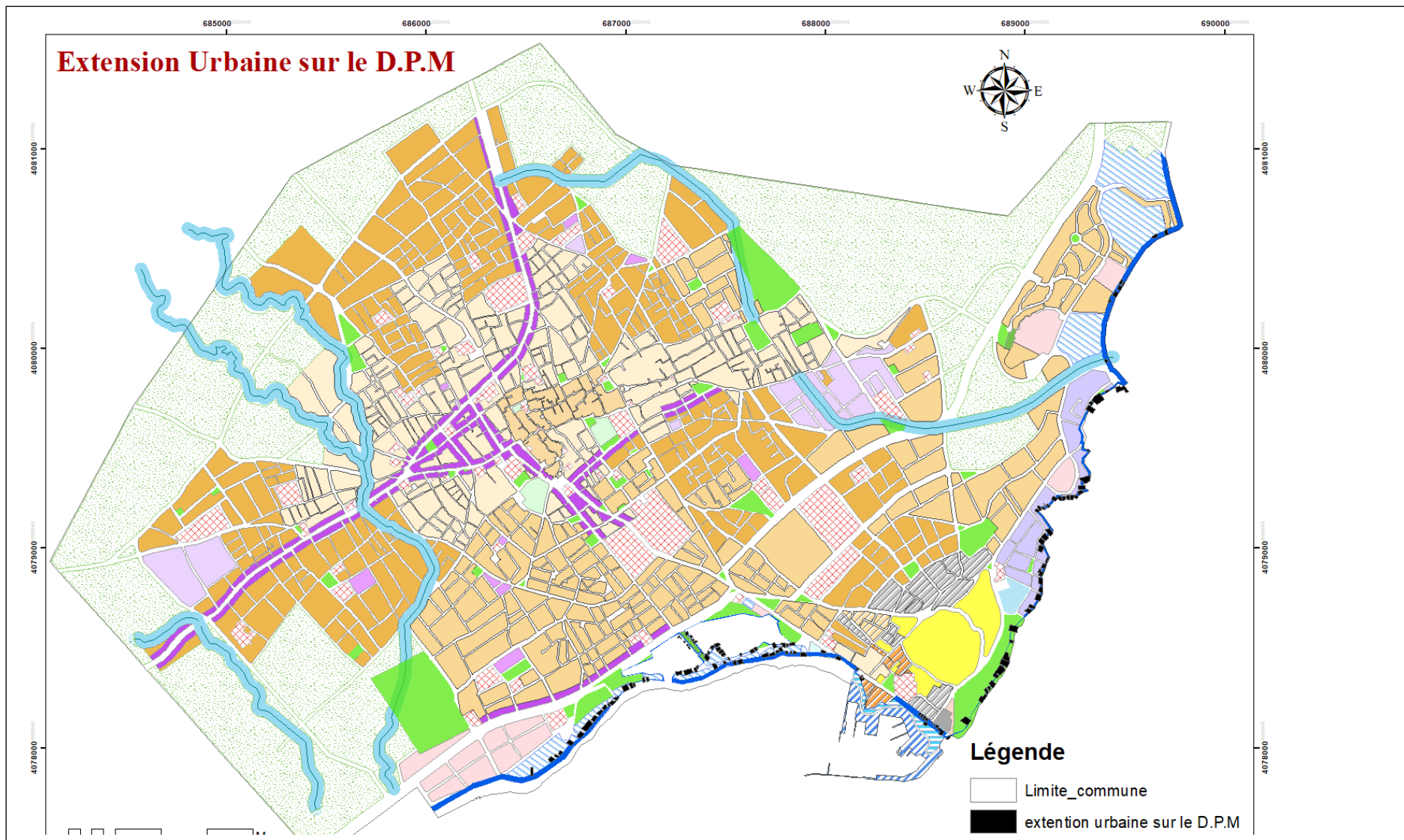
6.4. Les dépassements au détriment du DPM

L'évolution des rapports entre l'homme et son territoire a permis d'identifier les processus naturels qui caractérisent les interactions entre l'eau et la société. Ces interactions avec l'évolution permanente des sociétés ont mis les espaces littoraux devant une nécessité de les aménager pour conserver ses aspects naturels et pour les exploiter au profit des usagers. De fait, la gestion du littoral a été dictée soit par des risques d'inondation, soit par des pratiques liées à l'évolution des sociétés mettant ainsi une obligation de l'appréhender à travers une bonne gestion de divers acteurs quelques soit scientifiques ou gestionnaires des territoires. Toutefois, l'évolution permanente et parfois sauvage des sociétés a mis le devenir du littoral en question. La consommation spatiale qui s'accroît autour des grandes agglomérations a permis de considérer ses espaces, liés au domaine public maritime, comme un revers spatial de la ville qui peut être utilisé pour régler les contrastes de développement urbain. Ce sont des espaces qui peuvent accueillir des mégaprojets, des zones résidentielles avancées sur l'eau et voir même des zones industrielles.

Parce qu'il est un milieu original en termes bio-géo-physiques, la multiplicité des usages et l'attrait qu'il exerçait sur les populations font du littoral une zone de tensions et de conflits de temporalité différentes.

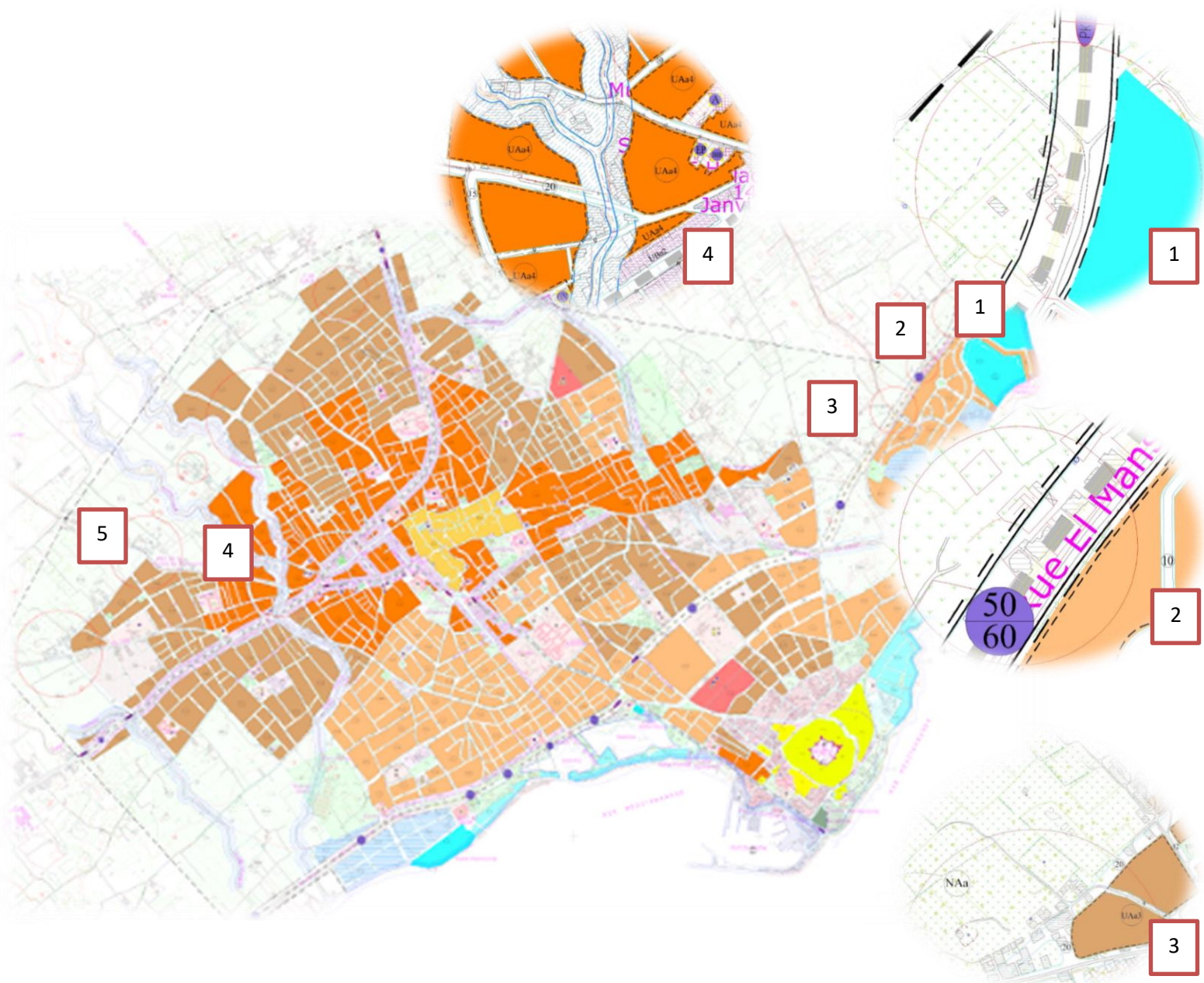
En Tunisie, le littoral n'a cessé d'attirer les regards des différentes activités urbaines (industrielle, touristique, résidentielle, ...) au point de connaître des espaces de concurrence exhaustive entre les activités pour accaparer les lieux les plus rentables. De fait, Le Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD) était convaincu de porter remède à cette situation délicate qui nécessite des interventions à travers un cadre purement institutionnel et réglementaire. C'est dans ce cadre que plusieurs instruments de gestion ont vu le jour pour la traduction du « voulu » sur le « réel ».

A Kélibia, l'importance de la plage lui confère une place importante par rapport aux importantes villes de la Tunisie. De fait, sa position stratégique qui la relie non seulement aux villes avoisinantes (Hammam Laghaz, Dar Alouche, Haouaria, Menzel Horr, Menzel Temime..) mais encore au reste du pays pour aller des villes à proximité moyenne au environ de 100 km jusqu'aux villes à proximités intéressantes pour franchises les 200 km et plus (Sousse, Bizerte, Kasserine, Jendouba, Sidi Bouzid...)



	D.P.M	Extension urbaine
Superficie en hectare	12	5.5

6.5. Quelques confrontations entre le PAU et le bâti actuel



1. Grignotage de la route régionale classée RR 27. (Exp 1et 2)
2. Extension aux dépens des terres agricoles. . (Exp 3 ET 5)
3. Extension aux dépens des DPH (exp5)



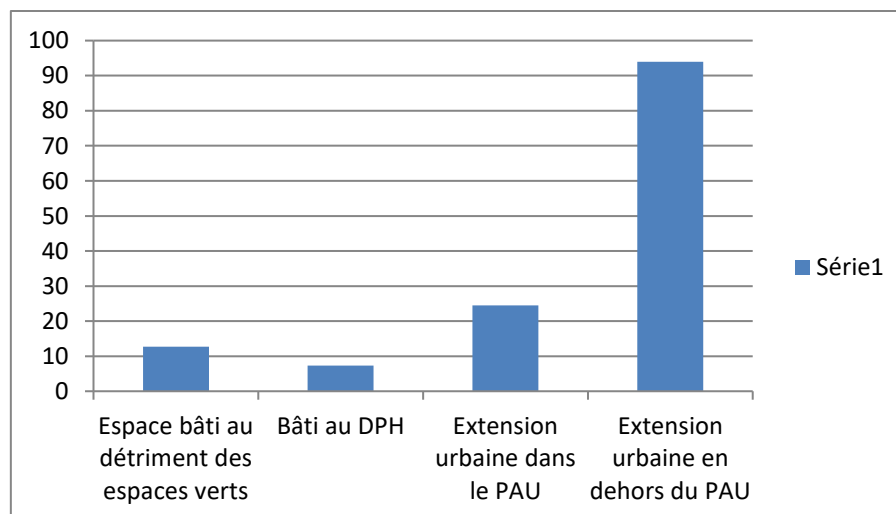
7. EVOLUTION DES DENSITES URBAINES : L'ETALEMENT URBAIN

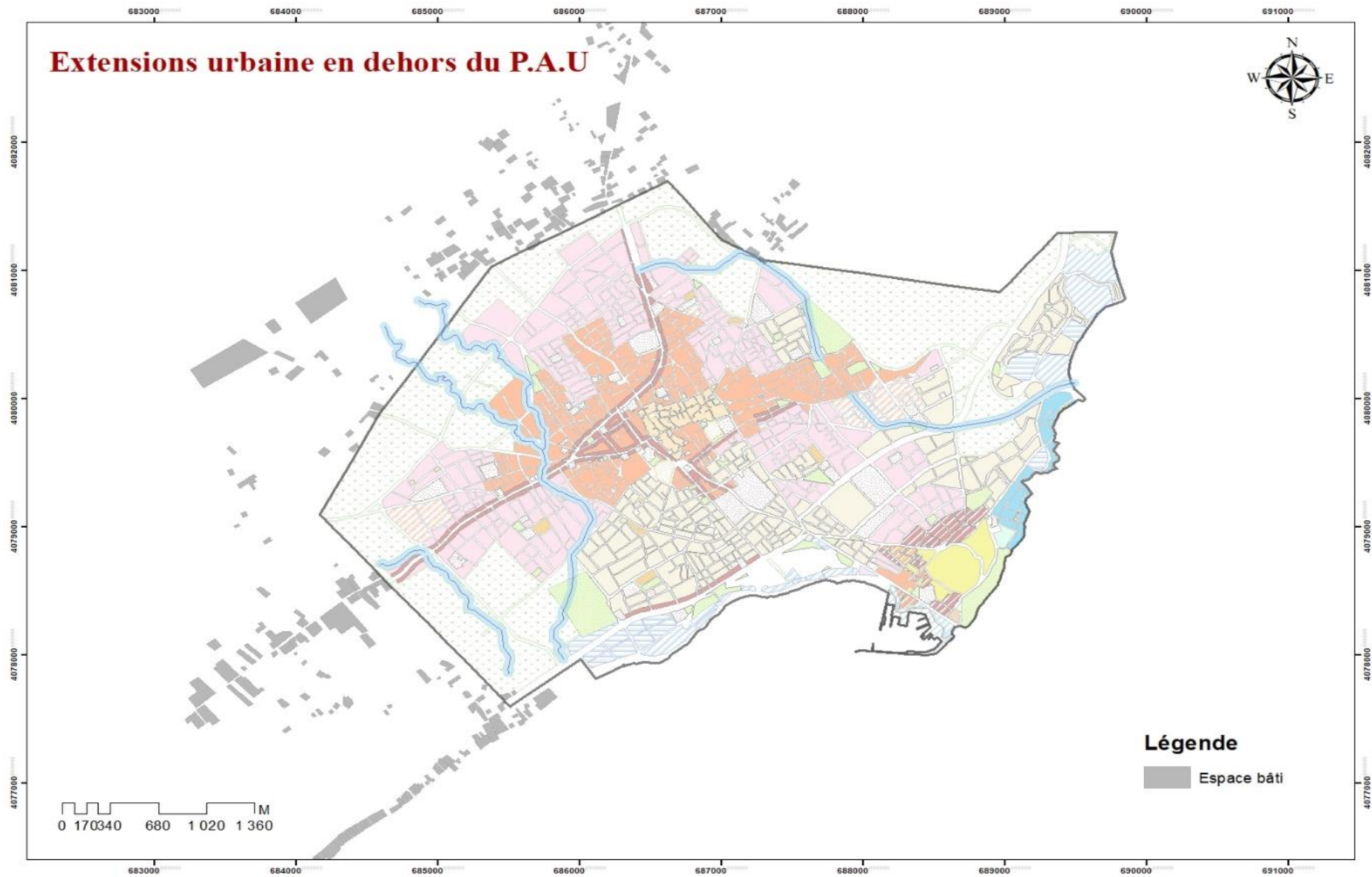
Il n'est plus question de parler de Kélibia sans parler de l'importance du rythme de l'évolution urbaine jusqu'au moment où nous parlons d'une extension sauvage en dehors du PAU. Cette extension a montré l'importance du site au point de connaître un changement de vocation des terrains. Pour les terrains dédiés à accueillir les espaces verts, le bâti n'a cessé de conquérir cette activité jusqu'au moment où il y a eu une disparition de 12,71 ha. Les domaines publics hydrauliques et maritimes ont connu aussi des extensions sur des terrains considérés comme étant sensibles et inaptes à l'utilisation. Les extensions au dépend du DPH étaient de l'ordre de 7,28ha (voir tableau).

Ce qui est intéressant de dire est que les extensions à l'intérieur de PAU ont été de l'ordre de 24,5ha dans le temps où les extensions en dehors du PAU ont été de 94 ha.

Tableau : les évolutions du rythme du bâti à l'intérieur et en dehors du PAU.

	Superficie (ha)
Espace bâti au détriment des espaces verts	12,71
Bâti au DPH	7,28
Extension urbaine dans le PAU	24,50
Extension urbaine en dehors du PAU	94,00



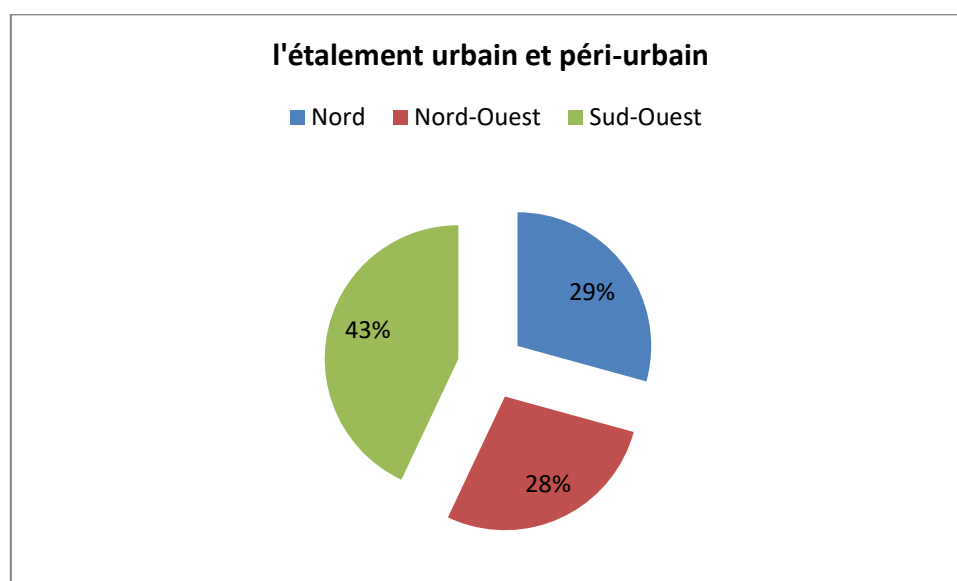


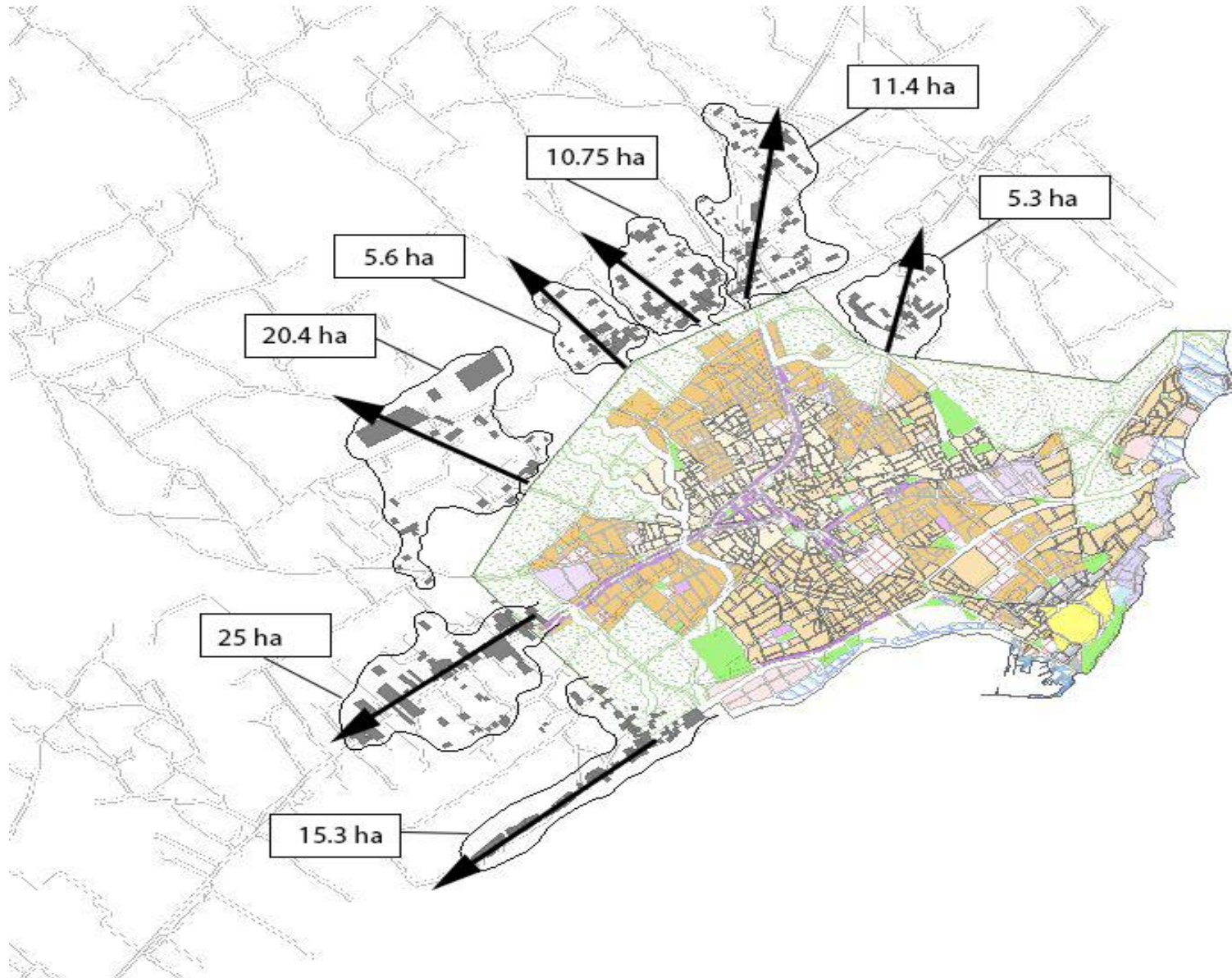
8. TENDANCE D'URBANISATION

Tout comme on a signalé, l'importance du site de Kélibia n'a fait qu'accroître le rythme de construction qui se fait parfois même sur des territoires sensibles inaptes à la construction. Le fait de connaître les caractéristiques de cette extension urbaine et péri-urbaines, semble souvent très bénéfique dans la compréhension des attitudes des citoyens et dans les mesures qui devront être envisagées par l'administration afin de mener un aménagement optimal et rationnel.

Pour Kélibia la partie Nord a connu une consommation spatiale de l'ordre de 27,45 ha qui se fait généralement au détriment des terres agricoles et des DPH. Pour le Nord-Ouest, cette consommation était de 26 ha. Le Nord et le Nord-Ouest ont enregistré un volume d'extension de 56,45 ha. Pour le Sud-Ouest, le taux enregistré témoigne d'une importance accrue des terrains qui ont été soumis à une transformation radicale au niveau de leurs vocations. De fait, ce Nord-Ouest a enregistré à lui seul une extension de l'ordre de 40,3 ha.

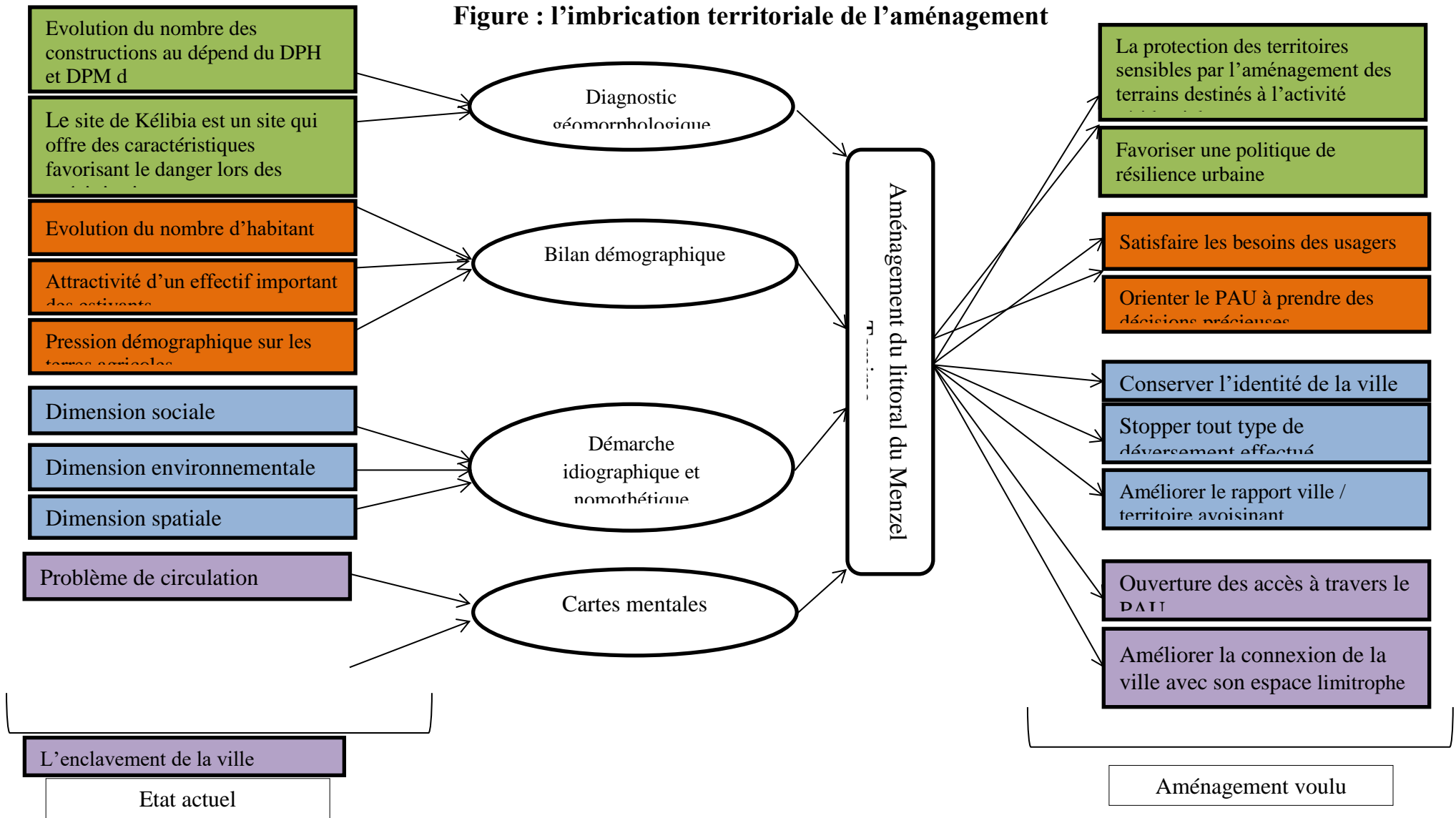
	Superficie en ha
Nord	27,45
Nord-Ouest	26,00
Sud-Ouest	40,30
Total	93,75





6. L'IMBRICATION TERRITORIALE DE L'AMENAGEMENT

Figure : l'imbrication territoriale de l'aménagement



9. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE :

Le dynamisme économique de Kelibia est axé principalement autour d'un nombre d'activités qui paraissent au même temps diversifiées et complémentaires. Elles font la spécificité de la région en générale, et de la délégation spécialement. Ce sont des capacités de développement dus à l'emplacement géographique de Kélibia ajouté aux différents potentiels naturels.

Kélibia, comme chacun sait est réputée par la diversité au niveau des activités économiques, et l'agriculture prend, sans doute, une place de choix ;

9.1. Agriculture

Le tableau suivant montre la richesse et la fertilité de ses terres ; plus que 2/3 de la superficie sont des terres agricoles, alors que les terres non labourables sont moins de 9%.

Evolution de Superficie des Terres Agricoles selon la vocation à Kelibia/ Total Gouvernorat

	Terres Agricoles		Terres non-labourables		Forets et Parcours	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	10663	10663	1471	1471	5040	6270
Total Gouv	199344	199344	23435	23435	61029	61029

Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul

Les périmètres publics irrigables ont une superficie de 424 hectares, Les périmètres publics exploités et réellement irrigués en 2018 sont de l'ordre de 450 hectares.

Evolution des Périmètres Publics Irrigués à Kelibia/ Total Gouvernorat en 2018

	Superficies Irrigables		Superficies Irriguées		Superficies exploitées	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	424	424	350	200	450	320
Total Gouv	27100	27100	22525	22746	27505	27640

Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul

Evolution des Périmètres Irrigués Privés à Kelibia/ Total Gouvernorat

	Superficies Irrigables		Superficies Irriguées		Superficies exploitées	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	2100	2100	1950	1960	2250	2250
Total Gouv	22400	22400	21600	21620	28555	28630

Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul.

Ce qui caractérise Kélibia, comme l'ensemble du gouvernorat, est que les périmètres irrigués ne se limitent pas aux périmètres publics ; en effet, on trouve à Kélibia 2100 hectares de terres privées irrigables, avec 2250 hectares comme superficies exploitées et réellement irriguées.

Les sources de l'eau d'irrigation à Kélibia Hammam ElGhzez sont diverses et d'un nombre très important avec une capacité de rétention élevée. 4 Lacs ajoutés à 5 barrages rassemblent en 2019 6695 mille m³ comme réserve en eau d'irrigation

Evolution de l'exploitation des Lacs collinaires à Kelibia –Hammam El Ghezaz

Nbre. de Lacs		Capacités de rétention (mille m ³)		Réserve (mille m ³)		Exploitation (mille m ³)	
2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
4	4	500	500	375	425	53	79

Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul

Evolution de l'exploitation des grands barrages et des barrages collinaires à Kelibia/ Total Gouvernorat

	Nbre. de Barrages et Barrages Collinaires		Capacités de rétention (mille m ³)		Réserve (mille m ³)		Exploitation (mille m ³)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	5	5	7700	7700	5040	6270	1678	770
Total Gouv	40	40	82200	82220	60302	60690	11448	11511

Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul

	Céréaliculture		Légumineuses		Fourrages		Olives	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	4120	4120	380	390	1730	1715	474	501
Total Gouv	45600	45320	3865	3873	18150	20247	25914	26389

Evolution de la Superficie Agricole selon l'exploitation (ha) à Kelibia/ Total Gouvernorat

	Maraîchage		Cultures Industrielles		Arboriculture	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	1434	1469	538	557	736	739
Total Gouv	29588	30300	5818	5924	59336	60180

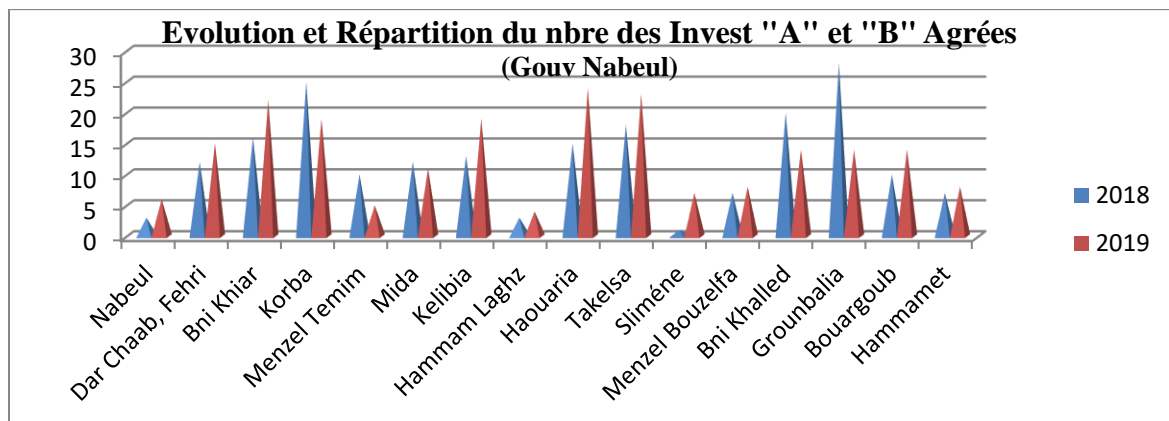
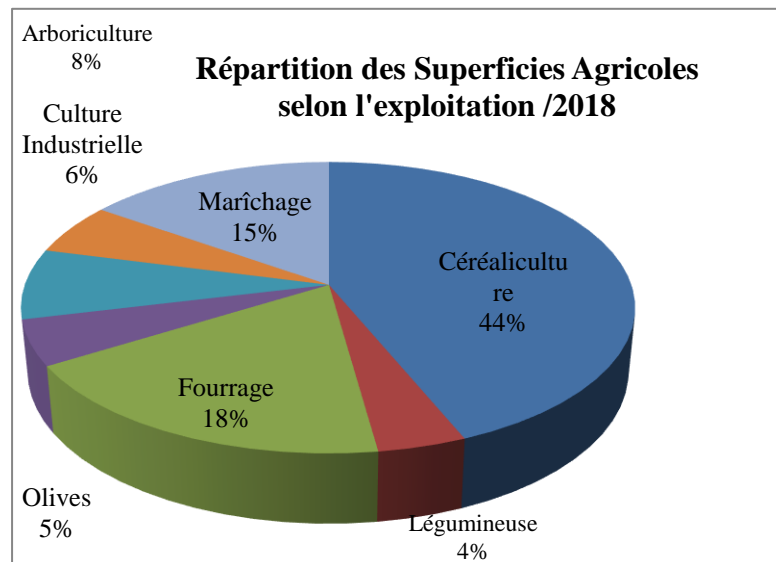
Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul

Sur les 9412 hectares exploités en 2018 :

- 44% de la superficie est exploitée par les céréalicultures.
- 15% par les cultures maraîchères.
- 18% sont des fourrages.
- 8% sont des arboricultures

Les légumineuses n'occupent qu'une très faible proportion 4%.

Alors que les olives et les cultures industrielles ne dépassent pas ensemble les 11%,



9.2. La Pêche :

Le Port de Kelibia situé sur la côte Nord Est, est un port dynamique et ouvert, Il est entouré d'oliviers, de vignes et de belles plages. Comme port de pêche, il est composé de 160 flottilles de pêche en 2014 Ce qui permet de posséder le 4ème rang parmi les ports de la Tunisie. Il se spécialise dans la pêche dite lamparo qui est une activité pratiquée la nuit. Les sardines et les maquereaux essentiellement, en tant que poissons bleus, sont attirés par la lumière des lampes et se font attraper dans les filets.

Malgré l'augmentation du nombre de flottilles, la production se baisse de 12300 tonnes en 2012 à 11308 Tonnes en 2014. C'est une baisse due à maintes facteurs économiques et sociales complexes liés généralement aux changements non maîtrisés jusqu'à présent du système socioéconomique de la Tunisie de l'après 2011.

Evolution des Flottes et de production de la pêche à Kelibia/ Total Gouvernorat 2012-2013-2014

Année	Poste d'emploi	Production de pêche	Nbre des flottes de pêche
2012	1672	12300	147
2013	1852	10178	159
2014	1764	11308	160

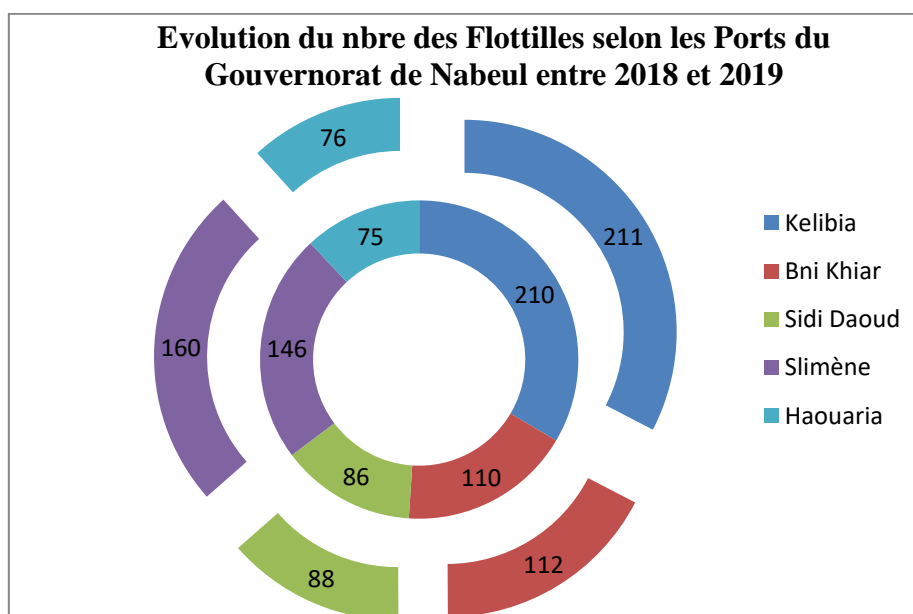
Source : Gouvernorat de Nabeul en chiffres

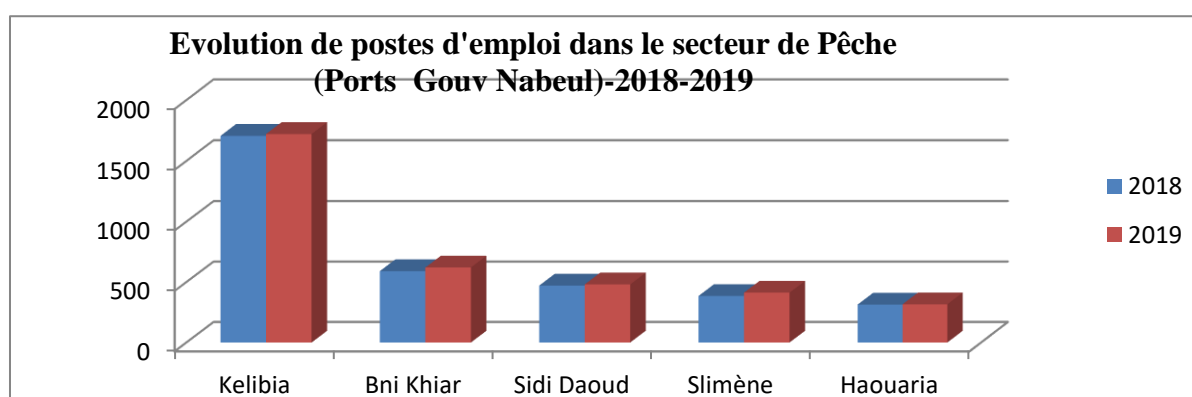
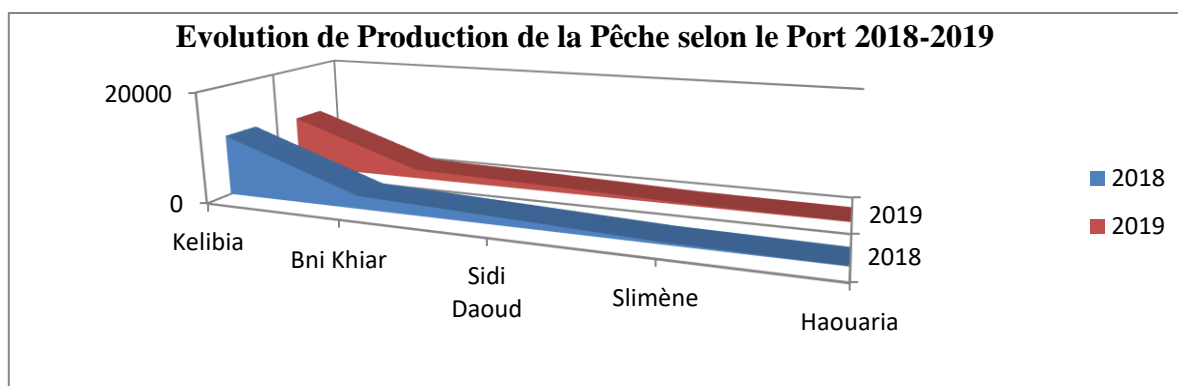
Evolution des Flottes et de production de la pêche à Kelibia/ Total Gouvernorat 2018-2019

	Nbre de Flottes de pêche		Production de Pêche (Tonne)		Postes d'emploi	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kelibia	210	211	10995	10081	1706	1721
Total Gouv	640	658	16378	14215	3505	3580

Source : Commissariat Régional au développement Agricole de Nabeul

Au niveau du gouvernorat de Nabeul, la plus grande masse des activités portuaires et marines (pêche et autres) est concentrée dans la délégation de Kélibia : le 1/3 des flottes ou presque se concentrent dans le port de Kélibia, la quantité de pêche produite à cette délégation est incomparable par rapport aux restes appartenant au même gouvernorat (Beni Khiair, Sidi Daoud, Slimène, Haouaria)





Evolution des demandes et des offres d'emploi

	catégorie cadres					
	Demandes d'emploi			Offres d'emploi		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	819	648	620	4	47	230
Gouv Nabeul	7367	5578	4854	687	715	882
% K/N	11.11	11.61	12.77	0.58	6.57	26.07

Source : Direction régionale de l'emploi et de l'insertion des jeunes de Nabeul

Evolution des demandes et des offres d'emploi (catégorie cadres) à Kelibia

Demandes d'emploi				Demandes additionnelles d'emploi (nouveaux inscrits)		Offres d'Emploi	
2018		2019		2019			
Total	Dont fém.	Total	Dont fém.	Total	Dont fém.	2018	2019
423	315	342	267	211	144	29	15

Source : Direction Régionale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi à Nabeul

En dépit de l'activité économique de la délégation ou même de l'ensemble de la région, l'offre d'emplois des cadres demeure très inférieure à la demande ; sur un total de 423 demandes en 2018 on ne trouve que 29 offres. Il faut noter aussi que sur les 423 demandes, 211 sont des nouveaux cadres inscrits.

Evolution des demandes et des offres d'emploi (catégorie non-cadres) à Kelibia

catégorie non-cadres						
	Demandes d'emploi			Offres d'emploi		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Kelibia	611	325	322	358	399	357
Gouv Nabeul	6295	4310	3899	9725	9341	9600
% K/N	9.7	7.54	8.25	3.68	4.27	3.71

Source : Direction régionale de l'emploi et de l'insertion des jeunes de Nabeul

Evolution des demandes et des offres d'emploi (catégorie non-cadres) à Kelibia

Demandes d'emploi				Demandes additionnelles d'emploi (nouveaux inscrits)		Offres d'Emploi	
2018		2019		2019			
Total	Dont fém.	Total	Dont fém.	Total	Dont fém.	2018	2019
277	129	261	139	316	165	274	308

Source : Direction Régionale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi à Nabeul

Cependant, pour la catégorie «non cadres», l'offre d'emplois bien que toujours inférieure à la demande, le déficit est plus réduit : Sur un total de 277 demandes on trouve 274 offres pour l'année 2018. Il faut noter aussi que sur les Demandes additionnelles d'emploi ont atteint un total de 316 demandes des nouveaux inscrits en 2019.

Répartition des Employés Industriels à Kelibia/ Total Gouvernorat 2018-2019

	Kelibia		Total Gouvernement	
	2018	2019	2018	2019
Total Employés Industriels	2202	1694	76277	73227
I.A.A	543	411	14919	14703
I.M.C.C.V	-	25	3061	2919
I.M.M	91	83	5229	5255
I.E.E.E	-	-	9619	9591
I.C	-	-	3469	3774
I.T.H	1568	1175	28305	26388
I.B.L.A	-	-	359	1331
I.C.C	-	-	7076	5735
I.D	-	-	4240	3531

Source : APII

Cette analyse montre que l'industrie à Kélibia est relativement variée mais souffre de l'absence d'une spécialisation caractéristique.

En effet, la renommée agricole de la ville, laisse entendre que l'orientation industrielle serait l'agro-alimentaire. Or, cette catégorie ne représente que moins de 24.65% de la main d'œuvre employée dans les différents secteurs industriels. Les industries Textile et Habillement emploies 1568 individus en 2018 ce qui représente la part du lion par rapport au total individus soit plus que 71% des employés dans les ITH.

Alors, la problématique qui se pose est le développement d'une catégorie d'industrie apte à mettre en valeur les potentialités spécifiques, naturelles et humaines de Kelibia et surtout pouvant

- Le village du Wadi El-Khatéf est connue depuis longtemps pour la culture des céréales, des fourrages, des haricots et des olives dans l'activité agricole tunisienne dans ses terres fertiles, se déplaçant de génération en génération et évoluant de temps en temps dans les techniques d'exploitation, d'information et de production. La viticulture est en place depuis la période coloniale française avec la culture du tabac. Wadi El-Khatéf fournit à la Kairouan Tobacco Factory une proportion importante de ses articles de la plus haute qualité, sans oublier le rôle du village dans la culture de légumes, épices, cacao, poivre, tomates et pommes de terre.etc
- Ses terres paysannes effacent environ 4500 hectares, dont environ 1000 hectares sont des superficies et 1000 hectares sont entre vignes, oliviers et arbres fruitiers, et 500 hectares sont tabac et 2000 hectares sont entre céréales, fourrage et épices.

Engendrer des emplois assez conséquents en nombres.

9.3. Industrie :

Parmi les 158 zones industrielles existant actuellement en Tunisie (sur 5.000 ha), Kelibia dispose d'une zone AFI couvrant une superficie de 8 ha comme réserve foncière.

La trame industrielle de Kelibia est composée quantitativement de presque 10 usines spécialisées dans le domaine des industries agro-alimentaires, ajoutées à 20 autres œuvrant dans le domaine des industries textile et habillement. Les entreprises à caractère industrielle comptent plus que 35 unités productrices.

- **Répartition des entreprises industrielles :**

Année	I.A.A	I.T.H	Entreprises industrielles
2012	10	19	35
2013	10	16	31
2014	9	20	36

Source : gouvernorat de Nabeul en chiffres 2014

C'est une répartition qui paraît globalement équilibrée, mais reste à noter que le rythme d'évolution du nombre des unités industrielles (I.A.A, I.T.H, E.I ou autres) paraît un rythme presque stagnant. Les causes de cet état de stagnation sont, sans doute, multiples, mais en relation directe avec le contexte socio-politique que la Tunisie (ainsi que tout le monde) traverse.

L'employabilité de ces institutions à caractère industriel paraît globalement intéressante mais qui diffère d'un secteur industriel à l'autre :

- **Répartition des employés industriels :**

Année	I.A.A	I.T.H	Entreprises industrielles
2012	464	1505	2154
2013	424	1342	1939
2014	388	1313	1854

Source : gouvernorat de Nabeul en chiffres 2014

Comme l'indique le tableau précédent, si les Entreprises industrielles sont à forte employabilité (même si le nombre de mains d'œuvres en exécution est en baisse continue depuis 2012), cette capacité d'emplois est moins volumineuse dans les Industries Textile et Habillement, et de moins en moins dans les Industries Agro-Alimentaires.

Le nombre total des employés tout secteur confondu est environ 4 milles, ce qui nous permet de dire que, malgré sa faiblesse dans l'absolue, il est proportionnellement compatible avec le nombre total des habitants de Kelibia. (Environ 59 milles), en prenant en considération le taux de chômage en Tunisie.

- **Zone Industrielle (Superficies + Lotissements) :**

Année	Lotissements vendus (nombres)	Lotissement	Superficie aménagée en ha
2012	8	8	8.0
2013	8	8	8.0
2014	8	8	8.0

Source : Direction Régionale de l'API / Nabeul.

Peut-on déduire de ce tableau que l'investissement dans le secteur industriel à Kélibia n'évolue pas ni sur la plan du nombre de lotissement créée ni en ce qui concerne la superficie aménagée en ha pour les activités à caractère industriel. Depuis 2012 le nombre est le même, Ce constat peut se manifester pareillement dans les activités industrielles à vocation internationale (Entreprises étrangères et entreprises totalement exportatrices)

- **Répartition des entreprises selon la nationalité et le régime d'exportation**

Année	Totalement exportatrices	Etrangères	Zones industrielles
2012	1	1	3
2013	1	1	3
2014	1	1	2

Source : Direction Régionale de l'API / Nabeul

9.4. Tourisme :

Certes, Kelibia est une ville touristique vue ses belles plages et sa forteresse («Bordj»), à côté des activités de menuiseries (meubles et autres). Kelibia, attire chaque saison, des milliers de visiteurs, venant des différentes régions de la Tunisie et même du monde entier. Ces visiteurs touristes trouvent le bon accueil grâce au charme unique de la région à côté des conditions possibles pour un séjour inoubliable. (Des plages magnifiques, des eaux limpides, la beaux paysages, une simplicité et générosité caractérisant ses habitants...) qui font tous de Kelibia une destination préférée pour ce grand nombre de visiteurs dans un lieu calme faisant bon de vivre. Les hôtels se trouvent à Mansourah, une zone touristique en bordure de mer.

- **Evolution des indicateurs d'exploitation et de séjour**

Année	Durée de séjour	Taux d'occupation %	Nuitées globales	Nbre. De touristes
2012	1.9	21.3	7664	4123
2013	6.0	34.4	78640	13195
2014	5.1	33.6	75709	14973

Source : Commissariat Régional du tourisme de Nabeul

A l'inverse des autres secteurs économiques, le tourisme à Kélibia a connu depuis 2013 un essor considérable aussi bien en ce qui porte sur la durée de séjour qui s'est multiplié 5 fois entre 2012 et 2013, et sur le taux d'occupation qui a passé de 21.3% vers 34.4%. Cette multiplication dans les indicateurs du secteur touristique se manifeste non pas seulement à travers le nombre de Nuitées globales qui s'est accru de 7664 à 78640 nuitées, mais aussi selon le nombre de touristes accueillis par Kélibia et ses habitants.

Cette évolution des indicateurs d'exploitation et de séjour à Kélibia n'a pas pu aller de pair avec une évolution dans l'infrastructure touristique disponible à cette délégation (capacité d'accueil de chaque unité, nombre des unités classées, nombre des pensions hôtelières...) comme le montre les deux tableaux successifs qui suivent :

- **Evolution du nombre d'unités hôtelières :**

Année	Capacité totale	Dont unités classées	Nbre total d'unités
2012	957	3	9
2013	957	3	9
2014	957	3	9

Source : Commissariat Régional du Tourisme de Nabeul

• **Evolution du nombre des pensions hôtelières :**

Année	Capacité totale	Dont appartements et villas	Nbre total des pensions
2012	281	1	6
2013	281	1	6
2014	281	1	6

Source : Commissariat Régional du Tourisme de Nabeul

10. SYNTHÈSE

Le tableau résume les principaux éléments du diagnostic territorial par thème :

Tableau : Tableau de synthèse

thème	atouts	contraintes
Site et situation	-Ouverture directe sur les plages de la mer méditerranéenne.	A risque d' érosion marine qui résulte des mouvements de la mer sur les reliefs des régions littorale.
Occupation du sol	-Urbanisation diffuse d'une importante densité.	-La prolifération de l'habitat non réglementaire. -La concentration des équipements publics dans la zone sud de la ville. - -un terrain traversé par un réseau des oueds (Wadi CHIOUA, oued MBAREK HEJRI, oued EL MANKAA et des lits de ruissellement ce qui fragmente le périmètre en plus que 4 fragments.
Réseau routier et accessibilité	-La présence de la gare ferroviaire qui relie la ville avec la capitale Tunis -La ville est bien reliée aux villes voisines) -La ville est traversée par la Route Régionale(RR27) et la route régionale (RR vers Hmem Laghzaz). -L'existence de plusieurs voies de dessertes de 50-40-30-20-25-12 – 10 – 8 mètres -Les voies principales sont bien entretenues.	-Domaine public routier envahi par l'habitat informel -Construction sur plusieurs voies projetées par Le PAU -Plusieurs voies projetées par le PAU non réalisées -Les voies de desserte ne sont pas bien entretenues
Réseau divers		

	<ul style="list-style-type: none"> -Raccordement satisfaisant au niveau du réseau d'infrastructure. -La commune de Kélibia est bien desservie par des lignes de moyennes tensions STEG, le réseau SONEDE, le réseau d'assainissement et de télécommunication. -branchement au réseau de gaz naturel. 	
Les activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> -Activité commerciale- Agro-alimentaire-artisanale-Touristique diversifiée et importante. 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre limité des unités industrielles. - -Malgré l'existence de vastes terres agricoles, l'agriculture possède un taux d'activité faible
Les équipements publics existants	<ul style="list-style-type: none"> -La commune est assez bien pourvue en équipements socio-collectifs. -Equipements publics diversifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - un grand nombre d'Equipements concentré au centre-ville ce qui engendre des énormes problèmes de circulation et d'embouteillage.
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de plusieurs projets effectués par l'Etat et des acteurs publics (AFH,) -La réhabilitation des quartiers spontanés (ARRU) 	<ul style="list-style-type: none"> -Dominance de l'habitat individuel en bande continu.
Cadre paysager et espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> -Un environnement naturel riche - -L'existence de vastes terres agricoles et forestier. -Paysage marin animé. 	<ul style="list-style-type: none"> -La majorité des espaces verts sont sous équipés et mal aménagés.

Source : élaboration personnelle

11. PROBLEMATIQUE ET SCENARIOS

Les orientations du plan d'aménagement urbain à réviser sont élaborées en fonction du diagnostic territorial et de la confrontation entre le plan d'aménagement urbain tel que révisé en 2010 et le contexte urbain actuel.

PROBLEMATIQUES D'AMENAGEMENT ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN :

11.1. La problématique d'aménagement :

Le plan d'aménagement urbain de Kélibia couvre une surface d'environ 1407 ha. Malgré l'importance de la superficie couverte par le PAU,

l'urbanisation n'a pas cessé de se développer en dehors du plan d'aménagement urbain à cause du cout élevé du foncier.

D'autre part, les fonctions urbaines ne sont pas équitablement réparties dans la commune. La plupart des équipements et commerces sont concentré principalement dans le centre.

En outre, on distingue plusieurs potentialités qui ne sont pas mises en évidence :

- Des entités paysagères qui sont exclusives et ne sont pas parfaitement exploitées (les terres agricoles, plaines de wadi les sobkha, le littoral marin ...)
- Des zones industrielles limitées par des industries agro-alimentaires
- D'importantes zones d'habitat non exploitées.

Par ailleurs, on note des contraintes qui retardent le développement de la ville :

- L'existence de l'habitat non réglementaire en dehors du périmètre du PAU.
- Certains ruptures physiques entre les deux zones de la ville par l'écoulement des wadis.
- Les constructions dans les zones de servitudes
- La consommation des terrains agricoles limitrophes au périmètre du plan d'aménagement par des constructions non réglementaires.

Malgré l'existence des potentialités, la ville souffre de contraintes qu'il faut pallier.

Comment peut-on exploiter le cadre agricole de cette zone pour valoriser son territoire ?

Comment peut-on exploiter le paysage qui entoure la ville pour l'intégrer dans son environnement ?

11.2. La stratégie d'intervention (enjeux, objectifs, actions) :

Le tableau ci-contre montre les enjeux, les objectifs et les actions que nous avons déterminés :

Tableau: Les enjeux, les objectifs et les actions :

Les enjeux	Les objectifs	Les actions
La promotion du développement local.	<ul style="list-style-type: none">- Créer des pôles d'emploi.- Soutenir une croissance durable.	<ul style="list-style-type: none">- Projeter de nouveaux services.
<ul style="list-style-type: none">- Cohésion sociale.	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer les lieux de rencontres.- Améliorer le cadre de vie dans la ville.- Créer une connexion entre les zones Nord et Sud et Est et Ouest de la commune	<ul style="list-style-type: none">- Implanter des espaces verts.- Créer un centre vie :<ul style="list-style-type: none">- Centre culturel et sportif.- Parc linéaire sur les berges d'Wadi et entre les wadis- Station de transport collectif

	- Réviser la répartition des lots projet par le PAU pour qu'ils réparent mieux aux besoins des secteurs et des habitants.	- Des commerces et des services dans la zone périphériques - Restructuration des quartiers spontanés
- La diversification de l'économie, l'industrie, l'agriculture et les services.	Renforcer le développement économique de la ville. - Investir dans les unités touristiques et agro-industrielles	- Densifier le tissu urbain. - Exploiter les zones non construites. -
Aménagement durable de la ville.	- Assurer une bonne accessibilité aux quartiers, aux équipements et aux services. - Assurer l'intégration urbaine des coupures physiques. - Exploiter l'espace d'une façon optimale.	- Valoriser les berges d'Wadi - Renforcer les liens entre les zones par l'aménagement des ponts ; - Elargir les voies de dessertes existantes et projeter des nouvelles voies à la place celles occupées par l'habitat

- **La vision urbaine :**

La vision urbaine est le point de départ d'une planification à poursuivre.

Le choix du concept est basé sur deux axes : La centralité polaire et la complémentarité.

- **La centralité axiale :**

- La centralité est un concept proposé par Walter Christaller (1893-1969-, géographe allemand, dans son ouvrage « La théorie des lieux centraux » (1933). Il définit la centralité comme « la propriété conférée à une ville d'offrir des biens et des services à une population extérieure ».
- Le concept est précis dans les années 1970 par Manuel Castels professeur de sociologie et de planification urbaine espagnol pour qui « la centralité est la combinaison à un moment donné d'activités économiques, de fonctions politiques et administratives, de pratiques sociales, de représentations collectives, qui concourent au contrôle et à la régulation de l'ensemble de la structure de la ville »
- Selon Arnaud GASNIER le thème de la centralité urbaine a fortement évolué, ces dernières années, dans ses définitions et ses niveaux d'actions considérant la ville comme centralisatrice de besoins, ou se confrontent images valorisantes concurrence, attraction et développement.
- L'organisation spatiale n'est pas équitablement répartie entre les différentes zones de la ville, on note d'ailleurs une concentration des équipements, des services, des fonctionnalités dans la zone centrale. Ce déséquilibre ne peut être réglé qu'à partir la projection d'une deuxième centralité axiale qui s'étend de l'est à l'ouest avec un vis-à-vis par rapport au littoral dans la partie Sud.

- **La stratégie d'intervention vise à :**

- Attirer et promouvoir des activités, équipements et services de haut niveau et créer des opportunités qui renforcent le développement local de la commune.
- Assurer la cohérence, l'articulation et l'unité de la ville.
- Restructurer la ville d'une façon adéquate.

- **La complémentarité urbaine :**

Ce concept a pour but de rendre la ville de Kélibia homogène en éliminant la fragmentation et la rupture physique causée par les wadis. Ceci est possible par la création d'une dynamique entre les deux zones Nord et Sud et est et ouest en assurant une accessibilité interzones par un réseau de dessertes, des ponts, des moyens de transports et l'échanges socio-économiques. Il s'agit d'une extension A complémentarité radiale.

Par suite, cette complémentarité ne peut être assurée qu'à travers un ensemble de relations et de liens transversaux et longitudinaux entre les deux zones.

Il faut tenir compte dans l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement, comme dans le déploiement des services et des infrastructures des principes suivants :

- Le développement des réseaux de transport et surtout des réseaux de communications électroniques, qui facilitent la dispersion géographique des activités
- La transformation des activités rurales traditionnelles vers des productions de spécialité, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'artisanat et du patrimoine.
- Les préoccupations pour la préservation de l'environnement, notamment des grands espaces naturels et des ressources en eau

Le virage vers une approche territoriale du développement, notamment dans une perspective d'occupation intégrale et intégrée du territoire.

LES SOLUTIONS OPERATIONNELLES

*Attribuer des terrains à la construction collective et semi-collective, éloignés du centre-ville pour éviter la surpopulation

*Création d'un pôle universitaire à proximité de l'Institut Supérieur d'Etudes Technologiques

* Mise à disposition de places de parking

*Attribuer des pistes cyclables

*Augmenter la largeur des routes par rapport aux zones d'expansion et, si possible, dans le périmètre de PAU actuel

* Sortir certains équipements administratifs du centre-ville pour réduire les problèmes de transport

* Édicter des aménagements urbains pour la construction, allouer des zones pour les équipements publics, et dessiner les emprises pour les vallées et au route classées afin de fournir les composantes d'un village intégré et des moyens de subsistance et de luxe pour les habitants du village de Wadi el khatef

* Réviser les dispositifs urbains réglementant les opérations de construction, devenus inadaptés à la réalité, et fournir certains zones des règlements spéciaux en fonction de la situation physique et sociale.

*Programmation de zones d'équipements publics et d'espaces verts en adéquation avec les besoins réels de la ville en évolution

*L'actualisation de certaines désignations affectés à des terrains qui ont resté en gèle non exploité exploitée ni acquise par l'État ou la municipalité.

*Développer une stratégie d'expansion de la ville à moyen et long terme

*Programmation d'une zone industrielle hors des agglomérations

* Modification de vocation de certaines zones en fonction de ce qui s'est passé sur place (commercial, récréatif, artisan...) Sous réserve que les prérequis de base pour la pratique de ces activités soient réunis

*Rediriger certaines des routes programmées qui sont soit éliminer soit dévier ou qui ont perdues leurs emprise programmées

*Reconsidérer le caractère de certains sites archéologiques ayant obtenu un certificat de non-classement par les services concernées.

*Intégrer l'exemple du développement de la sabkha au plan d'aménagement urbain et chercher à le mettre à jour si nécessaire et à l'adopter lors de la planification

* Changer la désignation du terrain sur la propriété de la commune de Tahert et en allouer une partie au marché et le reste au besoin.

* La révision de règlement d'aménagements urbains pour la région de Kelibia Al-Bayda

*Reconsidérer tous les espaces destinés aux équipements publics et les reprogrammer en fonction des besoins réels de la ville

*Réviser le nombre d'étages disponibles, surtout lorsque les critères de base pour le contenir ne sont pas disponibles) exp Al-Zohour, Hammadi el gharbi

*Répondre aux besoins de la municipalité et des résidents et expatriés de la ville en créant des mécanismes et des moyens qui soutiennent le rôle de développement de l'économie de la ville et la nature de la région en tant que destination touristique pour ceux qui souhaitent y passer leurs vacances.

*Prévoir des zones d'expansion urbaine pour réduire l'expansion aléatoire et trouver des mécanismes d'organisation pour intégrer les quartiers qui se sont construits pendant la révolution, d'autant plus que la plupart d'entre eux sont devenus un fait accompli et qu'il est impossible de les supprimer.

*Travailler sur la réduction des distances de déplacement entre les différentes composantes de la ville

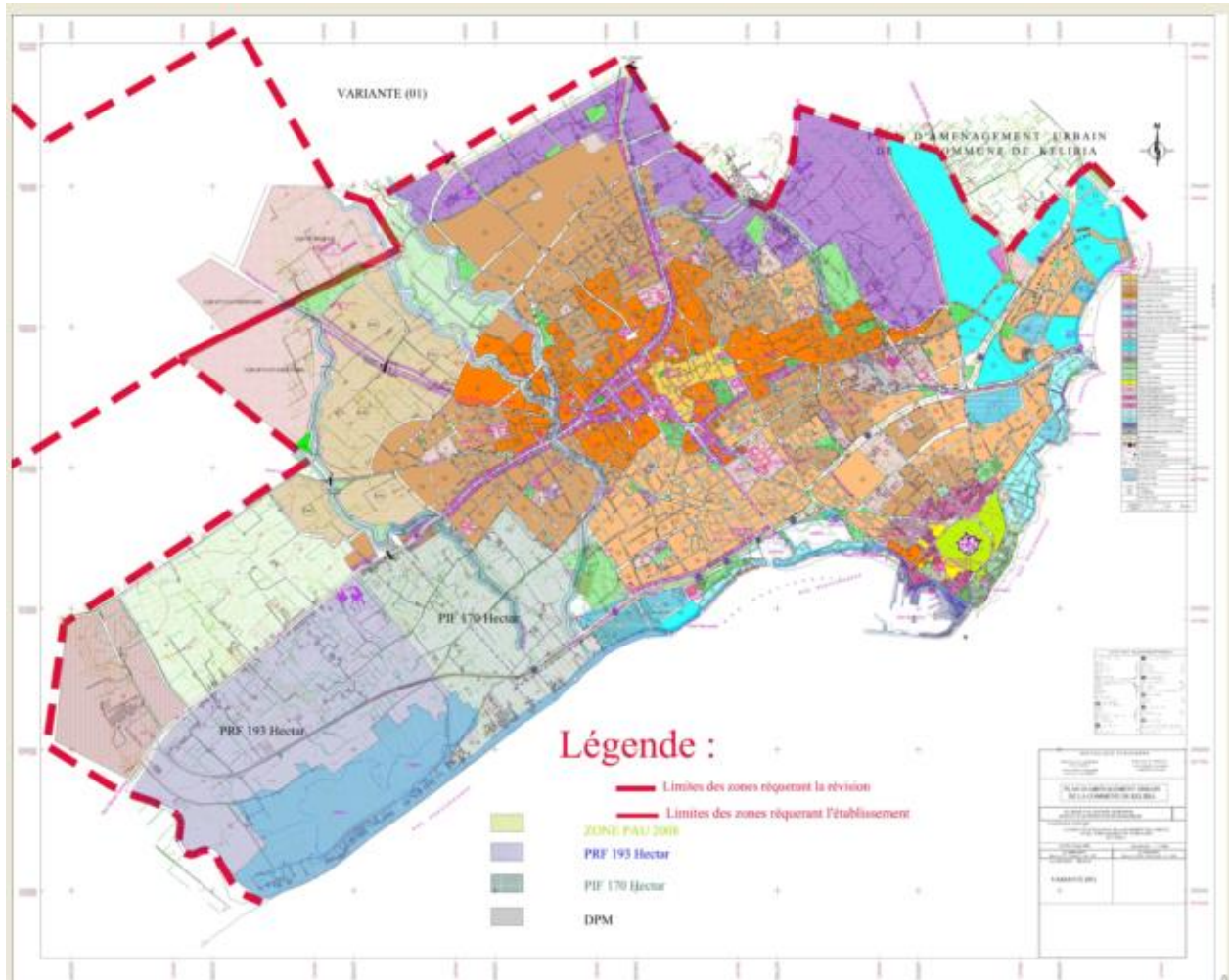
* Travail en coordination avec l'AFH pour établir un exemple détaillé de préparation pour la zone Ain GRENZ ,en posant toutes les composantes d'une ville moderne et moderne qui répond aux attentes des habitants de la région.

*Programmation d'un musée dans la région en raison de l'importance de l'archéologie et du patrimoine à klibia .

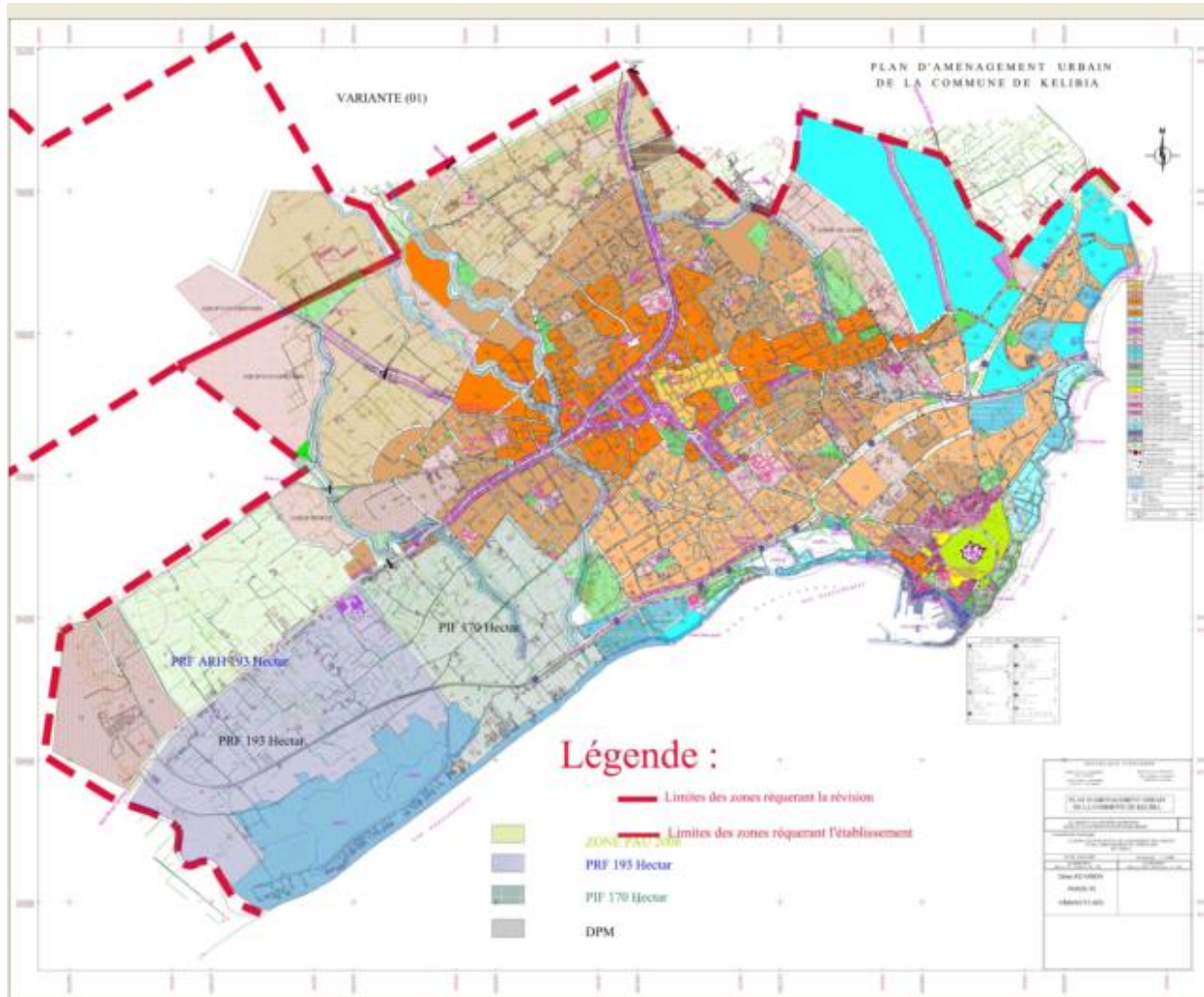
12. LES VARIANTES D'AMENAGEMENTS

12.1. Les variantes d'aménagements de Kélibia

12.1.1. Variante n°1



12.1.2. Variante n°02



12.2.2. Variante n°02

